

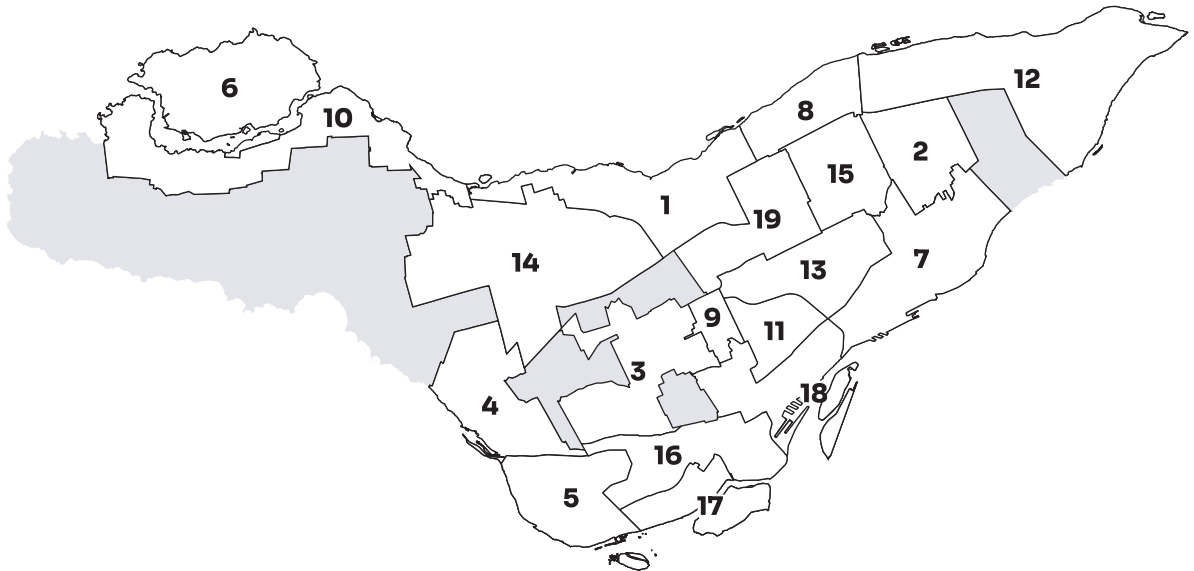
Bilan

Élection générale
des 6 et 7 novembre 2021

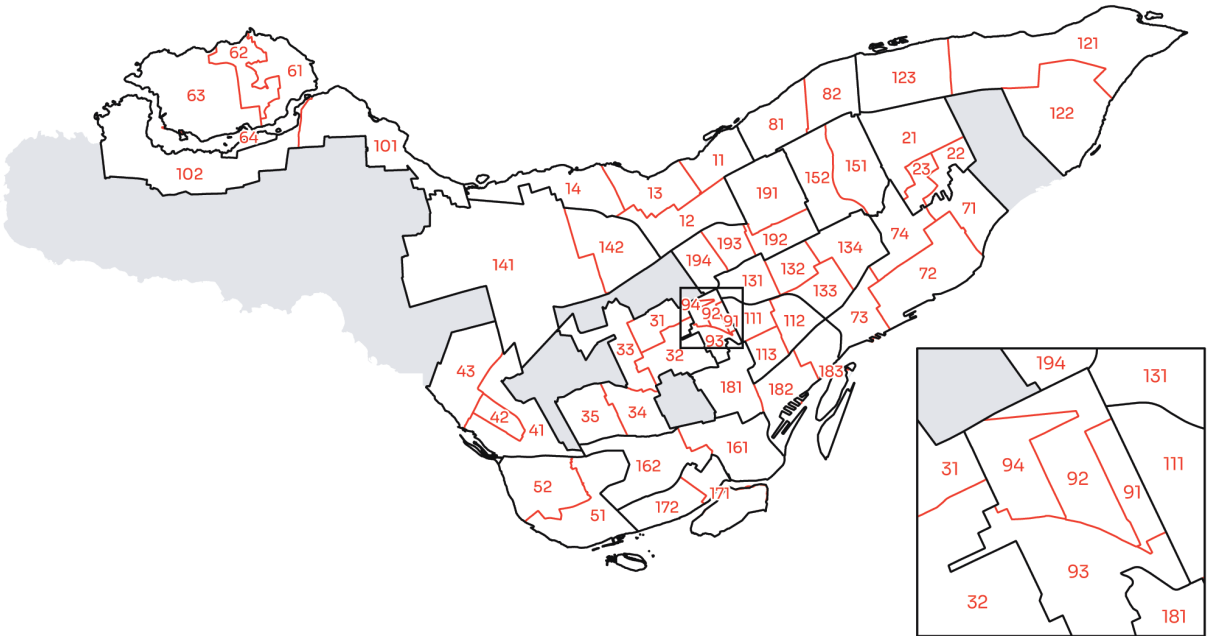
Votre vote
Votre ville



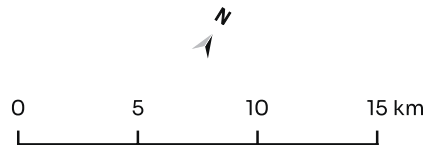
Les arrondissements de Montréal



Les districts électoraux de Montréal



- Limite des arrondissements
- Limite des districts électoraux



ARRONDISSEMENTS

- 1 Ahuntsic-Cartierville
- 2 Anjou
- 3 Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce
- 4 Lachine
- 5 LaSalle
- 6 L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève
- 7 Mercier—Hochelaga-Maisonneuve
- 8 Montréal-Nord
- 9 Outremont
- 10 Pierrefonds-Roxboro
- 11 Le Plateau-Mont-Royal
- 12 Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles
- 13 Rosemont—La Petite-Patrie
- 14 Saint-Laurent
- 15 Saint-Léonard
- 16 Le Sud-Ouest
- 17 Verdun
- 18 Ville-Marie
- 19 Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

DISTRICTS ÉLECTORAUX

- | | |
|------------------------------|---|
| 11 Sault-au-Récollet | 94 Jeanne-Sauvé |
| 12 Saint-Sulpice | 101 Bois-de-Liesse |
| 13 Ahuntsic | 102 Cap-Saint-Jacques |
| 14 Bordeaux-Cartierville | 111 Mile-End |
| 21 Ouest | 112 De Lorimier |
| 22 Est | 113 Jeanne-Mance |
| 23 Centre | 121 La Pointe-aux-Prairies |
| 31 Darlington | 122 Pointe-aux-Trembles |
| 32 Côte-des-Neiges | 123 Rivière-des-Prairies |
| 33 Snowdon | 131 Saint-Édouard |
| 34 Notre-Dame-de-Grâce | 132 Étienne-Desmarteau |
| 35 Loyola | 133 Vieux-Rosemont |
| 41 du Canal | 134 Marie-Victorin |
| 42 J.-Émery-Provost | 141 Côte-de-Liesse |
| 43 Fort-Rolland | 142 Norman-McLaren |
| 51 Sault-Saint-Louis | 151 Saint-Léonard-Est |
| 52 Cecil-P.-Newman | 152 Saint-Léonard-Ouest |
| 61 Pierre-Foretier | 161 Saint-Henri-Est—Petite-Bourgogne—
Pointe-Saint-Charles—Griffintown |
| 62 Denis-Benjamin-Viger | 162 Saint-Paul—Émard—Saint-Henri-Ouest |
| 63 Jacques-Bizard | 171 Champlain—L'Île-des-Sœurs |
| 64 Sainte-Geneviève | 172 Desmarchais-Crawford |
| 71 Tétreaultville | 181 Peter-McGill |
| 72 Maisonneuve—Longue-Pointe | 182 Saint-Jacques |
| 73 Hochelaga | 183 Sainte-Marie |
| 74 Louis-Riel | 191 Saint-Michel |
| 81 Marie-Claras | 192 François-Perrault |
| 82 Ovide-Clermont | 193 Villeray |
| 91 Claude-Ryan | 194 Parc-Extension |
| 92 Joseph-Beaubien | |
| 93 Robert-Bourassa | |



Président d'élection
M^e Emmanuel Tani-Moore

Coordination de la publication
Charles A. Goulet

Contribution
Équipe participation et milieu associatif
et Myriam Laforce

Données statistiques
Jocelyn Pilon

Cartographie
Juan-Pablo Pallamar

Conception graphique
Caroline Marcant – zigomatik.ca

Correction
Louise-Andrée Lauzière

Impression
Graphiscan

7 juin 2022
Dépôt légal

ISBN : 978-2-7647-1878-0 – imprimé français
978-2-7647-1879-7 – PDF français

Données ouvertes – Montréal
donnees.montreal.ca

Élections Montréal
514 872-VOTE (8683)
elections.montreal.ca

2060, rue Dickson, 3^e étage
Montréal (Québec) H1N 2H8



electionsMTL



@elections_MTL



@elections_mtl

AVANT- PROPOS

Dès le tout début de la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19) en 2020, cette dernière a démontré sa capacité à bouleverser le quotidien des Montréalais-es et même l'exercice du droit de vote. À deux jours de la tenue de l'élection partielle devant permettre de combler le poste de conseillère ou de conseiller de la Ville du district de Saint-Léonard-Est, le président d'élection annonçait l'annulation du scrutin. Faite en conformité avec les directives gouvernementales, cette mesure visait à limiter la propagation du virus.

Le bouleversement extraordinaire du calendrier électoral a amené Élections Montréal à se pencher rapidement sur les meilleures conditions à établir afin d'assurer le succès de l'élection générale prévue l'année suivante. Par exemple, l'ajout de nouvelles journées de vote s'imposait afin de faciliter la participation et la distanciation physique; de nouvelles stratégies d'embauche devaient être mises en place afin de recruter le personnel; une quantité impressionnante d'équipements devait être achetée afin de protéger les électrices et les électeurs; et davantage de communications devaient être préparées afin d'informer la population sur l'élection et ses nouveautés. Ces actions se sont finalement avérées déterminantes dans la tenue de l'élection générale des 6 et 7 novembre 2021.

Il est maintenant documenté que la pandémie complexifie l'organisation des scrutins. Elle entraîne toutefois des réflexions utiles puisqu'elle place des questions importantes sur le devant de la scène. Le recul du taux de participation électorale à 38,3% en 2021 en est un exemple. Analysée dans le *Bilan de l'élection générale du 5 novembre 2017*, la faiblesse de la participation – notamment chez les jeunes – s'impose comme un enjeu incontournable. Par ailleurs, les nombreux défis rencontrés en matière d'embauche et d'acquisition lors du scrutin 2021 ont mis en lumière le pari risqué qu'est celui de se doter de règles d'élection reposant sur la disponibilité de ressources humaines et matérielles abondantes.

Le contexte pandémique a aussi alimenté la demande des électrices et des électeurs pour davantage de flexibilité dans la manière de s'inscrire sur la liste électorale et de voter. En exposant davantage les limites d'un modèle, la pandémie rappelle l'importance de s'investir dans la démocratie municipale, de s'engager dans sa modernisation et de s'y impliquer au quotidien. Élections Montréal souhaite être une institution de premier plan à cet égard.

AVANT-PROPOS

Après avoir agi à titre de secrétaire d'élection en 2013 et 2017, l'élection générale de 2021 a été le premier scrutin que j'ai eu la chance de présider. En tant que président d'élection, j'ai été aux premières loges afin de constater le dévouement du personnel d'Élections Montréal. Embauché pour quelques mois, ce personnel n'a ménagé aucun effort pour organiser le scrutin, trouver des solutions aux difficultés courantes, offrir des nouveaux services et même innover. Son engagement a été observé à plusieurs égards.

Les personnes âgées ont été très affectées par la pandémie de COVID-19. Or, en dépit des risques associés à la maladie chez les personnes vulnérables, les personnes âgées ont su montrer l'exemple en 2021. Selon les données recueillies par Élections Montréal, elles ont maintenu leur engagement démocratique dans une proportion plutôt similaire à 2017. Animées par un sens du devoir, les personnes âgées ont été nombreuses à se rendre aux urnes dès le vote par anticipation des 30 et 31 octobre. Cet engagement envers la démocratie doit être tout particulièrement souligné.

Malgré les risques associés à la transmission du virus, plusieurs administrations de centres de services et commissions scolaires de la métropole, milieux de vie, centres communautaires et lieux de culte ont accepté de louer des espaces afin d'y accueillir les électrices et électeurs de leur quartier. Sans cette collaboration, l'élection générale n'aurait pas pu avoir lieu. Je les remercie vivement.

Élections Montréal est une organisation neutre et indépendante. En année de scrutin, l'administration électorale est financée de manière à mener les opérations directement liées à la tenue de l'élection. Un lien fort est ainsi établi avec les services centraux de la Ville afin de fournir au personnel électoral des équipements informatiques, de produire des cartes géographiques, de voir à l'application des meilleures pratiques en matière d'approvisionnement et bien plus. L'élection générale de 2021 a été une vaste opération aussi rendue possible grâce à la collaboration de nombreux fonctionnaires et retraité-es de la Ville.

AVANT-PROPOS

En vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le directeur général des élections du Québec peut prêter assistance aux présidents d'élection. Élections Québec est demeurée attentive au scrutin montréalais et a aussi facilité la mise en place d'encadrements spéciaux permettant la tenue du vote sur deux jours ainsi que le vote au domicile d'une certaines électrices et d'électeurs confiné-es en raison de la COVID-19. Je remercie le directeur général des élections et je salue le sens de la coopération du Service des scrutins municipaux et scolaires d'Élections Québec.

Lors des journées de vote, des milliers d'employé-es étaient en poste pour assurer la tenue de l'élection. Portant un masque de procédure et souvent une visière, ces employé-es ont œuvré dans des conditions inhabituelles. Au meilleur de leurs compétences, ces personnes ont travaillé de longues heures et ont contribué à rendre les endroits de vote accessibles et accueillants malgré la pandémie. Le soir du scrutin, ce personnel a compté, un à un, les bulletins de vote sans se soucier de l'issue de l'élection. Je remercie chaleureusement ces milliers d'employé-es pour leur apport indispensable.

Le bilan de l'élection de 2021 cherche à faire le lien entre le passé, le présent et le futur en apportant des éclairages sur l'organisation du scrutin, les multiples actions réalisées par Élections Montréal, le vote et la participation citoyenne. Les données qui y sont présentées pourront servir à la mise en œuvre d'actions permettant de mieux préparer les scrutins montréalais aux défis qui les attendent et, ultimement, de faciliter la représentation des Montréalais-es dans les instances décisionnelles de la Ville.

Bonne lecture,



M^e Emmanuel Tani-Moore
Président d'élection
Ville de Montréal

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	6
Chapitre 1 Le cadre de l'élection générale	9
Chapitre 2 La préparation de l'élection	31
Chapitre 3 La période électorale et l'appel au vote	47
Chapitre 4 Le vote et la participation électorale	71
Chapitre 5 La compilation et la diffusion des résultats	103
Chapitre 6 La représentation, les personnes élues et leur profil	117
Conclusion	133
Annexes	135
Liste des références	156
Partenariats et collaborations	158

INTRODUCTION

Quel est le profil des électrices et des électeurs qui ont voté lors de l'élection générale de Montréal en 2021? Qu'est-ce qui a contribué à la faiblesse de la participation lors de ce scrutin? Pourquoi le vote par correspondance n'a-t-il pas été offert à toutes et tous en 2021? Pourquoi n'est-il pas possible de s'inscrire sur la liste électorale municipale à n'importe quel moment? Comment la pandémie de COVID-19 a-t-elle affecté le scrutin et son organisation? Quel a été le coût de l'élection générale de 2021?

Ce bilan apporte des réponses à ces questions et documente l'une des plus grandes opérations réalisées dans le cadre d'élections municipales au pays. Une élection générale à Montréal concerne 1,1 million électrices et d'électeurs, des centaines de candidat-es, des dizaines de partenaires du milieu associatif et, bien entendu, l'élection de 103 personnes. Ce bilan se veut une source d'information neutre et objective permettant de mieux comprendre les rouages de l'organisation d'une élection générale, mais aussi les avancées et principaux défis rencontrés en 2021. En plus d'offrir plusieurs données sur le vote, il accorde une importance particulière à l'enjeu de la participation électorale.

À l'initiative du président d'élection, il est devenu une tradition pour Élections Montréal de diffuser un bilan exhaustif de ses opérations à la suite d'une élection générale. Cette édition du bilan revêt toutefois une importance particulière. L'élection générale de 2021 s'est déroulée dans des conditions extraordinaires en raison de la pandémie de COVID-19. À l'instar de plusieurs autres administrations électorales au pays¹, Élections Montréal a dû composer avec des défis constants. L'approvisionnement dans les temps requis, l'embauche et la rétention du personnel, la disponibilité réduite de locaux pouvant accueillir des bureaux de vote et l'introduction de nouvelles modalités de vote dont les règles ont été connues tardivement ne sont que quelques exemples des défis rencontrés. En fin de compte, l'exercice du droit de vote a pu se faire dans des conditions sécuritaires, une priorité établie dès le premier jour de la préparation de l'élection.

L'ouvrage comprend six chapitres. Le premier chapitre porte sur le cadre de l'élection générale. Ce cadre est en quelque sorte la fondation de tout le processus électoral. Il détermine le champ d'actions des intervenant-es, la manière de planifier l'exercice du droit de vote ainsi que les délais et la portée des opérations. Toute initiative qui ne repose pas sur cette fondation ne peut voir le jour. Le cadre électoral est provincial dans la mesure où il s'appuie sur une réglementation s'appliquant à l'ensemble des municipalités

INTRODUCTION

québécoises. Mais il est aussi montréalais puisqu'il établit les postes électifs à combler ainsi que le budget des opérations. Ce chapitre porte sur les encadrements juridique et budgétaire de l'élection générale ainsi que sur les réalités démographiques, institutionnelles et politiques qui la façonnent.

Le second chapitre porte sur la préparation de l'élection. La période durant laquelle les électrices et les électeurs exercent leur droit de vote ne dure que quelques jours. Or, pour faire en sorte que le vote se déroule sans embûche durant cette période relativement courte, des mois de préparation sont nécessaires. Les actions menées durant la phase de préparation sont nombreuses, et déterminantes. Pour se préparer à un scrutin, Élections Montréal s'appuie en partie sur ses réalisations passées. Elle doit être en mesure de miser sur son expérience tout en s'adaptant aux modifications législatives et aux autres changements qui se produisent en marge des élections. Ce chapitre porte sur les principales interventions d'Élections Montréal réalisées dans les mois qui ont précédé l'élection générale de 2021.

Le troisième chapitre porte sur la période électorale et l'appel au vote. En 2021, la période électorale s'est déroulée du 17 septembre au 7 novembre, dernier jour où les électrices et les électeurs ont pu exercer leur droit de vote. Tout comme dans les autres phases du scrutin, la pandémie de COVID-19 a profondément influencé l'élection et son organisation. Par exemple, l'adoption des nouvelles règles quant à la révision et quant au vote a généré un besoin accru d'informations de la part des électrices et des électeurs. Élections Montréal s'est adaptée en bonifiant son offre de renseignements sur le scrutin. Ce chapitre porte sur les principales actions d'Élections Montréal en matière de services aux électrices et aux électeurs mais aussi de communications. Il comprend également une section sur la réception et le traitement des dossiers des personnes candidates et la révision de la liste électorale.

Le quatrième chapitre porte sur le vote et la participation des électrices et des électeurs de la Ville de Montréal. Il présente des données, des cartes géographiques et des analyses sur la participation électorale dans le cadre de l'élection générale de 2021. Organisé dans un contexte pandémique, ce scrutin a été marqué par un second recul successif de la participation mais aussi plusieurs autres faits moins connus. La participation plutôt stable des personnes âgées, les différences très importantes de la participation d'un quartier à un autre, le taux de participation anémique des jeunes, l'écart grandissant entre le profil moyen des

INTRODUCTION

électeurs et électrices et celui des votant-es, la popularité du vote par correspondance chez les personnes incapables de se déplacer et l'engouement pour le vote avant le jour du scrutin ne sont que quelques-uns des éléments moins connus de l'élection de 2021. Ce chapitre dresse un portrait de la participation électorale de manière à mieux comprendre le comportement des électrices et électeurs, apporter un éclairage neutre sur la participation et promouvoir la recherche de solutions à une abstention croissante.

Le cinquième chapitre traite de la compilation et la transmission des résultats. Il porte sur les phases du scrutin que sont le décompte, la compilation et la diffusion des résultats. Il met en évidence un processus de dépouillement rigoureux réalisé par des milliers de personnes qui, au meilleur de leurs compétences, comptent et comptabilisent une quantité impressionnante de votes. Cet avant-dernier chapitre aborde aussi les distinctions importantes entre les résultats provisoires et finaux qui sont dévoilés après une élection. La diffusion des résultats est abordée sous un angle opérationnel en décrivant les étapes réalisées afin d'informer la population de l'issue du scrutin. En 2021, six nouveaux dépouillements ont été effectués à la suite de l'élection générale. Réalisés par la Cour du Québec, ces décomptes ont confirmé les victoires des personnes candidates qui avaient initialement obtenu la majorité des voix au terme du scrutin.

Le dernier chapitre porte sur la question de la représentation. En résumé, il aborde les résultats de l'élection à la mairie de la Ville et examine les voix exprimées aux différents types de bureau de vote ainsi que dans les districts. Ce dernier chapitre aborde aussi la question de la représentation au niveau des arrondissements. L'examen des profils des personnes candidat-es et élu-es fait ressortir une diversité grandissante chez ces dernières. Malgré certaines avancées, ce chapitre rappelle l'importance de la participation électorale comme moyen de rendre encore plus efficace le système de représentation.

Enfin, les dernières pages de ce bilan contiennent les annexes où sont présentées diverses données sur l'électorat montréalais, la participation électorale, les personnes candidates et les élu-es. Ces informations alimenteront sans doute les connaissances sur les processus électoraux montréalais et éclaireront la planification de nouvelles stratégies en matière de modernisation des élections et d'accroissement de la participation électorale.

Note 1 Voir notamment Élections Canada. (10 mai 2022). *Rapport sur la 44^e élection générale du 20 septembre 2021*. https://www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rep/off/sta_ge44&document=index&lang=f

01

Le cadre de l'élection générale

- 11 Une opération municipale qui s'appuie sur des règles provinciales
- 12 Un cadre électoral complexe et unique
- 15 La démographie électorale et ses particularités
- 21 Les formations politiques : rouages importants de la représentation
- 22 Une organisation neutre soutenue par un réseau performant
- 24 Un calendrier électoral riche en nouveautés
- 27 Un budget pour une opération de grande envergure
- 28 La COVID-19 et le cadre de l'élection

LE CADRE DE L'ÉLECTION EN CHIFFRES

1 111 100

Électrices et électeurs

19

Arrondissements

58

Districts électoraux

103

Postes électifs à combler

340

Personnes candidates

18,8 millions \$

Coût de l'élection générale

Le cadre d'une élection est en quelque sorte la fondation de tout le processus électoral. Il détermine le champ d'actions des intervenant-es, la manière de planifier l'exercice du droit de vote ainsi que les délais et la portée des opérations. Toute initiative qui ne repose pas sur cette fondation ne peut voir le jour. Le cadre électoral est provincial dans la mesure où il s'appuie sur une réglementation s'appliquant à l'ensemble des municipalités québécoises. Mais il est aussi montréalais puisqu'il établit les postes électifs à combler ainsi que le budget des opérations. Ce chapitre porte sur les encadrements juridique et budgétaire de l'élection générale ainsi que sur les réalités démographiques, institutionnelles et politiques qui la façonnent.

Une opération municipale qui s'appuie sur des règles provinciales

L'organisation d'une élection dans une ville comme Montréal amène de nombreux acteurs municipaux à collaborer afin d'assurer l'exercice du droit de vote et la représentation au conseil municipal, dans les conseils d'arrondissement et au conseil d'agglomération. En fait, bien que l'apport des acteurs municipaux soit significatif dans toutes les étapes d'une élection montréalaise, l'organisation d'un scrutin dans la métropole est très étroitement encadrée par une réglementation régissant l'ensemble des consultations municipales, de Montréal à Sept-Îles en passant par Baie-Saint-Paul et Alma.

La *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2) (LERM) est en quelque sorte une pierre angulaire en matière d'organisation et de tenue des scrutins: elle établit des éléments aussi fondamentaux que qui peut voter, à quel moment une élection a lieu, comment le droit de vote doit être exercé ou encore de quelle manière les électrices et les électeurs peuvent s'inscrire sur la liste électorale. À cette loi, se rattachent des règlements qui dictent, entre autres, comment les municipalités doivent planifier et traiter le vote par correspondance.

La LERM confère d'office au greffier de la municipalité (ou secrétaire-trésorier) le rôle de président d'élection. La responsabilité première de ce principal administrateur du scrutin est de voir au bon déroulement de l'élection. La loi lui accorde différents pouvoirs, tels autoriser des personnes candidates indépendantes, former le personnel électoral, nommer des adjoint-es et décider du moment où se déroule la révision de la liste électorale. **Le président d'élection est neutre et impartial et il voit en grande partie à l'application de règles adoptées par les législateurs provinciaux plutôt que par l'administration municipale.**

Le Directeur général des élections du Québec (Élections Québec) est un acteur important dans les élections municipales. Son rôle est notamment de soutenir, au besoin, les présidents d'élection dans leur travail. Il peut émettre des recommandations et même donner des directives aux municipalités en matière d'organisation des scrutins. En vertu de la LERM, le directeur général des élections voit aussi à l'application des dispositions relatives à l'autorisation et au financement des formations politiques. En 2021, un pouvoir réglementaire a été conféré au directeur général des élections. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, il a exercé ce pouvoir en apportant des adaptations aux dispositions de la LERM de manière à faciliter le déroulement de l'élection générale de 2021.

L'application de la LERM revient au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). En 2021, ce ministère a collaboré avec Élections Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux à la rédaction du *Protocole sanitaire visant à réduire les risques de propagation de la COVID-19 lors de la tenue des élections municipales de 2021* partout au Québec. Ce document est venu compléter les mesures réglementaires édictées par le Directeur général des élections. Les consignes sanitaires de ce protocole, destiné à toutes les municipalités, concernaient les différentes phases de la période électorale. Des mises à jour de ce document ont été faites tout au long de l'année et même au cours de la période électorale, ce qui a exigé des adaptations presque constantes.

L'importance des encadrements provinciaux dans la conduite des scrutins montréalais est une chose relativement peu connue. Pourtant les encadrements applicables aux municipalités de toute taille déterminent très largement la manière dont les scrutins se déroulent dans la métropole.

Les étapes du processus électoral municipal, la manière de s'inscrire sur la liste électorale, les pouvoirs du président d'élection, les modalités de vote et la durée de la période électorale ne sont que quelques-unes des règles définies par ces encadrements provinciaux.

Un cadre électoral complexe et unique

Le cadre électoral établit la manière dont la représentation des citoyennes et des citoyens se fait. La *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) fixe une partie du cadre électoral de la Ville. Ce document détermine le nombre et la distribution territoriale des personnes élues au conseil municipal, instance décisionnelle constituée de la mairesse ou du maire de la Ville,

des 18 mairesses et maires d'arrondissement et des 46 conseillères et conseillers de la Ville. La Charte de la Ville prévoit que ces 65 personnes siègent également dans l'un des 19 conseils d'arrondissement aux côtés des conseillères et conseillers d'arrondissement aussi élu-es lors d'une élection générale. Au total, Montréal compte 103 personnes élues dans un scrutin uninominal majoritaire à un tour.

Le cadre électoral montréalais fait en sorte que les électrices et les électeurs de la Ville ne votent pas pour le même nombre de postes électifs. En effet, alors que certains votent pour deux postes électifs distincts, d'autres votent pour trois, quatre ou cinq postes lors d'une élection générale. Les électrices et les électeurs de la Ville ont toutefois une chose en commun : celle de choisir la mairesse ou le maire de la Ville. En 2021, les 1 111 100 personnes qui composaient l'électorat montréalais étaient toutes appelées à choisir la mairesse ou le maire de la Ville.

La Ville de Montréal compte 19 arrondissements dont les limites sont fixées par la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*. Chacun de ces arrondissements est représenté par une mairesse ou maire d'arrondissement. Dans tous les arrondissements sauf celui de Ville-Marie, les électrices et électeurs votent pour une personne qui devient mairesse ou maire d'arrondissement. En 2021, les 18 arrondissements concernés comptaient 1 053 282 électrices et électeurs (soit 95% de l'électorat) appelés-és à choisir la personne qui siège aux conseils municipal et d'arrondissement. Depuis l'élection générale de 2009, le poste de mairesse ou maire d'arrondissement de Ville-Marie revient de facto à la personne élue à la mairie de la Ville.

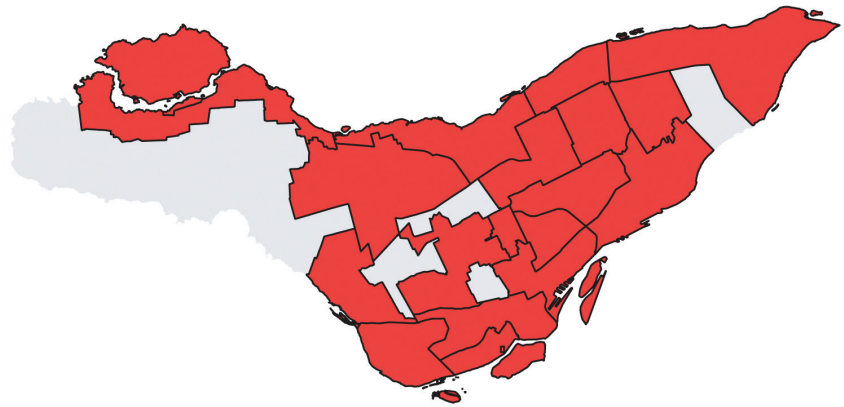
Pour fins d'organisation et de représentation, la LERM prévoit que les municipalités de plus de 500 000 habitants doivent diviser leur territoire en districts électoraux. La Ville de Montréal compte un total de 58 districts répartis à l'intérieur des limites des arrondissements. Ces districts sont établis par voie de règlement municipal en fonction de critères géographiques et d'une répartition équilibrée du nombre de personnes inscrites pour voter à l'intérieur des arrondissements. Cette division des arrondissements est réalisée l'année qui précède un scrutin général.

Un peu comme les arrondissements lors de l'élection des mairesses et maires d'arrondissement, les districts électoraux servent à établir le territoire et la représentation conséquente.

**LE CADRE ÉLECTORAL
MONTRÉALAIS ET
SES QUATRE TYPES
DE POSTES ÉLECTIFS
2021**

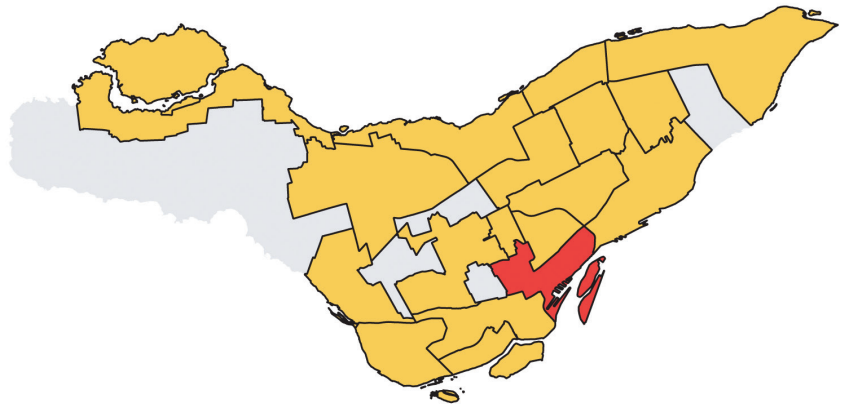
**Élection de la mairesse
ou du maire de la Ville**

- Une mairesse ou un maire de la Ville élu-e par l'ensemble des électrices et des électeurs



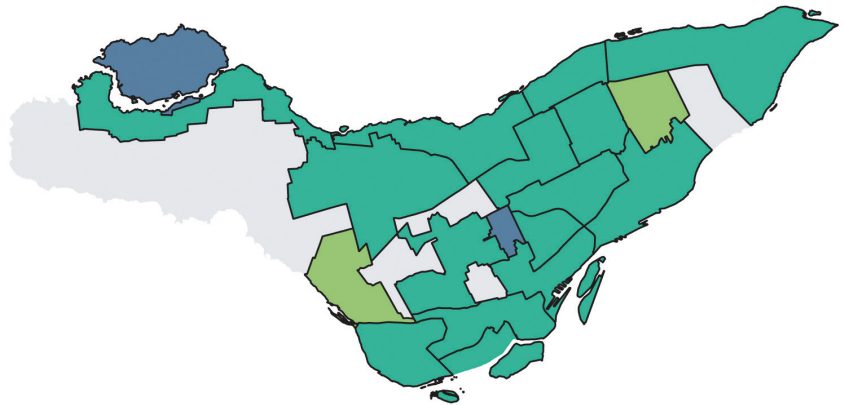
Élection des mairesses ou maires d'arrondissement

- Une mairesse ou un maire élu-e par arrondissement
- La mairesse ou le maire de la Ville est la mairesse ou le maire d'arrondissement



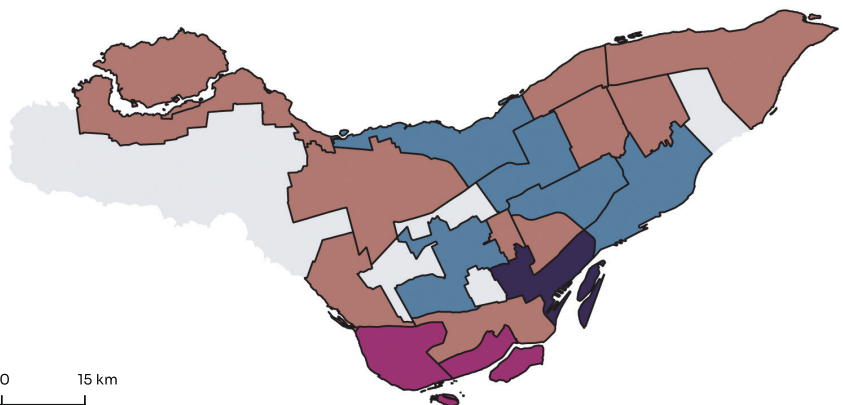
**Élection des conseillères
ou conseillers de la Ville**

- Une conseillère ou un conseiller de la Ville élu-e par district
- Une conseillère ou un conseiller de la Ville élu-e par arrondissement
- Aucune élection de conseillère ou de conseiller de la Ville

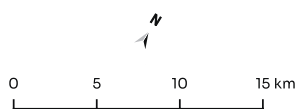


**Élection des conseillères
ou conseillers d'arrondissement**

- Une conseillère ou un conseiller d'arrondissement élu-e par district
- Deux conseillères ou conseillers d'arrondissement élu-es par district
- Deux conseillères ou conseillers choisi-es par la mairesse ou le maire de la Ville
- Aucune élection de conseillère ou de conseiller d'arrondissement



□ Limite des arrondissements



Dans 44 des 58 districts montréalais, les électrices et électeurs votent pour une conseillère ou un conseiller de la Ville. En 2021, 1 082 096 personnes (soit 97% de l'électorat) ont été appelées à voter pour une conseillère ou un conseiller de la Ville. Dans les arrondissements d'Anjou et de Lachine, les électrices et les électeurs votent toutefois pour une conseillère ou un conseiller de la Ville qui représente leur arrondissement plutôt qu'un district.

Dans 13 des arrondissements montréalais, la représentation est aussi assurée par des conseillères et conseillers d'arrondissement. Ces personnes sont élues au niveau des districts. Dans les deux districts que comptent chacun les arrondissements de LaSalle et de Verdun, les électrices et les électeurs élisent deux conseillères ou conseillers d'arrondissement. Dans l'arrondissement de Ville-Marie, les deux conseillères ou conseillers qui siègent au conseil d'arrondissement sont choisi-es par la mairesse ou le maire de la Ville et d'arrondissement. En 2021, ce furent 515 633 électrices et électeurs de la Ville (soit 46% de l'électorat) qui ont été invité-es à voter pour un ou deux conseillère(s) ou conseiller(s) d'arrondissement.

Le cadre électoral montréalais est à la fois complexe et unique. Il s'est construit dans le temps et est en partie lié à l'histoire des différents quartiers de la ville. La carte illustrant l'organisation territoriale prévue par le cadre électoral est présentée dans ce bilan. Ce cadre ne définit pas uniquement la représentation et le nombre de personnes élues, il influence plusieurs actions menées dans l'organisation électorale.

La démographie électorale et ses particularités

Parmi les 1 108 municipalités québécoises, Montréal est celle qui compte le plus de personnes admissibles au vote lors d'une élection municipale. En effet, la taille de l'électorat montréalais est 2,7 fois supérieure à celle de la population électorale de la Ville de Québec, au deuxième rang. L'électorat montréalais est aussi important que ceux de Québec, Laval, Gatineau et Longueuil réunis. Au pays, Toronto est la ville avec l'électorat le plus important. Dans l'ordre, suivent Montréal, Calgary, Ottawa et Vancouver.

La Ville de Montréal a vu sa population électorale reculer entre 2017 et 2021. **Le nombre total de personnes admissibles au vote, soit 1 111 100 personnes en 2021, représente une diminution de quelque 32 000 personnes (ou 2,8%) par rapport à l'élection générale de quatre ans auparavant.**

LA POPULATION ÉLECTORALE DES GRANDES VILLES CANADIENNES EN MILLIONS



La diminution du nombre de personnes inscrites sur la liste électorale a été observée dans presque tous les arrondissements. La baisse du nombre de personnes inscrites a été la plus importante dans les arrondissements de Montréal-Nord (-4,7%), du Plateau-Mont-Royal (-4,6%), de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension (-4,2%) et de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (-4,2%). Seul l'arrondissement du Sud-Ouest (0,2%) a connu une légère augmentation du nombre de personnes inscrites. Cette situation repose sur une variation positive de l'électorat dans le district de Saint-Henri—Est—Petite-Bourgogne—Pointe-Saint-Charles—Griffintown.

Le nombre de personnes inscrites sur la liste électorale varie énormément d'un arrondissement à un autre. En fait, la répartition de l'électorat fait en sorte qu'on trouve la moitié de l'électorat de la Ville dans sept des 19 arrondissements. La taille variable des arrondissements crée un écart entre le plus petit et le plus grand des arrondissements. Avec ses 13 679 électrices et électeurs, l'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève était, en 2021, sept fois plus petit que celui de Rosemont—La Petite-Patrie avec 96 544 électrices et électeurs.

Le nombre d'électrices et d'électeurs que l'on retrouve dans les districts est nécessairement aussi très variable. La taille du plus grand district de la ville est 13 fois supérieure à celle du plus petit. Alors que le district de Sainte-Geneviève dans l'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève comptait un électorat de 2 476 personnes en 2021, celui de Côte-de-Liesse dans l'arrondissement de Saint-Laurent en comptait 33 071. En termes absolus, la population électorale moyenne d'un district montréalais est de 19 157 électrices et électeurs. En termes relatifs, les districts électoraux contiennent respectivement entre 0,2 et 3% de l'ensemble de la population électorale. Pour fins de représentation, la répartition de la population électorale dans les districts électoraux d'un même arrondissement est toutefois équilibrée.

L'électorat montréalais est principalement constitué des personnes domiciliées à Montréal et qui sont inscrites sur la liste électorale permanente. Cette liste comprend des personnes de citoyenneté canadienne qui sont âgées de 18 ans ou plus le jour du scrutin. On dit de ces personnes qu'elles ont la qualité d'électeur, donc qu'elles ont le droit de s'inscrire sur la liste électorale et de voter. **En 2021, on trouvait sur la liste électorale 1 108 163 personnes (99,7% de l'électorat) admissibles à voter en vertu du fait qu'elles sont domiciliées à Montréal.**

NOMBRE TOTAL D'ÉLECTRICES ET D'ÉLECTEURS PAR ARRONDISSEMENT 2021

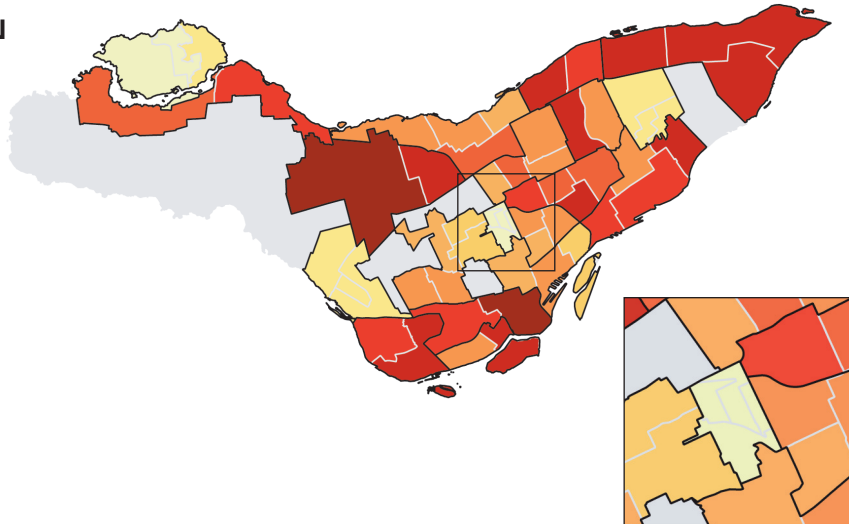
ARRONDISSEMENT	ÉLECTORAT
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	13 679
Outremont	15 328
Anjou	28 673
Lachine	31 168
Pierrefonds—Roxboro	47 706
Verdun	48 147
Saint-Léonard	49 574
Montréal-Nord	51 140
LaSalle	51 813
Le Sud-Ouest	55 705
Ville-Marie	57 818
Saint-Laurent	60 381
Le Plateau-Mont-Royal	62 495
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	79 658
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	84 458
Ahuntsic—Cartierville	85 647
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	94 935
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	96 141
Rosemont—La Petite-Patrie	96 544
Ville de Montréal	1 111 100

 10 000 personnes inscrites



PROPORTION DE LA POPULATION ÉLECTORALE DES DISTRICTS PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DE L'ÉLECTORAT DE LA VILLE 2021

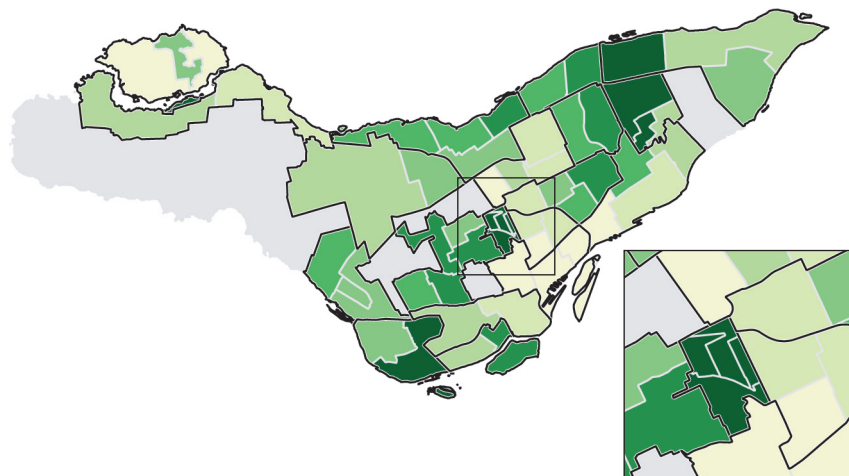
- 0,22 - 0,37%
- 0,38 - 1,01%
- 1,02 - 1,55%
- 1,56 - 1,80%
- 1,81 - 1,95%
- 1,96 - 2,09%
- 2,10 - 2,27%
- 2,28 - 2,55%
- 2,56 - 3,01%



PROPORTION DES FEMMES ET DES HOMMES PAR RAPPORT AU TOTAL DES PERSONNES INSCRITES PAR DISTRICT 2021

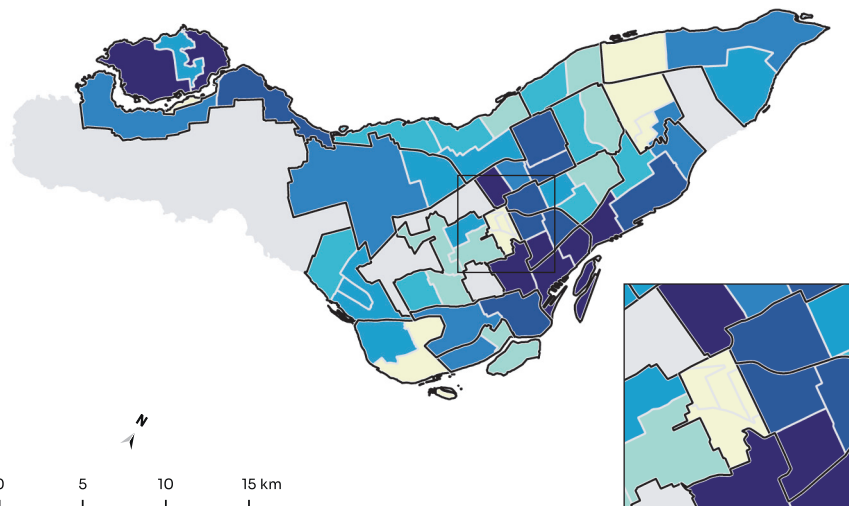
- 42,3 - 49,8%
- 49,8 - 51,5%
- 51,5 - 52,2%
- 52,2 - 52,4%
- 52,4 - 53,0%
- 53,0 - 53,9%
- 53,9 - 58,0%

Femmes



- 43,0 - 46,1%
- 46,1 - 47,0%
- 47,0 - 47,6%
- 47,6 - 47,8%
- 47,8 - 48,5%
- 48,5 - 50,2%
- 50,2 - 57,7%

Hommes



- ▭ Limite des arrondissements
- ▭ Limite des districts



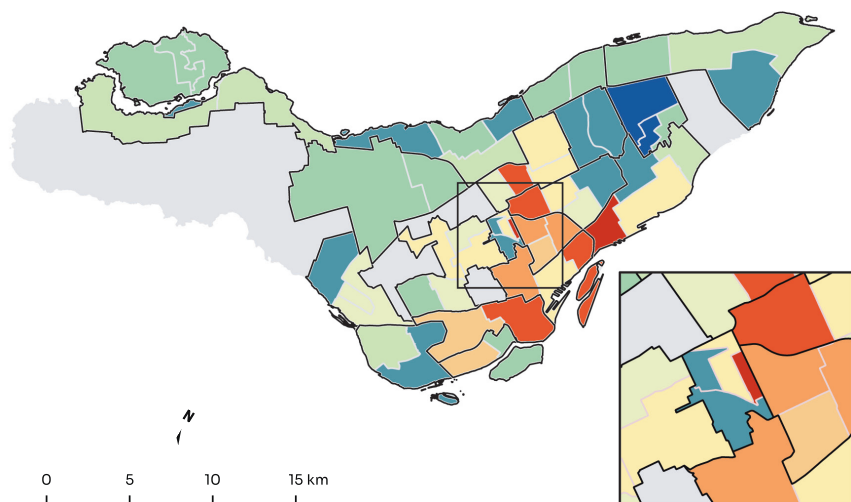
La population électorale est aussi constituée de personnes qui ne sont pas domiciliées dans la municipalité. Ces électrices et électeurs sont majoritairement des propriétaires et copropriétaires d'immeubles ou encore des occupants-es d'établissements d'entreprises situés à Montréal. En 2021, la liste électorale comptait 2 937 électrices et électeurs non domicilié-es. Ces personnes étaient domiciliées à 97,7% au Québec, 2,2% ailleurs au Canada et 0,3% à l'international. Tout comme les Montréalais-es admissibles à voter, les électrices et électeurs non domicilié-es sont nécessairement des personnes physiques, avaient 18 ans ou plus le jour du scrutin et sont de citoyenneté canadienne.

La liste électorale comprend des données qui permettent de dresser un certain profil des électrices et des électeurs. En 2021, les informations provenant de cette liste indiquaient que les femmes représentaient 51,7% des personnes inscrites, contre 48,3% pour les hommes. Toujours selon ces données, les femmes étaient majoritaires dans tous les arrondissements sauf ceux du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie. Alors que l'arrondissement d'Outremont était l'arrondissement le plus féminin avec 55,5% d'électrices, Ville-Marie était le plus masculin avec une proportion de 55,2% d'électeurs. La distribution d'électrices et d'électeurs est demeurée sensiblement la même entre 2017 et 2021.

PROPORTION DE L'ÉLECTORAT ÂGÉ ENTRE 18 ET 35 ANS PAR RAPPORT AU TOTAL DES PERSONNES INSCRITES DANS LES DISTRICTS 2021

- 17,0 - 18,7%
- 18,7 - 22,5%
- 22,5 - 24,5%
- 24,5 - 26,3%
- 26,3 - 28,3%
- 28,3 - 29,7%
- 29,7 - 31,1%
- 31,1 - 34,5%
- 34,5 - 37,2%
- 37,2 - 41,4%

- Limite des arrondissements
- Limite des districts



Les données de la liste électorale permettent aussi de connaître l'âge des électrices et des électeurs au jour du scrutin. En 2021, l'âge moyen des électrices et des électeurs de la Ville de Montréal était de 50,1 ans, une augmentation de presque un an par rapport à 2017. En 2021, ce fut l'arrondissement d'Anjou où l'âge moyen des personnes inscrites (54,5 ans) était le plus élevé. Tout comme lors de l'élection générale de 2017, c'est dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal où l'âge moyen des personnes inscrites (46,5 ans) était le plus bas. De manière générale, la proportion des électrices et des électeurs de 35 ans et moins tend à être plus élevée dans les districts centraux que dans ceux qui sont plus éloignés du centre de la ville.

L'augmentation de l'âge moyen s'inscrit dans un contexte où les nouvelles cohortes d'électrices et d'électeurs demeurent modestes en importance. **En 2021, le nombre d'électrices et d'électeurs nouvellement admissibles à voter en raison de leur âge dans le cadre d'une élection générale était de 47 316, soit 4,3% de l'électorat.** Cette proportion était inférieure de 0,8 point par rapport à 2017. Sur la liste électorale de 2021, 82% des électrices et des électeurs étaient aussi des personnes admissibles à voter quatre ans auparavant.

Un survol des particularités de la population électorale exige également de considérer la question de l'incapacité. En 2017, dans la région administrative de Montréal, une personne sur six indiquait être limitée dans ses activités quotidiennes par une incapacité². Au Québec, cette proportion atteignait une personne sur quatre chez les gens âgés de 65 ans et plus. Bien qu'il soit difficile d'obtenir des données précises sur les besoins particuliers des électrices et des électeurs, il est ainsi possible d'établir que l'incapacité touche une proportion importante de l'électorat montréalais.

Les formations politiques : rouages importants de la représentation

La majorité des personnes qui se portent candidates à une élection montréalaise s'associent à un parti politique. Lors du scrutin de 2021, la ville comptait un total de quinze formations politiques autorisées par le Directeur général des élections du Québec. Douze de ces formations politiques ont été officiellement reconnues en 2020 et 2021. La formation politique montréalaise la plus ancienne est Projet Montréal (autorisée en 2004), suivie des formations Ensemble Montréal et Équipe Anjou, toutes deux officiellement créées en 2013. Parmi ces quinze formations, onze ont présenté des personnes candidates à l'un des 103 postes électifs de l'élection générale de 2021. Tel que le prévoit la Loi, les personnes indépendantes, donc sans association avec une formation politique, peuvent aussi se porter candidates. Dix-sept des 340 candidatures à l'élection générale de 2021 étaient indépendantes.

Les personnes candidates à une élection peuvent y prendre part en faisant partie d'une formation politique. Lors du dépôt de leur candidature, ces personnes doivent présenter au président d'élection une lettre les désignant comme candidat-e du parti pour lequel elles s'engagent dans la course.

LISTE DES PARTIS POLITIQUES AUTORISÉS

Nom	Année de l'autorisation	Nombre de personnes candidates à l'élection générale de 2021
Action Montréal – Équipe Gilbert Thibodeau	2021	22
Citoyen.ne.s Outremont	2020	-
Courage – Équipe Sue Montgomery	2021	6
Engagement pour Montréal	2021	-
Ensemble Montréal – Équipe Denis Coderre	2013	97
Montréal 2021	2021	1
Mouvement Montréal	2021	68
Parti Outremont	2021	3
Projet Montréal – Équipe Valérie Plante	2004	103
Quartiers Montréal	2021	5
Ralliement pour Montréal	2021	-
Solutions	2021	-
Équipe Anjou	2013	5
Équipe CDN – NDG / Team CDN – NDG	2020	6
Équipe LaSalle Team	2013	7

La LERM établit que les personnes candidates doivent également avoir le droit d'être inscrites sur la liste électorale de la ville mais aussi résider sur le territoire montréalais. Ainsi, une personne peut se porter candidate à un poste électif dans un arrondissement sans nécessairement y être domiciliée.

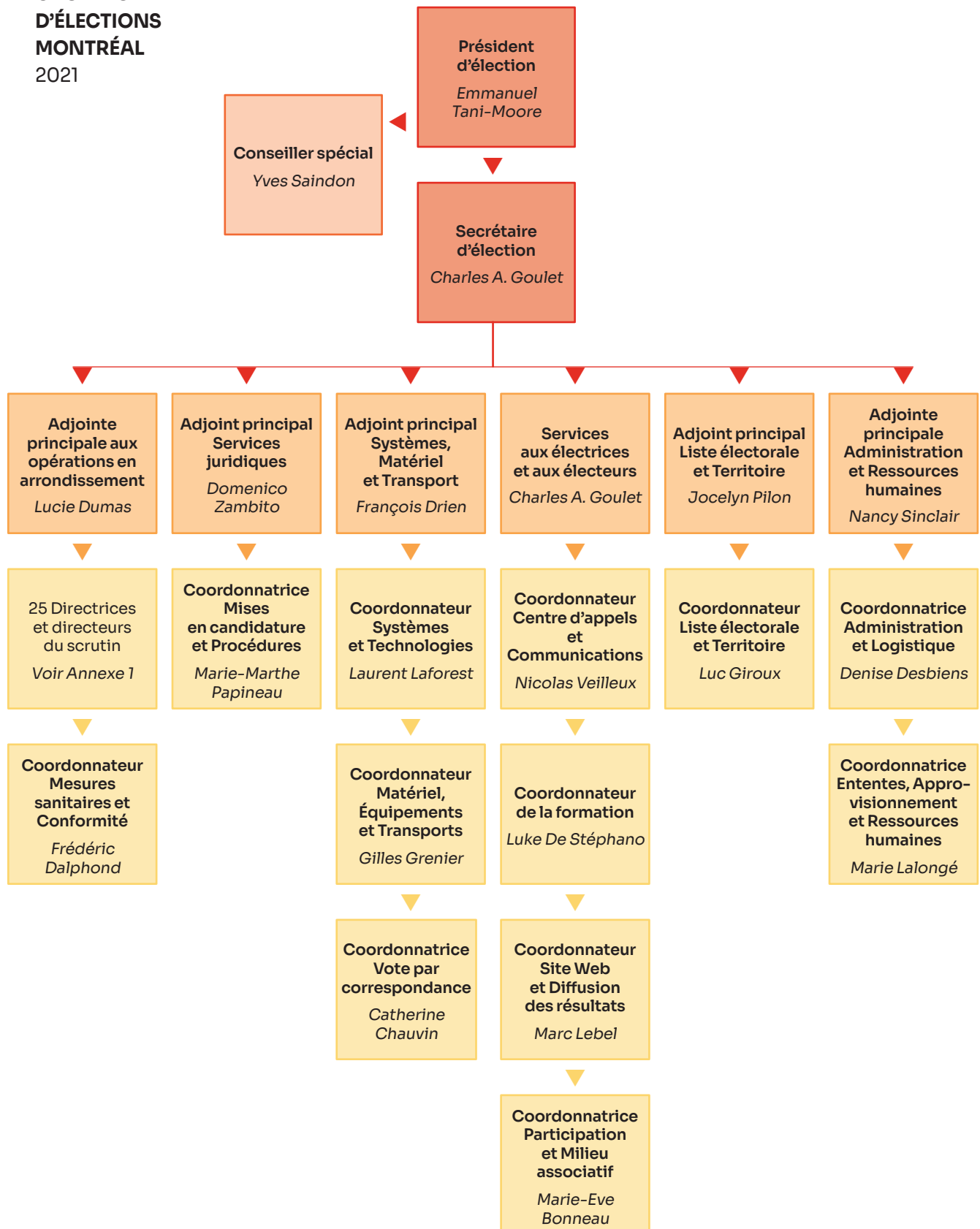
La Loi prévoit que les deux formations politiques qui ont fait élire le plus grand nombre de personnes candidates à l'élection précédente peuvent proposer du personnel électoral de scrutin au président d'élection. En vertu de cette disposition, Projet Montréal et Ensemble Montréal étaient les partis pouvant proposer la nomination respective des scrutateurs et secrétaires mais aussi des réviseurs de la commission de révision de la liste électorale. En 2021, le nombre de personnes directement recommandées par les deux formations est demeurée très modeste.

Une organisation neutre soutenue par un réseau performant

Élections Montréal est une organisation neutre dont la principale mission est d'assurer la tenue de scrutins municipaux sur le territoire de la Ville de Montréal. Élections Montréal réalise sa mission grâce à l'implication de milliers de personnes qui, lors d'une année électorale, se joignent au président d'élection – ou collaborent avec ce dernier – durant quelques mois, quelques semaines ou encore le temps d'une journée. Orientée vers sa mission première, ce sont lors des journées du scrutin que Élections Montréal compte le plus grand nombre d'employé-es en poste en même temps. Dans les faits, les jours du scrutin, Élections Montréal est l'un des plus importants employeurs de toute la Ville.

Douze mois avant une élection générale, le président d'élection établit une structure organisationnelle nécessaire à la tenue d'une élection générale. À l'approche de l'élection générale de 2021, le président d'élection a doté Élections Montréal d'une structure divisée en six services, soit ceux des opérations, des services juridiques, des systèmes, des services aux électrices et aux électeurs, de la liste électorale et, enfin, de l'administration. La gestion de chacun de ces services a été confiée à des adjoint-es du président d'élection. Une équipe de 12 coordonnatrices et coordonnateurs, 25 directrices et directeurs du scrutin et 25 directrices et directrices adjoint-es du scrutin se joignent à lui pour gérer les opérations. Afin de faciliter les échanges entre ces services et s'assurer de l'application des règles d'élection et la mise en œuvre des orientations, le président procède à la nomination d'une ou d'un secrétaire d'élection.

**ORGANIGRAMME
D'ÉLECTIONS
MONTRÉAL
2021**



Élections Montréal occupe un Centre de services situé au 2060, rue Dickson. Ces espaces accueillent le personnel en soutien de l'organisation de l'élection. Lors d'une élection générale, l'établissement d'un Centre de traitement est aussi fait. C'est de cet endroit que tout le matériel nécessaire à l'élection est préparé et expédié dans les arrondissements.

En vue de la période électorale, Élections Montréal a établi 25 points de services répartis dans les 19 arrondissements. C'est dans ces points de services que les directrices et directeurs du scrutin et leur équipe ont notamment accueilli la population, répondu aux questions de citoyennes et citoyens et recruté le personnel nécessaire.

La Loi confie au greffier de la Ville la responsabilité d'organiser les élections municipales. À titre de président d'élection, ce dernier dispose d'un budget nécessaire afin d'établir les conditions qui permettent l'exercice du droit de vote. Toujours en demeurant neutre et impartial, le président d'élection compte aussi sur la précieuse collaboration de plusieurs unités administratives de la Ville. Celles-ci jouent un rôle essentiel dans le soutien au scrutin en veillant à l'adoption des meilleures pratiques en matière d'approvisionnement, au respect de la sécurité informatique, à la vigie des nouveaux encadrements juridiques, à l'élaboration d'outils cartographiques de qualité, au soutien de l'application de mesures sanitaires appropriées, etc. Élections Montréal est un organisme neutre qui réalise son mandat grâce à une collaboration essentielle de plusieurs partenaires au sein de la Ville.

Un calendrier électoral riche en nouveautés

La LERM établit que l'élection du conseil d'une municipalité doit être réalisée à chaque quatre ans, le premier dimanche du mois de novembre. La même loi établit les principales étapes de l'organisation d'une élection ainsi que la séquence dans laquelle elles doivent être réalisées. En 2021, les règles d'élections habituelles prévues dans la Loi, les règles circonstanciées liées à la pandémie et ainsi que le contexte montréalais ont donné lieu à l'élaboration d'un calendrier électoral comportant certaines particularités par rapport aux calendriers précédentes.

D'abord, par l'intermédiaire de la *Loi visant à favoriser le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q., chapitre 8), la durée de la période électorale a été prolongée de 44 à 51 jours. Cette modification importante n'était pas étrangère aux défis multiples associés à l'organisation

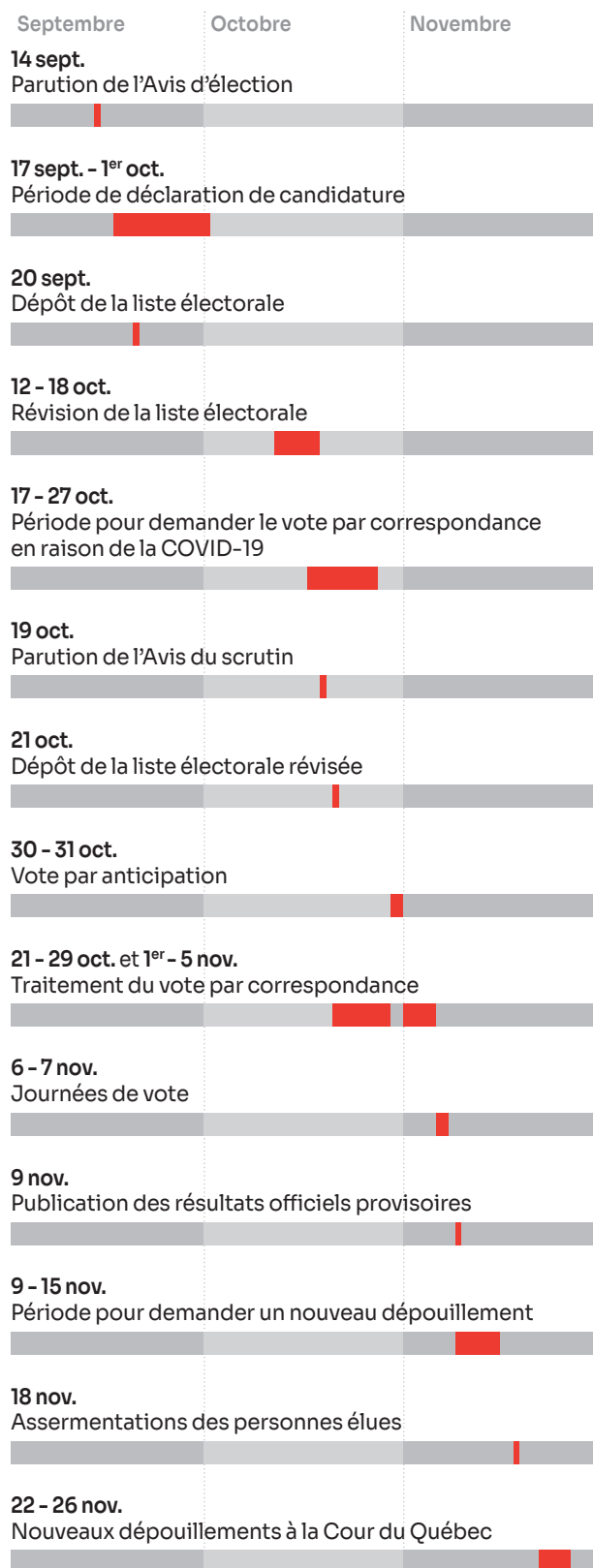
d'élections en temps de pandémie mais aussi à l'offre du vote par correspondance, modalité reposant sur les services postaux. **D'un point de vue organisationnel, le prolongement de la période électorale a été jugé nécessaire en raison de la complexité des nouvelles opérations, des multiples défis qu'entraîne une pandémie et surtout du temps suffisant devant être laissé aux électrices et aux électeurs pour voter.** En 2021, la période électorale a débuté le 17 septembre et a culminé par la dernière journée d'élection, le 7 novembre.

La Loi établit que l'un des premiers événements du calendrier électoral est la période de déclaration de candidature. D'une durée de quinze jours, cette période permet aux personnes qui convoitent un poste électif de devenir officiellement candidat-e. Dans un contexte montréalais, le dépôt des dossiers de candidature se fait auprès du président d'élection ainsi que des 25 directrices et directeurs du scrutin en arrondissement. Après la fin de cette importante période, qui s'est conclue le 1^{er} octobre, il était impossible pour une personne de devenir candidate à l'élection. Il était toutefois possible pour une personne déjà candidate de retirer sa candidature.

Les étapes de conception et de révision de la liste électorale sont étroitement encadrées par la réglementation. Quelques jours après le début de la période électorale, la liste des personnes admissibles à voter est dressée et déposée. Les électrices et les électeurs sont informé-es de leur inscription à l'aide d'un avis d'inscription expédié à leur domicile. Il revient au président d'élection de déterminer les jours et le lieu où les personnes qui souhaitent s'inscrire ou apporter des modifications aux informations qui les concernent peuvent le faire. En 2021, la période de révision de la liste électorale s'est déroulée du 12 au 18 octobre dans 29 endroits accessibles au public à travers la Ville. Au terme de cet exercice important, la liste électorale servant à la tenue du scrutin a été constituée.

Le contexte sanitaire marqué par la pandémie de COVID-19 a très largement façonné l'élection de 2021 et son calendrier électoral. Un exemple concret est la mise en œuvre du vote par correspondance comme moyen de permettre l'exercice du droit de vote de personnes vulnérables, notamment celles qui se trouvent en isolement en raison du virus. Offert notamment aux résident-es des quelque 310 résidences et centres de santé admissibles, le vote par correspondance exige le développement d'outils de communication accessibles, l'accompagnement soutenu des électrices et des

RÉSUMÉ DU CALENDRIER DE LA PÉRIODE ÉLECTORALE DE 2021 ET DE SES PRINCIPALES OPÉRATIONS



électeurs à distance, l'expédition postale des trousse de vote, etc. Une période électorale prolongée facilite la mise en œuvre de cette modalité de vote. En 2021, les électrices et les électeurs qui se sont prévalués du vote par correspondance avaient à retourner leurs votes marqués avant le 5 novembre.

En 2013 et 2017, Élections Montréal a offert le bureau de vote au bureau du président (BVP), un vote anticipé d'une durée de quatre jours tenu dans les points de service en arrondissement. Ce vote n'a pu être offert en 2021 pour diverses raisons. Par exemple, la tenue du BVP en 2021 aurait exigé de suspendre le vote par correspondance pendant toute sa durée puisque les mêmes listes électorales ne peuvent être utilisées simultanément par des équipes différentes de scrutateurs, scrutatrices et secrétaires. Par ailleurs, la distanciation physique exigée par la santé publique n'aurait pu être maintenue lors d'un vote dans les bureaux du président d'élection en arrondissement, où l'espace est souvent restreint.

En 2021, le vote par anticipation s'est déroulé durant une fin de semaine complète plutôt que seulement le dimanche qui précède le scrutin, comme lors des élections antérieures. Les électrices et les électeurs ont pu se prévaloir de leur droit de vote les samedi 30 octobre et dimanche 31 octobre. **Offertes dans un nombre accru d'endroits de vote, les urnes du vote anticipé se sont en quelque sorte rapprochées des électrices et des électeurs et sont demeurées accessibles entre 9 h 30 et 20 h les deux journées du week-end. La décision d'offrir plus de journées de vote a été notamment associée à une volonté d'offrir des endroits de vote sécuritaires, où l'affluence allait être davantage répartie.**

Dans un souci de faciliter le vote et d'encourager la participation dans un contexte pandémique, Élections Montréal a élaboré une planification exceptionnelle doublant aussi le nombre d'heures de vote en toute fin de la période électorale. Ainsi, en 2021, le traditionnel jour du scrutin a pris la forme de deux journées complètes de vote. Les 6 et 7 novembre 2021, les électrices et électeurs qui n'avaient pas encore voté étaient invité-es à le faire. Comme le prévoit la Loi, le scrutin du 7 novembre s'est conclu par le dépouillement des votes émis lors des journées du vote, mais aussi dans le cas des modalités de vote anticipé.

Un budget pour une opération de grande envergure

Le mandat premier d'Élections Montréal est de voir à l'organisation et à la tenue des scrutins municipaux sur le territoire de la ville. Le financement d'Élections Montréal pour réaliser son mandat repose sur une contribution de la Ville découlant du coût envisagé pour permettre l'exercice du vote. Ainsi, les opérations d'Élections Montréal sont soutenues par un financement associé à la tenue d'événements et non à des besoins opérationnels dans le temps. Ce mode de financement concentre les interventions dans le champ de l'organisation électorale mais aussi dans le temps.

La planification budgétaire d'un scrutin est relativement simple à faire dans la mesure où les dépenses d'une élection précédente donnent une indication des coûts envisageables et où la valeur de l'inflation est connue. Cette manière d'estimer les coûts est pertinente si les règles d'élection et le contexte de réalisation restent les mêmes. La pandémie de COVID-19 a toutefois changé la donne. Dès 2020, les autorités provinciales annonçaient de nouvelles règles entourant la tenue d'élections sécuritaires. Ces règles introduisaient notamment le vote par correspondance pour des électrices et électeurs vulnérables et l'application de plusieurs nouvelles mesures sanitaires. Afin d'assurer une plus grande distanciation et faciliter la participation, Élections Montréal a opté pour doubler le nombre de journées de vote. Dans un contexte pandémique, une bonification budgétaire s'est avérée nécessaire afin d'acquérir des équipements de protection, mettre en place de multiples mesures visant à atténuer les effets de la pandémie et couvrir la hausse des coûts des différents services. La prévision budgétaire totale de l'élection générale de 2021 était fixée à 22 263 000 \$. Au final, le coût opérationnel de l'élection générale de 2021 a été de 18,8 millions \$.

PRÉVISION BUDGÉTAIRE ET DÉPENSES RÉELLES DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES DE 2017 ET 2021

	2017	2021
Prévision budgétaire	14 millions\$	22,2 millions\$
Dépenses réelles*	12,3 millions\$	18,8 millions\$
Part des dépenses par rapport au budget	88%	84%
Part des dépenses liées à la rémunération du personnel électoral	66%	60%
Part des dépenses liées au transport et aux communications	18%	13%
Part des dépenses liées aux services techniques et biens non durables	16%	27%
Coût de l'élection par personne inscrite sur la liste électorale	10,74\$	16,91\$

* Le montant exact des dépenses n'est connu que quelques mois après une élection générale.

La COVID-19 et le cadre de l'élection

Le 13 mars 2020, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation annonçait le report des élections partielles prévues au Québec. Cette décision était prise alors que l'état d'urgence sanitaire dans toute la province était adopté. Ainsi, l'élection partielle pour le poste de conseillère ou conseiller de la Ville du district Saint-Léonard-Est, prévue deux jours plus tard, devenait impossible à réaliser. Comme ailleurs au Québec, tout poste vacant d'un conseil municipal ne pouvait être comblé tant que demeurait la suspension des élections. À l'automne 2020, les autorités provinciales annonçaient des mesures afin de permettre progressivement la tenue d'élections municipales partielles au Québec. Ces mesures, qui variaient en fonction de la gravité de la pandémie d'une région à l'autre, ont évolué au fil du temps.

C'est au printemps 2021 que les autorités provinciales ont dévoilé les grandes mesures applicables à la tenue de l'élection générale du 7 novembre de la même année. Ces mesures ont eu un impact significatif sur l'organisation de l'élection mais aussi sur plusieurs modalités de vote. Par exemple, il était maintenant possible pour les municipalités d'ajouter des journées de vote par anticipation, les heures où le vote doit se dérouler pendant une journée étaient prolongées, le vote itinérant dans les résidences et centres de santé était remplacé par le vote par correspondance, toute personne inscrite sur la liste électorale qui se trouvait en isolement en raison de la COVID-19 pouvait demander le vote par correspondance, le nombre de signatures de soutien aux

personnes candidates a été abaissé, etc. Certaines mesures dictées par un protocole sanitaire provincial ont évolué jusque dans le dernier droit des préparatifs du scrutin.

Ces nouvelles mesures ont eu un impact direct sur l'élection générale et son organisation. En quelques mois, Élections Montréal a notamment procédé à l'acquisition de matériel sanitaire tel des écrans de protection sanitaire, revu des centaines d'ententes de principe afin de prolonger la durée de location de lieux servant au scrutin, créé des nouveaux postes dans sa structure afin d'assurer une application rigoureuse des mesures sanitaires, mis en œuvre les procédés permettant de mettre en place le vote par correspondance pour des milliers d'électrices et d'électeurs et a revu ses activités pour s'adapter à un prolongement de la période électorale. **Dans l'histoire récente des élections montréalaises, jamais autant de transformations n'ont eu à être réalisées dans un si court délai afin de permettre l'exercice du droit de vote.**

Le cadre de l'élection

Quelques-unes des actions menées par Élections Montréal en 2021

- Participation active au sein de rencontres avec les autorités provinciales et les autres municipalités afin de sensibiliser les différent-es intervenant-es à la réalité montréalaise et partager les leçons apprises.
- Réalisation et collaboration soutenues afin d'offrir de nouveaux outils de cartographie électorale qui permettent de mieux comprendre le territoire montréalais et ses réalités démographiques.
- Mise en œuvre d'une structure davantage tournée vers les services aux électrices et aux électeurs.
- Acquisition d'écrans de protection sanitaire pour augmenter la sécurité du public et des employé-es et partage de cet équipement après l'élection.
- Contrôle rigoureux des dépenses et application de règles d'approvisionnement les plus strictes.

Note

2 Office des personnes handicapées du Québec. (2022, 20 avril). *Les personnes avec incapacité au Québec: Un portrait à partir des données de l'enquête canadienne sur l'incapacité de 2017*. https://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/centre_documentaire/Enquetes/Internes/V01_Portrait_incapacite_Qc_ECI2017.pdf

02

La préparation de l'élection

- 33 Un compte à rebours qui débute plusieurs mois avant une élection
- 35 La division du territoire dans un cadre électoral complexe
- 37 Le début d'un virage technologique: la formation à distance
- 38 Le vote par correspondance: grande nouveauté dans le panorama montréalais
- 40 L'embauche de gestionnaires et la recherche active de lieux d'accueil du public
- 41 La minutieuse élaboration de la liste électorale
- 43 La COVID-19 et la préparation de l'élection

LA PRÉPARATION DE L'ÉLECTION

12 mois

Préparation de l'élection

51 jours

Durée de la période
électorale de 2021

25

Directrices et directeurs
du scrutin travaillant dans les
arrondissements montréalais

3 177

Sections de vote

13 000

Personnes à former
à distance

312

Établissements admissibles
au vote par correspondance

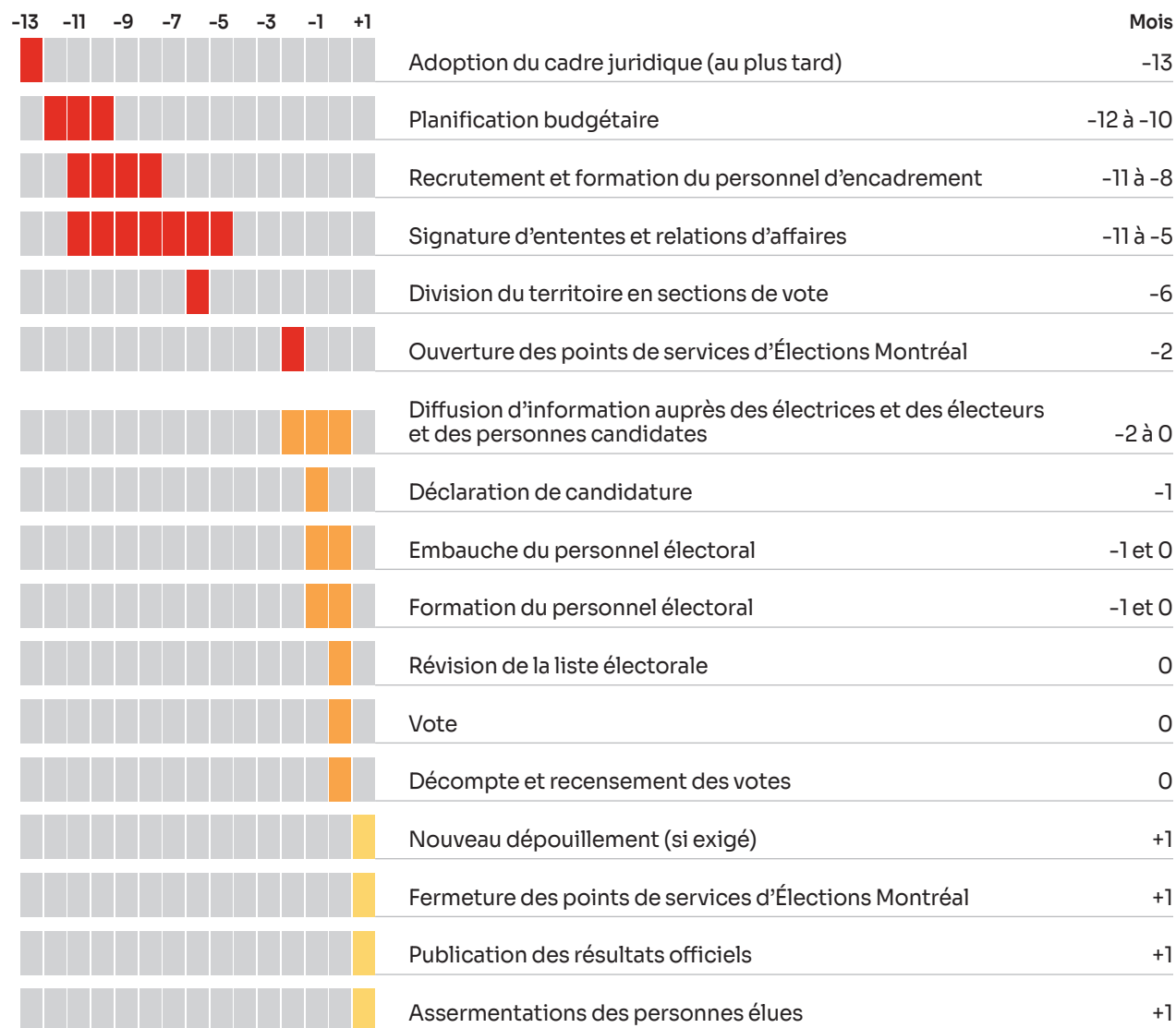
La période durant laquelle les électrices et les électeurs exercent leur droit de vote ne dure que quelques jours. Or, pour faire en sorte que le vote se déroule sans embûche durant cette période relativement courte, des mois de préparation sont nécessaires. Les actions menées durant la phase de préparation sont nombreuses, complexes et déterminantes. Pour se préparer à un scrutin, Élections Montréal s'appuie sur ses réalisations passées. Elle doit être en mesure de miser sur son expérience tout en s'adaptant aux modifications législatives et aux autres changements qui se produisent en marge des élections. Ce chapitre porte sur les principales interventions d'Élections Montréal réalisées dans les mois qui ont précédé l'élection générale de 2021.

Un compte à rebours qui débute plusieurs mois avant une élection

Pour les électrices et les électeurs, le jour du scrutin et son issue marquent le début d'une nouvelle administration au cours de laquelle les personnes élues auront l'occasion de mettre en œuvre différents projets. Pour Élections Montréal, le jour du scrutin est un point culminant, atteint après avoir mené de nombreuses opérations préalables. En effet, la tenue d'une élection générale à Montréal est le produit d'une minutieuse planification, qui s'échelonne sur plus de douze mois. Au cours de cette période, plusieurs opérations d'une grande importance doivent être menées dans le respect d'échéances préétablies.

Pour mieux comprendre les opérations nécessaires à la tenue d'une élection, il est utile de se référer à la notion du cycle électoral. Celui-ci se décline en trois grandes phases, soit les périodes préélectorale, électorale et postélectorale. La période préélectorale d'un scrutin général débute – officiellement – dès l'arrivée d'une nouvelle administration. La période électorale correspond en quelque sorte à la période de la campagne politique. D'une durée de 51 jours, la période électorale de 2021 a débuté le 17 septembre et s'est conclue avec la tenue des journées du vote des 6 et 7 novembre. La période postélectorale est la plus courte: elle débute le lendemain d'un scrutin et se conclut une fois que toutes les personnes élues sont assermentées.

CYCLE ÉLECTORAL OPTIMAL POUR L'ORGANISATION D'UNE ÉLECTION GÉNÉRALE À MONTRÉAL



- Période préélectorale
- Période électorale
- Période postélectorale

La division du territoire dans un cadre électoral complexe

Il existe plusieurs opérations importantes à la préparation d'une élection municipale dans la Ville de Montréal. L'une de ces opérations consiste en un découpage du territoire pour fins d'élection. Les actions liées à l'organisation du territoire sont hautement structurantes dans la mesure où elles influencent un très grand nombre d'activités réalisées tout au long de la préparation de l'élection et même le jour du scrutin.

Dans la phase de préparation d'une élection, l'une des premières activités de délimitation consiste à s'assurer qu'un équilibre est maintenu entre les populations électorales des districts d'un même arrondissement. Il revient au président d'élection de prendre connaissance de l'évolution de la population et de proposer des scénarios de délimitation lorsque des écarts démographiques sont supérieurs à 15 % par rapport à la population moyenne des districts d'un même arrondissement. L'adoption d'un règlement municipal l'année qui précède une élection fixe les limites entre les 58 districts électoraux de la ville pour l'élection générale et les quatre années suivantes. Un peu comme les limites des municipalités, les limites des arrondissements, pour leur part, demeurent inchangées peu importe le nombre d'électrices et d'électeurs qu'on y retrouve.

En 2020, un déséquilibre supérieur à ce qui est permis par la Loi a été observé entre les trois districts de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles. Afin de se conformer à la Loi et d'assurer une meilleure répartition de l'électorat, un nouveau tracé des limites entre les districts a été adopté par le conseil municipal. Reposant sur un examen rigoureux, cette démarche a établi un meilleur équilibre dans la mesure où la taille de l'électorat de chaque district s'est rapprochée du tiers de l'électorat total de l'arrondissement. Ce type d'intervention est normal et évite que des déséquilibres s'accroissent, perdurent dans le temps ou créent une représentation asymétrique.

La LERM prévoit aussi qu'il revient au président de diviser la liste électorale en sections de vote ne comprenant pas plus de 500 électrices et électeurs. En vue du scrutin, il doit aussi prévoir autant de bureaux de vote qu'il y a de sections pour y accueillir les électrices et les électeurs. Afin de faciliter l'exercice du droit de vote, la création des sections de vote se fait sur une base territoriale en regroupant, à l'intérieur d'une même section, les personnes inscrites sur la liste électorale à des adresses voisines. Ainsi, le jour du scrutin, les électrices et électeurs d'un même voisinage ou immeuble

donné exerceront leur suffrage à un même bureau de vote. Lors du vote par anticipation, la Loi prévoit que le président peut regrouper des sections de vote et les associer à un même bureau. Les sections de vote regroupées forment alors des secteurs.

Lors de la préparation de l'élection générale de 2021, l'équipe de la Liste électorale et du territoire d'Élections Montréal a procédé à la division du territoire de la Ville de Montréal en 3177 sections de vote comprenant en moyenne 350 personnes inscrites. L'équipe de la liste électorale procède à la création des sections de vote dans les arrondissements en considérant le nombre de bulletins de vote qui seront déposés dans les urnes. Ainsi, le nombre de personnes par section de vote dans l'arrondissement de Ville-Marie (où les votant-es déposent chacun deux bulletins de vote dans l'urne) est généralement supérieur au nombre de personnes dans les sections de vote des arrondissements de LaSalle et Verdun (où on y vote cinq fois). Si au terme de la période d'inscription à la liste électorale, le nombre d'électrices et d'électeurs dépasse la barre des 500 dans une même section de vote, celle-ci sera divisée en deux pour fins d'élection.

En vue du vote par anticipation de 2021, Élections Montréal a créé 690 secteurs de vote. Ces secteurs étaient de deux types. D'abord, des secteurs ont été élaborés en regroupant les électrices et les électeurs de quelques sections de vote d'un même quartier. Les électrices et électeurs compris-es dans ce type de secteur étaient invité-es à voter à un même bureau de vote. En 2021, la Ville comptait 592 secteurs de vote par anticipation de ce type. Ensuite, un second type de secteur a été créé. Celui-ci correspondait à une ou parfois deux section(s) de vote comprenant les électrices et les électeurs d'une résidence (ou milieu de vie) pour aîné-es. De taille bien plus modeste que le premier type de secteur, ces secteurs ont été élaborés de manière à faciliter le vote de personnes à l'intérieur de leur milieu de vie. Au total, 98 secteurs de vote par anticipation de ce type ont été élaborés dans le cadre de l'élection générale de 2021.

D'une élection à une autre, le nombre de sections et de secteurs peut varier. L'évolution de la démographie, la tendance de la participation et la recherche de la meilleure gestion des coûts sont des facteurs qui influencent la taille de ces divisions. En 2021, la ville comptait 196 sections de vote de moins que quatre années auparavant, mais 22 secteurs de vote par anticipation additionnels. Dans tous les cas, la

Le début d'un virage technologique: la formation à distance

planification est faite de manière à faciliter l'exercice du droit de vote dans les différents arrondissements. Le jour du vote, cette stratégie fait en sorte que l'affluence est sensiblement la même d'un bureau de vote à un autre, mais aussi que le dépouillement des votes ne soit pas trop fastidieux pour le personnel du scrutin.

La division du territoire en vue d'une élection est un travail minutieux où de nombreuses considérations opérationnelles sont prises en compte. Au-delà de ces dernières, le découpage doit permettre aux électrices et électeurs de voter aisément.

Dès le lendemain de l'élection générale de 2017, Élections Montréal annonçait son intention de moderniser la formation du personnel du scrutin. Cette orientation était prise alors que de plus en plus d'employé-es demandaient d'avoir accès à du contenu de formation en ligne. Les premiers grands efforts en ce sens ont débuté en 2019 avec la préparation de nouvelles plateformes d'apprentissage en ligne et le développement des premiers contenus web. En amorçant ce virage, l'objectif était de former à distance le plus grand nombre possible d'employé-es, évitant ainsi de demander à des milliers de personnes de se déplacer pour assister à des séances magistrales. **Les visées de la formation en ligne sont toutefois devenues encore plus importantes alors que les autorités provinciales recommandaient aux président-es d'élection de privilégier la formation à distance comme moyen de réduire les risques de transmission du coronavirus. Dans ce contexte, l'apprentissage en ligne s'est imposé comme la seule manière de former le personnel du scrutin.**

Une grande planification a été nécessaire afin d'exécuter cette orientation en matière de ressources humaines. La planification s'est construite autour d'un plan de formation en quatre étapes. Dans les deux premières étapes, les employé-es du scrutin étaient invité-es à suivre une formation théorique comprenant des segments communs à tout le personnel d'Élections Montréal ainsi que les segments spécifiques à leur poste. Ensuite, les employé-es devaient tester leurs connaissances théoriques dans une évaluation formative, aussi réalisée en ligne. Enfin, le personnel était convié à une visioconférence élaborée sous la forme d'un atelier pratique.

Les contenus de formation ont été élaborés par l'équipe de la formation d'Élections Montréal. Ce travail a donné lieu à de multiples partenariats entre les équipes d'Élections Montréal et des organisations externes. **Une collaboration de grande envergure a d'ailleurs été planifiée afin de produire le segment de base sur l'accessibilité universelle et l'accueil de toutes les électrices et tous les électeurs. Le contenu de ce module a été développé en partenariat avec cinq organismes montréalais spécialisés en accessibilité universelle, mais aussi avec Élections Québec.** Initialement réservé aux employé-es d'Élections Montréal, le segment de formation a finalement été partagé à l'ensemble des président-es d'élection de la province et ainsi à des milliers d'employé-es du scrutin ailleurs au Québec. Par sa signature professionnelle et son approche positive de l'accessibilité, ce segment de formation visait la plus grande adhésion possible aux comportements qui aident réellement les électrices et les électeurs à voter.

Le vote par correspondance: grande nouveauté dans le panorama montréalais

Le vote par correspondance a été l'une des plus grandes nouveautés de l'élection générale de 2021. Introduit par voie réglementaire à peine six mois avant le scrutin de novembre, le vote par correspondance est venu remplacer le bureau de vote à domicile et le bureau de vote itinérant. Cette modalité se voulait une manière de permettre l'exercice du droit de vote aux personnes isolées en raison de la COVID-19, mais aussi des personnes incapables de se déplacer pour un motif de santé (ainsi que leur proche aidant-e) et celles domiciliées dans les quelque trois cents résidences ou installations de santé concernées par la Loi³. L'admissibilité au vote à distance a été établie pour l'ensemble des municipalités au Québec et n'était donc pas spécifique à Montréal. Par ailleurs, le règlement prévoyait que les municipalités qui le souhaitaient pouvaient, par voie de résolution, offrir le vote par correspondance à toute électrice ou électeur de 70 ans et plus. Cet élargissement de l'admissibilité n'a toutefois pas été adopté.

Dans le contexte montréalais, la mise en place du vote par correspondance a exigé la réalisation d'une longue liste d'opérations. Par exemple, avant d'en arriver à expédier des bulletins de vote à une personne, une équipe qui accompagne les électrices et les électeurs au téléphone a dû être recrutée et formée, de multiples relations d'affaires ont dû être établies pour assurer l'approvisionnement en matériel, des capsules d'information et des encarts informatifs ont été produits, des suivis ont été assurés avec les administrations de centaines de

résidences, un système de suivi des demandes a été créé, des manutentionnaires ont été formés et des gestionnaires ont vu à la conformité des opérations.

Afin de respecter les délais serrés, Élections Montréal a élaboré une planification en quatre étapes séquentielles. La première étape consista à créer de toutes pièces une équipe spécialisée dans le vote par correspondance dirigée par une coordonnatrice. Entrée en fonction neuf mois avant l'élection, cette personne avait comme principale responsabilité de concevoir la planification et de superviser les opérations permettant d'offrir le vote à distance aux personnes admissibles. La coordonnatrice au vote par correspondance s'est adjointe une dizaine d'employé-es issu-es des milieux de l'informatique, la logistique et l'administration de processus complexes.

Le fait que le vote par correspondance soit en partie destiné à une clientèle vulnérable a grandement influencé la planification. Des ressources ont été mobilisées afin que le matériel nécessaire au vote à distance soit adapté à cette clientèle et au contexte du vote. Dans la seconde étape de planification, les formulaires, les enveloppes, les feuillets d'instructions et des vidéos informatives ont été conçus de manière à faciliter autant que possible l'exercice du droit de vote et sensibiliser les électrices et les électeurs au fonctionnement et aux délais associées au vote à distance. Par la même occasion, un procédé et des besoins en équipement ont été établis afin d'assurer un assemblage minutieux des trousse de vote destinées aux électrices et aux électeurs.

La gestion des demandes du vote par correspondance s'est faite dans la troisième étape de préparation de ce vote. Dans cette étape, la planification a impliqué la création de systèmes permettant aux électrices et aux électeurs de demander le vote par correspondance, par internet ou par téléphone. Elle a aussi exigé la conception d'outils informatiques permettant d'adresser efficacement les trousse de vote et de connaître dans quelle étape de traitement se trouvait chacune des demandes.

Enfin, la planification du vote par correspondance a exigé l'organisation de la réception des enveloppes après que les électrices et les électeurs aient voté. Afin d'augmenter l'efficacité du processus de réception des bulletins de vote, les opérations ont été confiées à une grande équipe desservant l'ensemble de la ville (plutôt qu'à plusieurs petites

équipes réparties dans les 25 points de services d'Élections Montréal). La planification a été réalisée afin que la réception du courrier se fasse dans un casier postal du Palais de congrès. Afin d'éviter au maximum les délais, c'est de cet endroit même que les enveloppes expédiées par les électrices et les électeurs étaient traitées par des scrutatrices, scrutateurs et secrétaires. En raison de la pandémie de COVID-19, un très grand espace a été requis pour permettre la distanciation physique entre les équipes.

En quelques mois à peine, Élections Montréal a réussi à mettre en place une équipe spécialisée, maîtriser de nouveaux équipements et procédés, établir des relations d'affaires permettant d'offrir le vote par correspondance dans la forme établie par la réglementation provinciale et constituer un système de messagerie interne afin d'accélérer les expéditions dans les derniers jours du vote par correspondance. Bien que ce défi ait été relevé, il demeure que les conditions de réalisation étaient peu optimales. L'introduction d'une nouvelle modalité de vote quelques mois à peine avant la tenue d'une élection générale, dans le cadre montréalais, peut s'avérer très complexe.

L'embauche de gestionnaires et la recherche active de lieux d'accueil du public

Élections Montréal est une organisation dont la taille varie énormément selon les étapes du cycle électoral. En l'espace de quelques semaines, le nombre d'employé-es peut passer de quelques personnes à plusieurs centaines de personnes. Dans le cadre de l'élection générale, la première grande phase d'expansion a été l'embauche de 25 directrices et directeurs du scrutin chargé-es de la supervision des services et de l'organisation de l'élection dans les 19 arrondissements montréalais. L'embauche de ces gestionnaires s'est faite par un concours où les personnes intéressées ont dû démontrer leur capacité à mener à bien des projets de grande envergure.

En 2021, le concours de recrutement des directrices et des directeurs du scrutin a été lancé dès le mois de janvier, soit neuf mois avant le début de la période électorale. Les candidatures reçues ont d'abord été examinées par un comité de cadres d'Élections Montréal. Au terme d'un processus d'entrevue, les candidatures qui se sont le plus démarquées ont été retenues. Les directrices et directeurs du scrutin (DS) sont entré-es en poste en mars. Une équipe de trois directrices et directeurs s'est jointe plus tard en soutien à leurs collègues. Chacun-e des 25 directrices et directeurs du scrutin était secondé-e par un-e adjoint-e.

Le mandat des DS a débuté par la recherche de lieux adéquats pour y installer les 25 points de services d'Élections Montréal en arrondissement. Ces lieux devaient répondre à des critères d'accessibilité universelle et être situés dans un endroit central bien desservi par le transport en commun. Les espaces choisis pour accueillir les points de services devaient aussi permettre la distanciation physique, l'accueil du public, la révision de la liste électorale, mais aussi la tenue de diverses opérations de logistique. La grande majorité des points de services ont été installés dans des locaux commerciaux.

Dans leur travail, les DS doivent s'appuyer sur leur connaissance du territoire montréalais. Les DS ont été appelé-es à identifier tout endroit pouvant potentiellement servir de lieu de vote. En 2021, plus de 700 écoles, immeubles municipaux, complexes d'habitation, organismes communautaires et espaces commerciaux ont été visités. Pour servir de lieu du scrutin, les endroits visités devaient aussi répondre à des critères d'accessibilité universelle, être connus ou facilement accessibles, permettre l'application des règles sanitaires et – nécessairement – être disponibles. **Pour différentes raisons liées à la pandémie, plusieurs des endroits ayant servi de lieu du scrutin dans le passé n'ont pas pu être mis à la disposition d'Élections Montréal.** Les DS ont donc dû redoubler d'efforts pour trouver des lieux de remplacement.

Finalement, les DS ont conclu des ententes de location avec l'administration de près de 500 lieux. Le travail nécessaire à la signature de centaines d'ententes de location a été considérable et plus important encore que lors d'élections précédentes. Ce travail a d'ailleurs été en partie réalisé alors qu'un couvre-feu empêchait tout déplacement après 20 h. La location des endroits de vote s'est poursuivie jusque dans la première partie de la période électorale en raison de la disponibilité réduite ou changeante des espaces locatifs destinés à un événement où se déplacent des milliers de personnes.

La minutieuse élaboration de la liste électorale

Le matériel électoral est composé de plusieurs éléments sans lesquels le vote ne peut tout simplement pas avoir lieu. Un de ces éléments est la liste électorale. Confiée à une équipe composée d'un scrutateur ou d'une scrutatrice et d'un-e secrétaire, la liste électorale permet de connaître qui sont les personnes admissibles à voter à un bureau de vote. Mais avant d'être remise au personnel du scrutin le matin d'une élection, la liste électorale fait l'objet d'une longue et minutieuse élaboration.

La liste électorale montréalaise est principalement constituée des électrices et électeurs inscrit-es à la Liste électorale permanente (LEP) au 1^{er} septembre d'une année d'élection générale. Gérée par Élections Québec, la LEP est notamment alimentée des renseignements provenant de la Régie d'assurance maladie du Québec. Au début de la période électorale, Élections Montréal reçoit les données des électrices et électeurs domicilié-es dans la ville de Montréal provenant de la LEP. Pour constituer une liste préliminaire ou déposée, Élections Montréal doit joindre ces renseignements à ceux concernant les électrices et électeurs non domicilié-es. Plusieurs opérations sont nécessaires afin d'arriver à établir qui sont les personnes admissibles à être inscrites comme électrices ou électeurs non domicilié-es.

Quelques mois avant une élection générale, Élections Montréal coordonne l'envoi d'informations destinées aux propriétaires d'immeubles qui ne sont pas domiciliés sur le territoire de la ville, qui ne figuraient pas sur la liste électorale de la dernière élection générale et qui sont susceptibles d'avoir la qualité d'électeur. Cette démarche vise à informer les propriétaires de la tenue éventuelle d'un scrutin et des démarches à entreprendre s'ils ou elles souhaitent s'inscrire sur la liste électorale. En 2021, plus de 15 000 lettres ont ainsi été expédiées à des propriétaires d'immeubles sur le territoire mais qui, selon les informations disponibles, n'étaient pas domicilié-es à Montréal.

Dans les opérations spécifiques aux élections municipales, une équipe de six personnes a planifié le traitement des demandes et de l'information concernant les électrices et les électeurs non domiciliés. Cette équipe a fait l'examen de quelque 4 000 demandes d'information ou d'inscription à la liste électorale. Les demandes d'inscription jugées recevables étaient regroupées en vue de leur traitement par une commission de révision de la liste électorale, seule entité pouvant procéder à une inscription sur la liste électorale. La conception de la liste électorale à partir de données sur les électrices et électeurs non domicilié-es pouvait toutefois débiter dans la phase préélectorale. Dès le mois de juin 2021, l'équipe spécialisée dans l'examen des dossiers a vérifié si les propriétaires inscrit-es sur la liste électorale lors de l'élection générale précédente se qualifiaient toujours comme électrices ou électeurs non-domiciliés en 2021. Lorsque cela était le cas, l'inscription à la liste électorale était reconduite.

La préparation de la révision de la liste électorale est aussi une grande opération de logistique. Alors que dans la très grande majorité des municipalités, les président-es d'élection confient la révision de la liste électorale à une seule commission de révision, à Montréal, une trentaine des commissions sont nécessaires pour effectuer la révision de la liste électorale. Des installations facilement accessibles doivent être trouvées afin de permettre aux commissions d'opérer et de servir les électrices et les électeurs. En 2021, plusieurs commissions de révision ont siégé dans les points de services en arrondissement. Quelques-unes ont été ajoutées dans des secteurs très fréquentés. Chacun des endroits où le public était accueilli devait répondre à des critères d'accessibilité universelle et faire l'objet de l'installation d'une connexion internet sécurisée.

La planification de la révision de la liste électorale n'est pas qu'une question d'équipement. Elle implique la coordination d'importantes ressources humaines. Chacune des commissions est composée de trois réviseur-es et est soutenue par une ou une secrétaire ainsi qu'au moins un-e agent-e réviseur-e travaillant sur la route. Au total, plus d'une centaine de personnes doivent être embauchées à cette étape lors d'une élection générale. Les profils recherchés sont ceux de personnes capables de comprendre et d'appliquer des consignes complexes et faire preuve d'écoute et de discernement. Une fois embauchées, ces personnes doivent nécessairement être formées. À cette fin, une formation en cascade a été planifiée. L'équipe du service de la liste électorale a d'abord vu à la formation des 25 DS qui ont, à leur tour, formé le personnel de révision opérant en arrondissement. Dans le contexte montréalais, la planification de la révision de la liste électorale est une opération de très grande envergure.

La COVID-19 et la préparation de l'élection

La pandémie de COVID-19 a eu de nombreuses répercussions sur la préparation de l'élection générale de 2021. Elle a complexifié certaines activités habituelles mais a aussi créé de nouveaux besoins, voire exigé des interventions inédites. Malgré ces nombreux défis, Élections Montréal et son personnel a su s'adapter et trouver des solutions dans un environnement changeant.

L'un des défis importants liés à la préparation d'une élection générale en temps de pandémie de COVID-19 s'est avéré la gestion du matériel de protection sanitaire destiné aux employé-es et aux électrices et électeurs. Cette gestion a

notamment impliqué la planification d'un appel d'offres pour faire l'acquisition de milliers d'écrans de protection sanitaire, l'évaluation des besoins en équipement de protection pour des milliers d'employé-es occupant des fonctions diverses, l'entreposage de plusieurs tonnes de matériel, le recyclage de milliers d'articles et la rédaction d'une convention de prêt pour prolonger la durée de vie de certains équipements. À cette gestion s'ajoute la création de modules de formation sur les mesures sanitaires, le suivi des déclarations de symptômes de centaines d'employée-es et la rédaction de directives sanitaires selon les postes.

La manutention et la livraison des équipements de protection se sont aussi avérées des projets de grande envergure. Afin d'assurer la distribution rapide des équipements vers les points de services en arrondissement et les quelque 500 endroits de vote, Élections Montréal a procédé à la location d'une flotte de véhicules de transport. Des chauffeurs et manutentionnaires ont été embauchés pour assurer que les équipements soient livrés et rapidement récupérés. Aucune de ces activités et fonctions n'existaient encore quelques années auparavant.

La distanciation physique d'au moins un mètre entre les personnes est une mesure qui a eu un impact sur la planification des opérations électorales. D'abord, cette distanciation a nécessairement amené Élections Montréal à revoir certains critères dans le choix de ses installations et la planification entourant celles-ci. **Alors que le niveau d'activité a dû être revu à la baisse à certains endroits, des espaces beaucoup plus vastes sont devenus nécessaires pour d'autres opérations. L'utilisation de chaque espace a été planifiée en dressant des plans et en recherchant une configuration optimale et sécuritaire des lieux.**

En matière de planification des espaces locatifs en vue du vote, la pandémie a profondément modifié les pratiques habituelles. En 2017, plusieurs résidences pour personnes aîné-es ont été utilisées comme endroits de vote pour les personnes y étant domiciliées, mais aussi pour les électrices et électeurs du voisinage. **Les restrictions sanitaires limitant l'accès à ces résidences ont eu comme effet que de nouveaux endroits de vote ont dû être trouvés pour quelque 77 000 personnes qui votaient auparavant dans une résidence de leur quartier. Ce nombre est équivalent à repenser et relocaliser les bureaux de vote de l'ensemble des électrices et électeurs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—**

Pointe-aux-Trembles. La recherche de nouveaux endroits de vote, la planification d'une utilisation sécuritaire des espaces, l'évaluation de nouveaux espaces locatifs et la négociation (parfois non concluante) avec des locataires ont eu un impact certain sur l'organisation. Peu importe la complexités des conditions opérationnelles, les électrices et les électeurs ont pu exercer leur droit de vote en 2021.

La préparation d'une élection montréalaise

Quelques-unes des actions menées par Élections Montréal en 2021

- Transformation des méthodes de formation du personnel du scrutin afin de tirer davantage profit des nouvelles technologies et réduire les risques de propagation de la COVID-19.
- Mise en place du vote par correspondance et diffusion d'outils de communication en français et en anglais visant à faciliter l'exercice du droit de vote à distance de personnes vulnérables.
- Planification du vote sur plusieurs journées afin de répartir l'affluence et encourager la participation.
- Installation de bureaux de vote par anticipation dans les milieux de vie destinés uniquement aux personnes qui y habitent.
- Création de nouveaux postes dans la structure d'Élections Montréal afin d'établir les besoins en équipement de protection, livrer ces équipements aux quatre coins de la ville et assurer l'application des mesures sanitaires.
- Multiplication de la location et construction de structures temporaires pour rendre accessibles les endroits de vote.
- Mise en œuvre d'une stratégie visant à recycler les équipements de protection individuelle souillés et prolonger la durée de vie des écrans de protection sanitaire.

Note

³ Au total, en 2021, 25 965 personnes étaient admissibles au vote par correspondance en vertu de leur adresse.

03

La période électorale et l'appel au vote

- 49 Un nouveau site web et une nouvelle signature institutionnelle
- 50 Une centre d'appels transformé
- 53 La réception des déclarations de candidature : une imposante logistique
- 58 L'expédition de l'avis d'inscription et la révision de la liste électorale
- 60 Votre vote, votre ville : une campagne publicitaire montréalaise
- 64 La mobilisation des Montréalais-es et des groupes vulnérables
- 67 Les médias traditionnels, les réseaux sociaux et l'échange d'informations fiables
- 68 La COVID-19 et les services aux électrices et aux électeurs

LA PÉRIODE ÉLECTORALE EN CHIFFRES

297 000

Visites du site web
d'Élections Montréal
pendant la période électorale

24 000

Appels traités
par le 872-VOTE pendant
la période électorale

340

Personnes candidates
à l'élection générale

814 057

Avis d'inscription
expédiés par la poste

5 391

Demandes de révision
à la liste électorale

22

Langues dans lesquelles
le *Manuel d'élection*
a été produit

En 2021, la période électorale s'est déroulée du 17 septembre au 7 novembre, dernier jour où les électrices et les électeurs ont pu exercer leur droit de vote. Tout comme dans les autres phases du scrutin, la pandémie de COVID-19 a profondément influencé l'élection et son organisation. Par exemple, l'adoption des nouvelles règles quant à la révision et le vote a généré un besoin accru d'informations de la part des électrices et des électeurs. Élections Montréal s'est adaptée en bonifiant son offre de renseignements sur le scrutin. Ce chapitre porte sur les principales actions d'Élections Montréal en matière de services aux électrices et aux électeurs, mais aussi de communications. Il comprend également une section sur la réception et le traitement des dossiers des personnes candidates et la révision de la liste électorale.

Un nouveau site web et une nouvelle signature institutionnelle

Au lendemain de l'élection générale de 2017, le président d'élection, M^e Yves Saindon, annonçait son intention de moderniser le site web d'Élections Montréal, importante source d'informations neutres et indépendantes sur les scrutins montréalais. La décision de procéder au renouvellement complet du site web d'Élections Montréal reflétait une volonté de fournir aux Montréalais-es de l'information accessible d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone intelligent, mais aussi d'améliorer la diffusion de renseignements utiles à l'exercice du droit de vote. Le chantier de renouvellement d'un site web conçu une décennie auparavant a débuté dès 2018. L'équipe de la gestion documentaire, des archives et de l'accès à l'information du Service du greffe y a joué un rôle déterminant.

L'une des premières étapes de la refonte du site web d'Élections Montréal a été de procéder au lancement d'un appel d'offres et d'octroyer le projet à une agence spécialisée. Dans les mois qui ont suivi, l'arborescence entière du site a été repensée, une nouvelle signature visuelle a été développée et le contenu du site a fait l'objet d'une nouvelle rédaction. Le site, son contenu et son apparence ont été repensés de manière à demeurer une source d'informations incontournable pour les électrices et les électeurs, pour les personnes candidates et les employé-es d'Élections Montréal.

Parmi les nombreuses transformations que le site web a subi figure une réorganisation de l'information par intervenant-e (plutôt que par thème) et par besoins spécifiques. Ainsi, les électeurs, les électrices, les personnes candidates et les employé-es d'Élections Montréal étaient rapidement dirigé-es vers de l'information pertinente à leurs besoins. Les renseignements étaient organisés sous une forme plus

intuitive et développés autour des questions les plus souvent posées. Un lexique électoral a été élaboré afin de guider les internautes dans leurs recherches sur des thèmes découlant de la Loi. Enfin, chaque section du site a été traduite afin d'offrir l'ensemble des informations en français et en anglais.

Le nouveau site web a rapidement été adopté par les Montréalais-es. Avant même que la période électorale ne débute, le site web enregistrait des pointes d'environ 3 000 utilisateurs par jour. Entre le 17 septembre (le début de la période électorale) et le 28 novembre 2021 (fin de la période postélectorale), le site d'Élections Montréal a connu des pointes quotidiennes variant entre 6 000 et 80 000 utilisateurs. Après la page d'accueil, ce sont les pages sur les descriptions d'emploi, l'inscription à la liste électorale et la formation du personnel électoral qui ont été les plus visitées. **Avec une fréquentation de quelque 297 000 personnes pendant la période électorale, la transformation complète du site web a été très utile et profitable.**

Lors de son lancement en juillet 2021, le site web présentait une signature visuelle simplifiée. Celle-ci mettait de l'avant l'utilisation de symboles et de pictogrammes améliorant la lisibilité. Des efforts ont aussi été faits afin d'éviter la surcharge d'informations. Le nouveau site web présentait également une modification à l'appellation de l'organisme chargé de la tenue des scrutins municipaux. Élection Montréal (au singulier) devenait Élections Montréal (au pluriel), une manière de rappeler l'importance de chacune des 103 élections ayant lieu lors d'un scrutin général. Enfin, Élections Montréal adoptait comme logo le double phylactère en guise de rappel de la diversité des voix montréalaises et de l'importance des échanges de points de vue en démocratie.

Un centre d'appels transformé

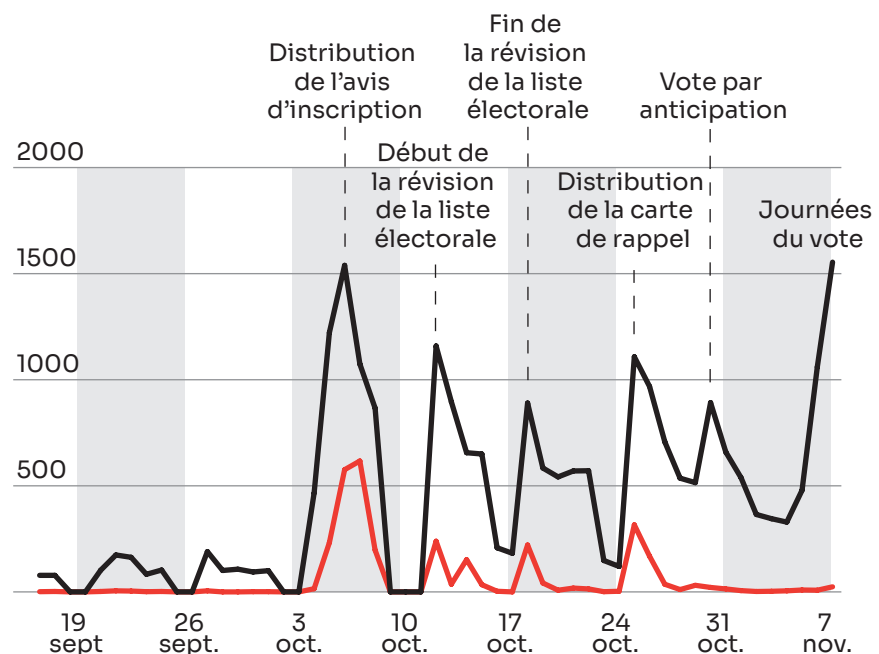
Le contexte de réalisation de l'élection générale de 2021 a impliqué de profondes transformations dans l'organisation des scrutins et la manière d'offrir les services aux électrices et aux électeurs. La gestion et l'opération du centre d'appels d'Élections Montréal est un des exemples concrets des transformations nécessaires. Traditionnellement, le centre d'appels d'Élections Montréal était composé de quelques personnes réunies au Centre de services et répondant aux appels des électrices et électeurs à l'aide d'appareils et de lignes conventionnels. La prévention d'éclosion de COVID-19 ainsi que l'augmentation du volume d'appels envisagé ont fait en sorte qu'une approche différente s'est imposée.

Dès le printemps 2021, un poste de coordonnateur de centre d'appels a été créé dans la structure d'Élections Montréal. Cette nouvelle fonction était ajoutée afin d'assurer la mise en place d'un système téléphonique moderne permettant le télétravail (et la nécessaire distanciation entre les téléphonistes), d'administrer la plateforme téléphonique et de superviser une équipe d'une quinzaine de téléphonistes. Les premières personnes embauchées pour le centre d'appels sont entrées en fonction au début du mois de juillet afin de répondre aux appels logés au 872-VOTE, principale ligne d'information sur les élections montréalaises.

La ligne téléphonique d'Élections Montréal a offert un soutien très important aux Montréalais-es. D'ailleurs, les téléphonistes y ont traité quelque 24 000 appels entre les 17 septembre et le 7 novembre. **Le nombre d'appels traités durant la période électorale de 2021 (51 jours) a bondi de 70 % par rapport à celle de 2017 (45 jours). Cette hausse a été observée alors que plusieurs nouveautés sont apparues, que ce soit dans les journées, les horaires ou encore la manière de voter. D'ailleurs, un peu plus d'un appel sur cinq logés au 872-VOTE a porté sur le vote par correspondance.** Tel qu'observé lors d'élections précédentes, le centre d'appels est un service incontournable pour renseigner les électrices et les électeurs, et ce, malgré la popularité des services en ligne.

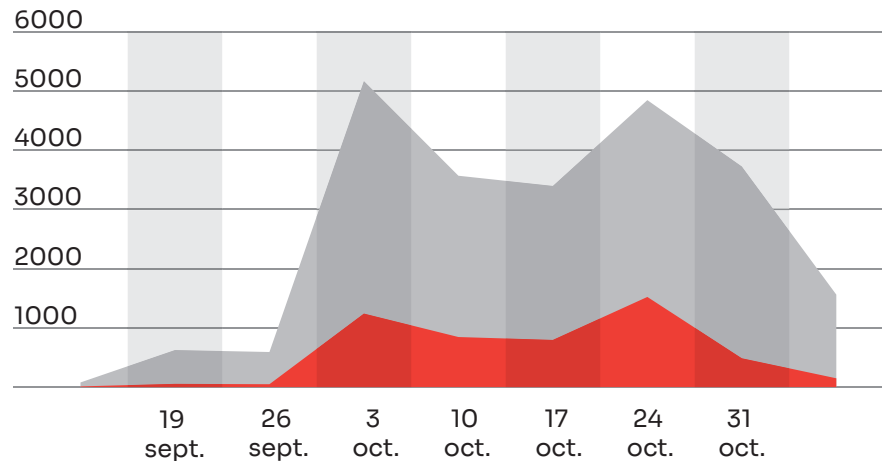
VOLUME D'APPELS PAR JOUR DURANT LA PÉRIODE ÉLECTORALE 2021

■ Appels traités
■ Appels abandonnés



**APPELS TRAITÉS
HEBDOMADAIREMENT
PAR LIGNE DURANT
LA PÉRIODE ÉLECTORALE
2021**

■ Ligne d'information générale
■ Ligne sur le vote par correspondance



Les téléphonistes d'Élections Montréal se sont démarqué-es par la qualité de leur accompagnement. Cela s'est notamment reflété dans le traitement efficace des appels. En effet, le nombre d'appels abandonnés avant de parler à un-e téléphoniste est demeuré très faible durant le vote et les journées qui l'ont précédé. Le temps d'attente moyen durant la période électorale a été de 3 minutes 19 secondes pendant la période électorale. Pour les journées du vote par anticipation et du scrutin, le temps moyen d'attente n'a pas dépassé les 3 minutes 49 secondes malgré le volume d'appels fort appréciable. **La rapidité de réponse et l'offre d'un service en français et en anglais (un appel sur huit) ont contribué directement à faciliter la participation des électrices et électeurs.**

L'équipe de gestion du centre d'appels a aussi répondu efficacement aux demandes transmises par courriel. Uniquement pendant la période électorale, près de 3 300 courriels ont été reçus. Lorsque les courriels portaient sur une question d'ordre général (donc de premier niveau de service), une réponse était transmise dans les 24 heures suivant la réception d'une première communication. La même équipe a aussi vu à répondre aux messages privés transmis à Élections Montréal via le clavardage de Facebook ou encore les messages privés de Twitter. Ces interactions sont toutefois demeurées modestes comparativement au nombre d'appels et de courriels traités.

La réception des déclarations de candidature: une imposante logistique

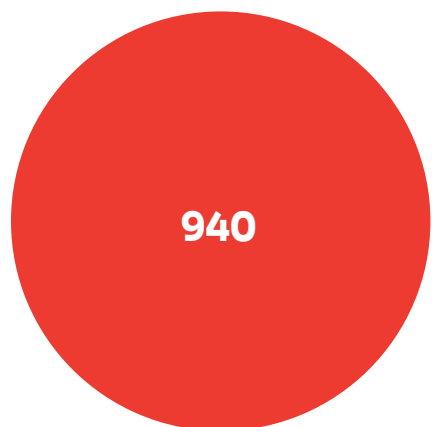
La réception et le traitement des candidatures déposées lors d'une élection municipale sont des opérations qui se ressemblent énormément d'une municipalité à une autre. L'application d'une Loi provinciale qui établit le contenu d'une déclaration de candidature mais aussi qui peut être candidat-e à une élection explique cette ressemblance. La gestion des candidatures déposées lors d'une élection municipale prend toutefois une dimension bien plus grande à Montréal. La complexité du cadre électoral montréalais, la taille de la Ville et le nombre de candidatures qui sont déposées exigent la mise en place d'une importante logistique. En effet, pour être en mesure de traiter rigoureusement les candidatures aux 103 postes électifs de la Ville, le président d'élection doit nommer plusieurs adjoint-es afin de l'assister dans la réception des déclarations de candidature mais aussi faire appel à une équipe de professionnel-les afin de gérer les documents et leurs informations.

Afin d'assurer la plus grande efficacité des opérations, Élections Montréal prévoit une logistique en trois temps. D'abord, l'équipe des services juridiques voit à la formation des gestionnaires chargé-es de la réception des déclarations de candidature dans les 19 arrondissements de la ville. En 2021, cette formation a été offerte aux 25 directrices et directeurs du scrutin de la Ville chargé-es de recevoir les dossiers des personnes candidates aux postes de mairesse et maire d'arrondissement ainsi que de conseillère et conseiller. Durant cette formation, les directrices et directeurs du scrutin ont été sensibilisé-es aux techniques pour réaliser un premier examen rigoureux des dossiers mais aussi pour planifier la réception des déclarations dans le respect des mesures sanitaires.

Dans un deuxième temps, l'équipe des services juridiques planifie la réception des dossiers de candidature en vue de la période prévue par la Loi. En 2021, cette planification prévoyait la prise de rendez-vous des personnes candidates afin de déposer un dossier de candidature auprès du président d'élection ou des directrices et directeurs du scrutin. C'est dans cette étape cruciale que le contenu des formulaires et autres documents présentés a été attentivement examiné. À ce chapitre, **le rôle d'Élections Montréal n'est pas de mener une enquête sur l'admissibilité des personnes candidates, mais plutôt de s'assurer que les informations sont recevables. Lorsque l'examen préliminaire était concluant, le président d'élection et les directrices et directeurs de scrutin émettaient un accusé de réception de la déclaration de candidature.**

NOMBRE DE PERSONNES CANDIDATES

Élections provinciales au Québec
2018



Élections municipales à Montréal
2021



Élections provinciales
au Nouveau-Brunswick
2020



Élections municipales à Québec
2021



La planification mise en place fait en sorte que très rapidement après avoir été réceptionnées en arrondissement, les déclarations de candidature sont numérisées et expédiées au Centre de services d'Élections Montréal. Dans le cadre de l'élection de 2021, une équipe de six personnes procédait alors à un nouvel examen rigoureux des documents. Cette deuxième vérification visait à s'assurer du plus haut degré de conformité des documents, accessibles à toute personne qui en demande une copie. Au terme de cette seconde évaluation de conformité, les principales informations quant au dépôt de candidatures étaient diffusées sur le site web d'Élections Montréal et dans les réseaux sociaux.

Dans un dernier temps, le traitement des dossiers de candidature consiste à faire une saisie des principales informations de candidature dans les différents systèmes. Cette saisie se fait à plusieurs fins, soit de préparer les cartes de rappel expédiées aux électrices et aux électeurs, élaborer l'avis public du scrutin, concevoir les maquettes d'impression des bulletins de vote, préparer les formulaires et les applications servant à la compilation des résultats et communiquer les informations sur les personnes candidates aux autorités provinciales.

Ainsi, le dépôt de candidature exige une planification de grande envergure. À l'image d'une machine complexe, plusieurs rouages s'activent en vue de la réception et du traitement d'une déclaration de candidature. Plusieurs intervenant-es sont sollicité-es afin de faire en sorte que les noms de chacune des personnes candidates se retrouvent sur les bulletins de vote, mais aussi sur le site web d'Élections Montréal, sur les cartes de rappel et dans les avis publics. Tout retrait de candidature implique un grand nombre de démarches pour l'administration électorale.

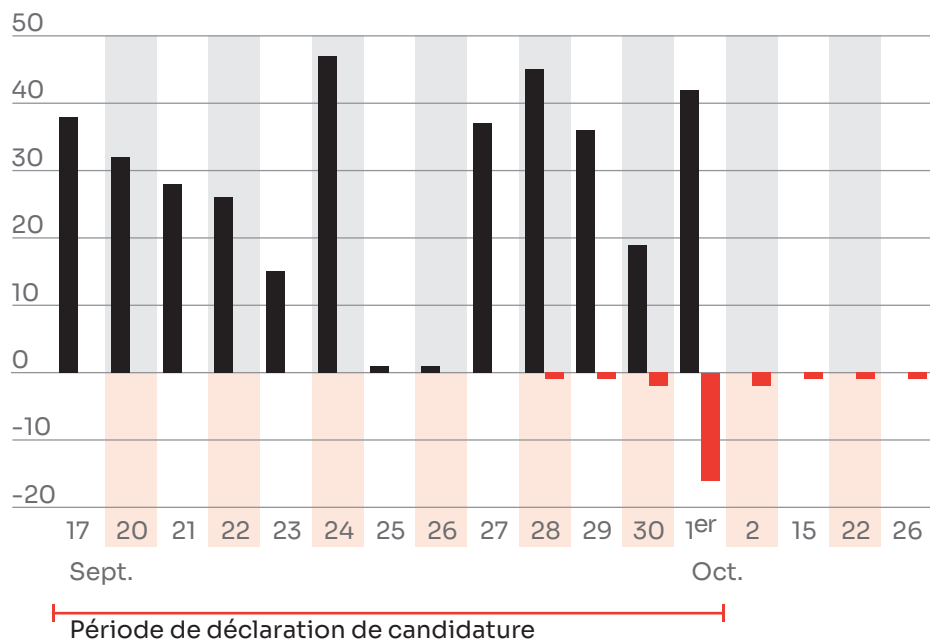
En 2021, la période de déclaration de candidature s'est déroulée du 17 septembre au 1^{er} octobre. Entre ces dates, Élections Montréal a traité quelque 370 dossiers de candidatures. Avant la fin de cette période, 20 candidatures traitées et acceptées ont été retirées. Après le retrait de leur candidature sous une bannière, plusieurs des personnes candidates ont déposé une nouvelle déclaration de candidature pour un autre parti. À la toute fin de la déclaration de candidature, la Ville de Montréal comptait 347 personnes candidates. Entre le 1^{er} octobre en soirée et la tenue du vote par anticipation, sept autres personnes se sont désistées ou leur candidature a été retirée en raison de leur expulsion

de leur parti. Le volume important de candidatures ainsi que les retraits exigent la mise en place d'un processus fiable et éprouvé.

Une fois les derniers retraits de candidature enregistrés et les données compilées, il est possible de dresser un état des lieux de l'offre politique. **Avec 340 personnes candidates dans la course, la Ville a connu une augmentation importante (46 personnes) de candidatures par rapport à 2017. À cet égard, une hausse de 16% a été enregistrée, alors que le nombre total de personnes candidates dans les municipalités québécoises a plutôt reculé.**

Contrairement à plusieurs municipalités québécoises, suffisamment de personnes candidates se sont présentées à l'élection montréalaise de 2021 pour qu'il y ait une élection à l'ensemble des postes électifs. De plus, contrairement à la tendance au Québec, le nombre de personnes qui se sont portées candidates a augmenté par rapport à 2017. Sur le plan des formations politiques, seule la formation Projet Montréal a présenté des personnes candidates à tous les postes de la Ville. Des 340 personnes candidates, 323 étaient associées à une formation politique et 17 étaient indépendantes. Le plus grand nombre de personnes candidates enregistrées a été pour les 46 postes de conseillères et conseillers de la Ville. Une augmentation des candidatures a été observée pour les postes de mairesse et maire de la Ville (+14 personnes

NOMBRE DE CANDIDATURES DÉPOSÉES ET RETIRÉES PAR JOUR PENDANT LES MOIS DE SEPTEMBRE ET D'OCTOBRE 2021



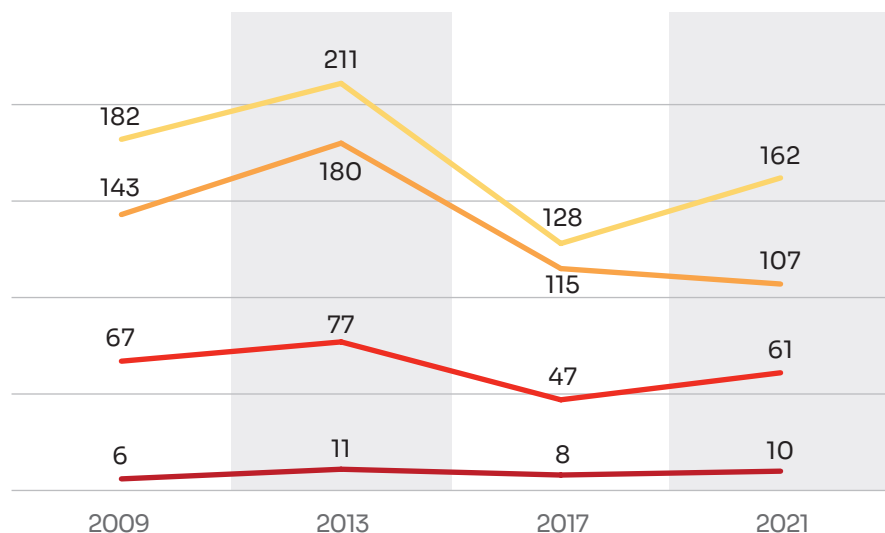
candidates), de mairesse ou maire d'arrondissement (+14 personnes candidates) et conseillères et conseillers de la Ville (+34 personnes candidates).

L'augmentation du nombre de personnes candidates s'est traduite par une dynamique différente dans plusieurs des courses à la mairie des arrondissements. En 2017, alors que 10 des 18 élections avaient été disputées entre deux personnes, cette situation n'a été le cas que dans deux arrondissements quatre ans plus tard. Dans les arrondissements de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Saint-Laurent, Le Sud-Ouest et Villieray—Saint-Michel—Parc-Extension, le nombre de personnes candidates aux mairies d'arrondissement a minimalement doublé. **Entre 2017 et 2021, le nombre moyen de personnes candidates aux 18 mairies d'arrondissement est passé de 2,6 à 3,4.**

L'intérêt plus marqué pour les postes de conseillères et conseillers de la Ville a aussi cru en 2021. Après avoir connu une chute importante entre 2013 et 2017, le nombre de candidatures aux 46 postes disponibles a atteint 162 personnes. Dans les arrondissements de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, LaSalle, Saint-Léonard, Verdun et Villieray—Saint-Michel—Parc-Extension, le nombre de personnes candidates à tous les postes de conseillère et conseiller de la Ville a augmenté. À l'échelle de la Ville, il n'y a eu que six courses où seules deux personnes se sont disputées le vote, alors que cette situation avait été courante quatre années auparavant. En moyenne, ce sont donc 3,5 personnes

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES CANDIDATES POUR LES QUATRE TYPES DE POSTES ÉLECTIFS 2009 À 2021

- Conseillère ou conseiller de la Ville
- Conseillère ou conseiller d'arrondissement
- Mairesse ou maire d'arrondissement
- Mairesse ou maire de la Ville



qui se sont portées candidates pour un poste de conseillère ou conseiller de la Ville. En 2021, la hausse du nombre de personnes candidates dans plusieurs courses n'est pas étrangère à la présence de la formation Mouvement Montréal.

En 2021, un plus grand nombre de personnes candidates a été observé pour tous les types de postes électifs sauf celui de conseillère ou conseillers d'arrondissement. En fait, pour une deuxième élection générale consécutive, le nombre de personnes candidates a reculé pour les postes au sein des conseils d'arrondissement. Dans 15 des 38 postes concernés, la course s'est faite entre deux personnes candidates. Par ailleurs, dans Anjou et Saint-Laurent, un recul du nombre de personnes candidates a été observé pour l'ensemble des postes de conseillère ou conseiller d'arrondissement.

NOMBRE DE PERSONNES CANDIDATES AUX DIFFÉRENTS POSTES ÉLECTIFS PAR FORMATION POLITIQUE 2021

Formation	Mairesse ou maire de la Ville (1)	Mairesse ou maires d'arrondissement (18)	Conseillères ou conseillers de la Ville (46)	Conseillères ou conseillers d'arrondissement (38)	Total par formation
Action Montréal – Équipe Gilbert Thibodeau	1	5	13	3	22
Courage – Équipe Sue Montgomery	-	1	5	-	6
Ensemble Montréal – Équipe Denis Coderre	1	17	45	34	97
Équipe Anjou	-	1	1	3	5
Équipe CDN - NDG / Team CDN - NDG	-	1	5	-	6
Équipe LaSalle Team	-	1	2	4	7
Montréal 2021	1	-	-	-	1
Mouvement Montréal	1	15	34	18	68
Parti Outremont	-	-	-	3	3
Projet Montréal – Équipe Valérie Plante	1	18	46	38	103
Quartiers Montréal	-	1	4	-	5
Candidat-es Indépendant-es	5	1	7	4	17
Total par type de poste électif	10	61	162	107	340

L'expédition de l'avis d'inscription et la révision de la liste électorale

La moyenne de 2,8 personnes est inférieure à celle des autres types de postes électifs. Notons qu'en 2021, 10 personnes candidates indépendantes de moins ont pris part aux élections de conseillères et conseillers d'arrondissement à l'échelle de la Ville.

Dans les jours qui ont suivi la fin de la période de déclaration de candidature, Élections Montréal a procédé à l'expédition postale de quelque 814 000 avis d'inscription. Document dont le contenu est étroitement encadré par la réglementation, cet avis indique aux destinataires s'ils sont inscrits sur la liste électorale et ce qu'ils doivent faire pour s'inscrire, retirer leur nom de la liste électorale ou encore apporter des corrections aux informations qui les concernent. L'avis annonce aux électrices et aux électeurs le statut de leur inscription en prévision de l'envoi subséquent de la carte de rappel les informant où et quand voter.

Pour diverses raisons, l'expédition de l'avis d'inscription s'est avérée plus complexe en 2021 que dans le passé. D'abord, la distribution des avis a été réalisée peu de temps après la tenue d'une élection fédérale, où les règles d'inscription à la liste électorale sont très différentes. L'application de différentes règles a d'ailleurs généré plusieurs questions du public. Rappelons que contrairement à une élection fédérale, les électrices et les électeurs peuvent uniquement s'inscrire à la liste électorale durant une période qui précède le vote par anticipation. Ensuite, en vertu de la réglementation, l'avis d'inscription devait contenir plusieurs informations concernant la possibilité des électrices et des électeurs qui se trouvaient en isolement en raison de la COVID-19 de soumettre une demande de révision à distance. Ces informations abondantes et l'admissibilité à la révision à distance basée sur l'isolement ont aussi généré leur lot de questions. Enfin, des électrices et des électeurs ont informé Élections Montréal avoir eu de la difficulté à trouver leur nom sur l'entête de l'avis d'inscription qui leur a été posté. Ces électrices et ces électeurs ont été accompagné-es par le personnel d'Élections Montréal par le 872-VOTE, la boîte de courriels d'Élections Montréal et aussi en personne dans les points de services.

Comme le prévoient les règles d'élection, l'avis d'inscription a été expédié aux électrices et aux électeurs inscrit-es sur la liste électorale. À l'initiative du président d'élection, deux types d'expédition ont été préparés. Une première expédition comprenait les avis d'inscription destinés aux électrices et électeurs domicilié-es à la plupart des adresses montréalaises

qui ne sont pas domiciliées dans une résidence pour aînées ou un centre de santé. Quelque 649 000 avis de ce type ont été expédiés⁴. Ces nombreux envois comprenaient évidemment l'avis d'inscription, mais aussi la liste et les coordonnées des commissions de révision ainsi que le *Manuel d'élection*. La seconde expédition était destinée aux électrices et électeurs domicilié-es dans des résidences pour aîné-es et des centres de santé. Afin de faciliter les démarches de révision à distance prévues par la réglementation, un formulaire de demande de révision à la liste électorale a été joint à chacun des envois fait à ces électrices et électeurs. Quelque 33 000 avis de ce second type ont été expédiés. Cette initiative particulière visait à faciliter les démarches des électrices et des électeurs mais aussi l'administration des établissements qui les accueillent.

Dans le cadre d'une élection municipale, il revient au président d'élection de déterminer les dates de révision de la liste électorale. Le choix de ces dates se fait sur la base de différents facteurs. La durée de la période de révision doit évidemment être assez longue pour permettre aux électrices et aux électeurs de se présenter devant une commission de révision et d'y présenter une demande. La période de révision doit aussi se faire de manière rapprochée du vote par anticipation mais tout en laissant suffisamment de temps pour procéder à l'impression de la liste électorale révisée servant à la tenue du scrutin. En 2021, la révision de la liste électorale a eu lieu du 12 au 18 octobre.

DONNÉES SUR LA LISTE ÉLECTORALE ET SA RÉVISION EN 2021

Nombre d'électrices et d'électeurs inscrit-es sur la liste électorale déposée au début de la période électorale	1 109 089
Nombre de demandes de révision menant à une modification de la liste électorale	5 391
Nombre de nouvelles personnes qui se sont inscrites pendant la période de révision de la liste	2 651
Nombre d'électrices et d'électeurs qui se sont inscrit-es sur la liste électorale à la suite d'un déménagement d'une adresse montréalaise à un autre	1 380
Nombre de personnes radiées de la liste électorale	640
Nombre de personnes dont les renseignements ont fait l'objet d'une correction	720
Nombre de demandes de révision présentées et traitées en personne	4 440
Nombre de demandes de révision présentées et traitées à distance	951
Nombre d'électrices et d'électeurs inscrit-es sur la liste électorale au terme de la révision de la liste électorale	1 111 100

Durant la période de révision de la liste électorale, les commissions de révision montréalaises ont traité 5 391 demandes menant à une modification de la liste électorale. Bien qu'en 2021 les commissions de révision aient procédé à davantage de nouvelles inscriptions sur la liste électorale qu'en 2017, le nombre de demandes total demeure inférieur aux 7 970 dossiers traités quatre ans auparavant. L'évolution du nombre de demandes de révision peut varier d'une élection à une autre en fonction de la croissance de la population, du nombre de déménagements à l'intérieur de la ville ou encore du dernier moment où une élection provinciale ou fédérale s'est produite et du recours au système de changement d'adresse du gouvernement entre les élections. Dans tous les cas, l'ensemble des commissions de révision ont opéré normalement et ont traité la totalité des demandes qui leur ont été soumises durant la période annoncée. Au terme de la révision, 680 000 cartes de rappel ont été postées au domicile des personnes inscrites sur la liste électorale révisée. Cette carte leur indiquait où et quand le vote aurait lieu.

Votre vote, votre ville: une campagne publicitaire montréalaise

Depuis quelques élections déjà, les campagnes de promotion du vote d'Élections Montréal se sont articulées autour de certains éléments clés. Par exemple, les campagnes d'appel au vote sont neutres autant sur le fond que dans leur forme. Elles doivent viser l'ensemble de la population de manière à informer le plus grand nombre de personnes, peu importe leur arrondissement, âge ou préférence politique. Ensuite, les campagnes promotionnelles informent la population sur les dates de l'élection et dressent un lien entre le vote, les services municipaux et la qualité de vie. Enfin, les campagnes promotionnelles d'Élections Montréal misent sur le lien étroit existant entre les Montréalais-es et leur ville.

En 2021, les éléments clés qui ont guidé les opérations publicitaires précédentes ont été jugés comme étant toujours d'actualité. Or, le contexte de réalisation de la campagne de 2021 exigea certaines modifications. En raison de la pandémie de COVID-19 et de la tenue d'une élection fédérale pendant la période électorale municipale, les Montréalais-es étaient déjà soumis à un flot d'informations considérable. Par ailleurs, l'élection de 2021 avait lieu dans une ville de plus en plus diversifiée et connectée à l'Internet. Ainsi, pour atteindre la cible, l'appel au vote devait à la fois s'inscrire dans une certaine tradition et s'adapter à un nouveau contexte de réalisation.

**ÉCHANTILLON D’AFFICHES
DE LA CAMPAGNE PUBLICITAIRE
D’ÉLECTIONS MONTRÉAL**

30-31 oct 6-7 nov

Vote station

Votre vote
Votre ville

Élections Montréal

30-31 oct 6-7 nov

Votre vote
Votre ville

Élections Montréal

Balayer S'informer Voter

30-31 oct 6-7 nov

Vote accessibilité

Votre vote
Votre ville

Élections Montréal

Oct 30-31 Nov 6-7

Your mountain

Your city
Your vote

Élections Montréal

30-31 oct 6-7 nov

Vote Montréal

Votre vote
Votre ville

Élections Montréal

3

30-31 oct 6-7 nov

Vote cultura

Votre vote
Votre ville

Élections Montréal

30-31 oct 6-7 nov

Vote festival

Votre vote
Votre ville

Élections Montréal

30-31 oct 6-7 nov

Vote commerce

Votre vote
Votre ville

Élections Montréal

Oct 30-31 Nov 6-7

Your neighbourhood

Your city
Your vote

Élections Montréal

30-31 oct 6-7 nov

Vote patrimoine

Votre vote
Votre ville

Élections Montréal

Oct 30-31 Nov 6-7

Your vote

Your city
Your vote

Élections Montréal

30-31 oct 6-7 nov

Vote comunidad

Votre vote
Votre ville

Élections Montréal

Oct 30-31 Nov 6-7

Your water

Your city
Your vote

Élections Montréal

30-31 oct 6-7 nov

Vote diversité

Votre vote
Votre ville

Élections Montréal

EXTRAIT DE LA LERM

(ARTICLE 193)

« Le bulletin de vote doit être imprimé par inversion de façon qu'au recto les mentions et les cercles prévus pour l'apposition de la marque de l'électeur soient en blanc ou de couleur pâle sur un fond noir ou de couleur foncée. »

Les premiers visuels et messages de la campagne promotionnelle « Votre vote, votre ville » sont apparus dans le paysage montréalais environ trois semaines avant les journées du vote. La campagne appelait les électrices et les électeurs à voter pour Montréal (« Vote Montréal ») mais aussi pour tout ce qui leur est cher. **Des affiches et messages clés rappelaient les dates de l'élection et l'association directe entre le vote et la communauté, la culture, les parcs, les bibliothèques, le transport, la montagne et l'eau, pour ne nommer que ces exemples. L'approche se voulait versatile, reconnaissant que la ville peut avoir une signification bien différente d'une personne à une autre ou d'un lieu à un autre. Tout en appelant à voter pour la Ville, la campagne évoquait le large champ d'actions de la Ville ainsi que ses nombreux services, particularités et atouts indéniables.**

La neutralité de la campagne se reflétait de différentes manières. Le fond noir et le rond blanc des visuels faisaient expressément référence aux bulletins de vote dont la composition est établie par la Loi. Ainsi, les couleurs des publicités d'Élections Montréal ne pouvaient être associées à celles des formations politiques. Par ailleurs, dans son contenu, la campagne appelait les électrices et les électeurs à voter pour la Ville ou encore pour des éléments appartenant à l'ensemble de la population. Le placement des publicités a été réalisé de manière à rejoindre le plus grand nombre de personnes à travers la ville mais aussi à faire des rappels un peu plus appuyés auprès de groupes connus pour être moins participatifs.

La diversité de la ville a été considérée de différentes façons dans la campagne promotionnelle. Le placement média a été réalisé en langue française ainsi que dans d'autres langues fréquemment parlées à Montréal. Par exemple, un grand nombre de publicités radiophoniques ont été diffusées sur les ondes de grandes chaînes de radio anglophones. Des publicités et des messages ont été diffusés dans les journaux et radios de langues espagnole, arabe, créole (haïtien) et italienne. Pour faciliter la traduction et favoriser la plus grande compréhension possible du message, les publicités ont été développées autour d'une terminologie simple et directe, faisant référence à des choses qui sont appréciées de toutes et de tous.

La campagne d'Élections Montréal de 2021 a été marquée par une grande nouveauté : pour une toute première fois, la promotion du vote s'est invitée à la télévision comme moyen de rejoindre la population en générale. Ainsi, des publicités ont été diffusées à des heures de grande écoute dans le marché télévisuel montréalais. Les chaînes de la Société Radio-Canada, TVA et Noovo ont diffusé des publicités d'Élections Montréal quelques jours avant le vote par anticipation et les journées du scrutin. Environ un cinquième du budget de placement média a été utilisé afin d'informer et de sensibiliser les électrices et les électeurs par le biais de la télévision. Au final, les publicités télévisuelles d'Élections Montréal ont été vues près de 30 millions de fois sur les trois chaînes seulement.

Le placement média de la campagne de 2021 s'est aussi largement fait sur Internet. Ainsi, les publicités d'Élections Montréal ont pu être vues sur divers sites et plateformes de nouvelles, mais aussi dans les médias sociaux. Ce placement web a représenté un quart des efforts budgétaires. Ce choix de placement s'est inscrit dans une approche adaptée aux nouvelles habitudes de la population. Internet a été à la fois un endroit où Élections Montréal a rejoint la population générale, mais aussi des groupes ciblés. Un exemple concret de cela est le partenariat audacieux avec Urbania donnant lieu à une page web où des jeunes donnaient leur point de vue sur des enjeux tels l'habitation, le transport et la sécurité. Après avoir été exposé-es à différentes opinions, les lectrices et lecteurs pouvaient indiquer leurs propres préférences sur des enjeux montréalais et obtenir un résumé de leur position. Le contenu appelait au vote et se voulait engageant et équilibré.

La campagne de promotion du vote s'est faite au travers de plateformes très différentes. Diffusés à travers l'affichage de rue, la vidéo dans des station-service, la radio, la télévision ou l'Internet, les messages clés ont été très présents dans le paysage montréalais. L'intention derrière une diffusion soutenue était de rappeler et de convaincre les électrices et les électeurs de voter les 6 et 7 novembre 2021. **Afin de sortir des sentiers battus et piquer la curiosité des Montréalais-es, un camion de cuisine de rue aux couleurs de la campagne promotionnelle a même sillonné les rues. Le 30 octobre, premier jour du vote par anticipation, le camion noir et blanc d'Élections Montréal, a servi des plats montréalais. Des t-shirts de la campagne promotionnelle imprimés sous les yeux des passants étaient offerts aux Montréalais-es.** Cet événement a été filmé et a fait l'objet d'une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux.

La mobilisation des Montréalais-es et des groupes vulnérables

La recherche d'un message qui atteint le plus grand nombre d'électrices et d'électeurs est complexe. Afin de mobiliser les électrices et les électeurs, la campagne « Votre vote, votre ville » a misé largement sur l'attachement à la métropole, ses lieux et ses services. Dans le but d'exposer le plus grand nombre de personnes à l'importance de voter, Élections Montréal a aussi contribué à la diffusion de la campagne provinciale d'Élections Québec qui, elle, rappelait l'appréciation envers les services municipaux de manière plus générale. Élections Montréal a contribué financièrement au placement de publicités provinciales afin d'augmenter leur diffusion dans le marché montréalais. L'information sur la tenue des élections et l'importance de voter a donc pris de multiples formes en 2021.

À l'instar de l'administration électorale fédérale, Élections Montréal planifie des actions auprès d'électrices et d'électeurs susceptibles de rencontrer des défis en matière de participation. Dans le cadre de l'élection générale de 2017, plusieurs actions avaient d'ailleurs été faites auprès de personnes en situation d'itinérance. À la suite de consultations auprès de différents organismes et d'une évaluation du contexte de réalisation de l'élection générale de 2021, **Élections Montréal s'est engagé à mettre en œuvre des actions auprès des Montréalais-es en situation d'itinérance, mais aussi des jeunes, des personnes âgées, des personnes racisées ou issues de l'immigration ainsi que d'électrices et d'électeurs de la communauté autochtone.**

Afin de joindre les différentes populations identifiées, la collaboration de plus d'un millier d'organismes des milieux communautaires et associatifs a été sollicitée par l'intermédiaire d'infolettres présentant les outils et les activités de sensibilisation disponibles. Rédigées dans une langue adaptée aux différents destinataires, ces infolettres ont été diffusées à des moments stratégiques de la période électorale. Des contacts directs ont aussi été faits par l'équipe Participation et milieu associatif auprès d'organismes œuvrant dans des secteurs de la ville où le taux de participation a été particulièrement faible en 2017.

À partir de septembre et jusqu'aux derniers moments de la période électorale, l'équipe Participation et milieu associatif d'Élections Montréal a offert plus d'une douzaine d'ateliers portant sur l'exercice du droit de vote. L'objectif de ces ateliers offerts aux organismes montréalais et à leurs membres était de favoriser la participation électorale de toutes et de tous, en abordant des sujets tels le fonctionnement du scrutin,

les divers champs de compétence de la Ville ou encore les moyens pour participer plus aisément à l'élection. Les ateliers étaient aussi organisés de manière à répondre aux besoins particuliers de leurs participant-es en raison de limitations fonctionnelles, par exemple.

L'implication directe dans l'organisation de l'élection municipale représentant un excellent moyen de se familiariser avec le processus électoral et de s'immerger au cœur de la démocratie montréalaise, les participant-es à ces ateliers ont aussi pu prendre connaissance de l'offre d'emplois d'Élections Montréal et des manières de poser leur candidature pour occuper l'un de milliers de postes disponibles. Organisés en collaboration avec différents carrefours jeunesse-emploi, trois ateliers ont d'ailleurs porté spécifiquement sur le travail électoral.

Le contexte pandémique dans lequel le scrutin s'est déroulé a amené Élections Montréal à offrir également de l'information à distance. L'équipe Participation et milieu associatif a contribué à la mise à jour d'une courte vidéo intitulée *Comprendre ma Ville*. Cette vidéo animée présente la Ville en expliquant quelles sont ses principales instances ainsi que les décisions qui y sont prises. Soucieuse de rendre l'information la plus accessible possible, l'Équipe Participation et milieu associatif a planifié la mise en ligne de cette vidéo assortie d'une interprétation en langue des signes québécoise (LSQ). À cette vidéo explicative, l'équipe Participation et milieu associatif a ajouté quatre nouvelles capsules de sensibilisation portant sur la participation électorale en générale, le vote des nouvelles personnes votantes, les enjeux de représentation des personnes racisées et les mesures mises en place pour que les personnes qui ont des besoins particuliers puissent exercer leur droit de vote.

**VOTER POUR LA PREMIÈRE FOIS,
EXTRAIT DE CAPSULE VIDÉO**



Les actions auprès de personnes en situation d'itinérance se sont poursuivies en 2021. La campagne de sensibilisation menée à cet effet a consisté, dans un premier temps, à informer les responsables des organismes de la possibilité d'émettre des attestations de fréquentation aux personnes en situation d'itinérance incapables de fournir une autre preuve d'adresse au moment de s'inscrire sur la liste électorale. Une tournée a permis une rencontre avec des personnes en situation d'itinérance ainsi qu'une distribution main à main de dépliants informatifs. Ce volet de la campagne s'est déroulé au cours de la période de révision de la liste électorale. Ensuite, pour soutenir les personnes intéressées à exercer leur droit de vote, des activités d'accompagnement ont été organisées. Un agent communautaire d'Élections Montréal proposait de vérifier l'inscription sur la liste électorale des personnes qui souhaitaient voter et remettait un feuillet indiquant l'endroit où ils devaient se rendre pour voter.

Dans une ville reconnue pour sa diversité, la mobilisation de la population passe aussi par l'offre de documentation en formats multiples. L'équipe Participation et milieu associatif a contribué à la rédaction et à la traduction du *Manuel d'élection*, document phare de l'élection posté aux 1,1 million d'électrices et d'électeurs répondant aux principales questions que peut avoir la population au sujet de l'élection municipale. **Fort de son expérience dans la traduction de ce document en 15 langues en 2017, Élections Montréal a élargi son offre en publiant le *Manuel d'élection* de 2021 en 22 langues différentes, y compris trois langues autochtones.** La sélection des langues retenues pour la traduction s'est appuyée sur les données du recensement de 2016 de Statistique Canada et sur la consultation de partenaires de la Ville de Montréal et d'organismes de terrain. Ces versions du *Manuel* pouvaient être téléchargées à partir du site web d'Élections Montréal et ont été distribuées dans des organismes communautaires desservant les populations concernées ainsi que dans le réseau des bibliothèques de Montréal.

De la même manière, le *Manuel d'élection* a fait l'objet d'adaptations afin de permettre aux personnes ayant des limitations fonctionnelles d'avoir accès facilement à son contenu. En plus d'une version en LSQ disponible sur la chaîne YouTube d'Élections Montréal, deux versions audio française et anglaise ont été diffusées préalablement à la tenue du scrutin. Les informations présentées dans le *Manuel* ont aussi été fournies en langage simplifié, en français et en anglais, de manière à être accessibles aux personnes ayant des

difficultés de lecture ou des limitations cognitives. Enfin, une version Word du *Manuel d'élection* permettant la lecture par synthèse vocale a également été rendue disponible sur le web et transmise aux organismes œuvrant auprès des personnes aveugles ou malvoyantes.

À l'ère des réseaux sociaux, la recherche d'information passe par des sources institutionnelles, mais aussi d'autres voies. Afin notamment de faciliter la diffusion sous diverses formes et dans un réseau élargi, Élections Montréal a renouvelé son partenariat avec le Centre d'écologie urbaine de Montréal. Ce partenariat a donné lieu à des retombées intéressantes comme la diffusion d'un guide sur l'ABC de l'élection municipale et d'affiches illustrant de manière originale et simplifiée qui peut voter, à quel moment il est possible d'exercer son droit de vote et l'implication à travers le travail électoral. Malgré les défis liés à l'organisation d'une élection en période de pandémie, les initiatives en matière de promotion de la participation ont été très nombreuses et innovantes.

Les médias traditionnels, les réseaux sociaux et l'échange d'informations fiables

Les médias d'information jouent un rôle important afin de renseigner la population quant aux différentes étapes et faits entourant une élection. Le travail réalisé par les médias contribue notamment à renseigner les électrices et les électeurs de leur droit mais également à faire connaître les particularités des scrutins municipaux. Ainsi, Élections Montréal s'assure de maintenir des échanges ouverts et constants avec les représentant-es des médias. Dans le cadre de l'élection générale de 2021, Élections Montréal a fait appel aux services d'une relationniste de presse et d'un porte-parole. Ces derniers ont entretenu des dizaines d'échanges avec les médias et accordé plus de trente entrevues. Parmi les thèmes abordés par les médias dans ces échanges, figurent l'application des mesures sanitaires dans le cadre du scrutin, le retrait des candidatures, le profil des personnes candidates, l'inscription à la liste électorale, le taux de participation, le dépouillement du vote et les résultats de l'élection.

Au-delà de répondre à des questions sur des enjeux précis, le rôle d'Élections Montréal est en grande partie d'expliquer le fonctionnement d'un scrutin municipal et son encadrement. En 2021, ce rôle a d'ailleurs permis d'aborder plusieurs des différences entre les règles du scrutin fédéral et celles régissant l'élection générale municipale. Afin de mieux faire connaître ces spécificités, mais aussi par souci de transparence, **Élections Montréal a fait paraître douze**

communiqués de presse et publié neuf notes d'actualité sur son site web entourant le scrutin de 2021. Une recension des nouvelles a permis d'évaluer qu'il y a eu près de 600 mentions d'Élections Montréal dans les médias au cours de la seconde moitié de l'année 2021.

Élections Montréal assure également une présence dans les médias sociaux. Durant l'année 2021, une centaine de messages ont été publiés afin notamment de mobiliser les électrices et les électeurs, informer la population d'étapes imminentes de l'élection et communiquer de l'information de dernière heure. Durant la période électorale, des abonné-es des réseaux sociaux ont interpellé Élections Montréal sur différentes questions. Ces échanges ont parfois permis aux équipes sur le terrain d'être informées de situations exigeant des correctifs ou encore de connaître l'expérience vécue dans les endroits de vote.

La COVID-19 et les services aux électrices et aux électeurs

La pandémie de COVID-19 a profondément bouleversé la manière dont l'élection générale de 2021 a été menée. Les électrices et les électeurs ont sans doute observé l'installation d'écrans de protection sanitaire dans les lieux d'accueil du public. Les employé-es d'Élections Montréal ont pour leur part constaté la transformation du processus d'embauche et de formation. Derrière un grand nombre d'actions concrètes et visibles, se trouvent aussi plusieurs adaptations afin d'informer la population de nouveautés liées à la pandémie de COVID-19.

Une des adaptations nécessaires qu'Élections Montréal a dû réaliser est la refonte complète des avis d'inscription et des cartes de rappel postés aux électrices et aux électeurs. Ces documents ont effectivement dû être revus afin de communiquer à toute personne admissible son droit aux services de vote et de révision à distance si elle se trouvait affectée par la COVID-19. Cette information venait s'ajouter aux nombreux autres renseignements devant être communiqués sur ces documents. Élections Montréal a préparé deux modèles distincts d'avis d'inscription : un modèle pour la population en général et un autre pour les électrices et électeurs domicilié-es dans des résidences pour aîné-es.

Le contenu des communications destinées aux électrices et aux électeurs a aussi vu apparaître des informations sur les mesures mises en place par Élections Montréal afin de rendre les lieux de vote sécuritaires. Durant la période électorale, Élections Montréal a multiplié les interventions pour rassurer

les électrices et les électeurs craignant de contracter la COVID-19 lors du scrutin. De nombreux rappels ont été faits quant au port du masque et à la distanciation à respecter dans les endroits de vote. Par ailleurs, afin de faciliter le partage d'informations à l'intérieur et à l'extérieur des endroits de vote dans un contexte de distanciation, Élections Montréal a revu de fond en comble son affichage.

Les besoins en accompagnement et en information se sont multipliés en 2021. Élections Montréal avait prévu l'augmentation de cette demande en faisant l'acquisition de nouvelles technologies pour gérer les appels téléphoniques au 872-VOTE, en augmentant le nombre de téléphonistes, mais aussi en bonifiant les contenus de son site web et en alimentant les réseaux sociaux de vidéos informatives. **D'une certaine manière, la pandémie de COVID-19 et les nouveautés qu'elle a apportées dans l'élection de 2021 ont forcé la transformation de services et augmenté les besoins de soutien à distance.**

Dans la préparation du scrutin de 2021, Élections Montréal évaluait que la pandémie de COVID-19 pouvait accentuer les défis auxquels font face les électrices et les électeurs au moment de voter. Cette évaluation a contribué à la bonification du programme de mobilisation en faisant appel à des agent-es de relations travaillant, entre autres, auprès de personnes âgées. La production de vidéos sur les étapes du vote par correspondance est aussi une nouvelle initiative liée à l'importance d'offrir les meilleurs outils possibles aux électrices et aux électeurs votant dans un contexte différent par rapport à celui qui a été connu auparavant.

En matière de communication et de service aux électrices et aux électeurs, Élections Montréal a aussi dû faire preuve d'agilité. **Quelques jours avant la tenue du vote par anticipation, le degré de propagation de la COVID-19 a rendu impossible la tenue du vote dans deux résidences pour aîné-es.** En partenariat avec l'administration de ces résidences, la Santé publique montréalaise, les mesures d'urgence de la Ville et Élections Québec, des solutions ont rapidement été apportées pour que les personnes affectées par cette situation ne soient pas privées de leur droit de vote. Dans un cas, un lieu de vote spécifique a été trouvé afin que les électrices et les électeurs de la résidence concernée puissent voter les 6 et 7 novembre sans croiser d'autres personnes de leur quartier. Dans un second cas, une décision spéciale du Directeur général des élections a été sollicitée

afin de permettre à ce qu'une équipe de scrutatrice ou scrutateur et secrétaire se rende à la chambre des électrices et des électeurs faisant l'objet d'un ordre d'isolement. La pandémie de COVID-19 a bouleversé certaines pratiques, complexifié considérablement l'organisation du scrutin, mais aussi donné lieu à des solutions sans précédent.

La période électorale et l'appel au vote

Quelques-unes des actions menées par Élections Montréal en 2021

- Mise en service d'un tout nouveau site web dont le contenu est organisé de manière à répondre rapidement aux besoins et interrogations des internautes.
- Création d'une coordination dédiée aux services aux électrices et aux électeurs et chargée de répondre aux appels du 872-VOTE à l'aide d'un système téléphonique plus performant.
- Bonification de la campagne de promotion du vote et création de publicités diffusées à la télévision aux heures de grande écoute.
- Augmentation des ressources afin de rejoindre davantage de groupes susceptibles de faire face à des défis en matière de participation électorale.
- Mise en place de solutions afin d'éviter que l'isolement dû à la COVID-19 ne prive des électrices et des électeurs de leur droit de vote.

Note

4 À ce chiffre, s'ajoutent quelque 132 000 avis d'inscription expédiés à des adresses où aucun électeur n'est inscrit, mais susceptibles d'accueillir des personnes devant être informées des démarches à entreprendre si elles souhaitent s'inscrire sur la liste électorale.

04

Le vote et la participation électorale

- 73 La pandémie de COVID-19 et ses effets sur les élections
- 75 Portrait général de la participation électorale des Montréalais-es
- 87 Le vote par correspondance: une nouveauté dans le paysage montréalais
- 91 Le vote par anticipation: un intérêt indéniable
- 93 Deux journées complètes de vote dans les quartiers: une première montréalaise
- 96 Participation électorale: une intermittence défavorable à la démocratie municipale
- 98 Principaux constats sur la participation et renouvellement générationnel

LA PARTICIPATION ÉLECTORALE EN CHIFFRES

38,3%

Taux de participation
à l'élection générale

21%

Taux de participation
chez les 18-24 ans

50,1 ans

Âge moyen des électrices
et électeurs inscrit-es
sur la liste électorale

54,3 ans

Âge moyen des votants

4 572

Enveloppes de vote par
correspondance expédiées
à Élections Montréal

57%

Taux de participation
à l'élection fédérale de
septembre 2021 à Montréal

Ce chapitre porte sur la participation des électrices et des électeurs de la ville de Montréal. Il présente des données, des cartes géographiques et des analyses sur la participation électorale dans le cadre de l'élection générale de 2021. Organisé dans un contexte pandémique, ce scrutin a été marqué par un second recul successif de la participation, mais aussi par plusieurs autres faits moins connus. La participation plutôt stable des personnes âgées, les différences très importantes de la participation d'un quartier à un autre, le taux de participation anémique des jeunes de nombreux districts, l'écart grandissant entre le profil moyen des électrices et électeurs et celui des votant-es, la popularité du vote par correspondance chez les personnes incapables de se déplacer et l'engouement pour le vote avant le jour du scrutin ne sont que quelques exemples de particularités de l'élection de 2021. Ce chapitre dresse un portrait de la participation électorale de manière à mieux comprendre le comportement des électrices et électeurs, apporter un éclairage neutre sur la participation et promouvoir la recherche de solutions à une abstention croissante.

La pandémie de COVID-19 et ses effets sur les élections

Le 30 octobre 2021, premier jour du vote par anticipation, la Santé publique enregistrait plus de 150 000 cas confirmés de COVID-19 sur l'île de Montréal depuis le début de la pandémie vingt mois plus tôt. Elle enregistrait aussi 1 637 cas actifs sur le territoire⁵. Si la région montréalaise comptait 35 % des cas répertoriés depuis le début de la pandémie dans la province, elle avait toutefois enregistré la moitié des décès attribuables à la maladie. D'ailleurs, lors de la première vague de propagation du coronavirus, Montréal avait été remarquée comme l'une des principales zones chaudes du pays. D'un point de vue sanitaire, la période électorale de 2021 s'est toutefois déroulée dans un contexte plutôt stable, marqué par une progression de la vaccination et l'application de mesures telles l'introduction du passeport vaccinal pour accéder à certains lieux et la distribution de tests rapides de dépistage dans les écoles. Quelques semaines après la tenue de l'élection générale, l'arrivée d'un nouveau variant de la COVID-19 généra un grand nombre de nouvelles infections.

La maladie et son évolution n'ont évidemment pas épargné le monde des élections. Au Canada comme à l'étranger, la COVID-19 a eu un impact direct sur la tenue des scrutins, menant parfois à leur report ou leur annulation et, presque toujours, à l'adoption de mesures extraordinaires pour en permettre la tenue. **Bien que les impacts n'aient probablement pas tous encore été mesurés, il est possible d'affirmer que la pandémie de COVID-19 a engendré des**

répercussions très variées. Il a été documenté que la maladie et sa gestion entraînent des défis multiples et des complications pour les administrations électorales⁶, fragilisent les opérations du cycle électoral⁷ et entraînent notamment des coûts supplémentaires liés à la tenue des scrutins⁸.

Premières personnes concernées par les scrutins, les électrices et les électeurs ressentent les effets de la pandémie et modifient bien souvent leur comportement. Dans deux tiers des scrutins réalisés dans le monde durant la pandémie, les électrices et les électeurs ont participé dans une plus faible proportion que ce qu'ils ne l'avaient fait lors des élections organisées avant le début de la pandémie. Là où il a été enregistré, le recul de la participation a été en moyenne de 10 points⁹. Cette baisse importante se produit aussi alors que, depuis une vingtaine d'années, les nouvelles cohortes d'électrices et d'électeurs votent dans une moindre proportion que les générations précédentes.

Différents facteurs seraient en cause afin d'expliquer le recul de la participation dans un contexte sanitaire peu favorable. Par exemple, des études ont documenté une association entre le nombre de cas actifs dans une communauté et la hausse de l'abstention¹⁰. La recherche fait notamment état de la situation pandémique et des craintes liées à celle-ci comme facteur alimentant l'abstention et la faisant même atteindre un niveau historiquement élevé¹¹. Pour certains chercheurs, la décision de s'abstenir en raison de la pandémie serait le produit d'une évaluation où le « coût » (ou l'effort en quelque sorte) de voter associé au risque de contagion, au stress ressenti ou, par exemple, à l'augmentation du temps nécessaire pour exercer son droit de vote dépasserait les bénéfices perçus du vote¹².

La pandémie de COVID-19 vient aussi placer les projecteurs sur les variables liées à la santé. D'ailleurs, l'évaluation que fait une personne de son propre état de santé serait aussi liée à sa participation¹³. Ainsi, en période de pandémie, il est tout à fait possible de penser que l'évaluation que fait une personne du risque de se rendre dans un lieu de scrutin pèse dans la décision de voter. Les études associant la baisse de la participation et la COVID-19 sont encore relativement peu nombreuses, mais elles donnent des pistes sérieuses afin de comprendre le recul de la participation observé en temps de pandémie.

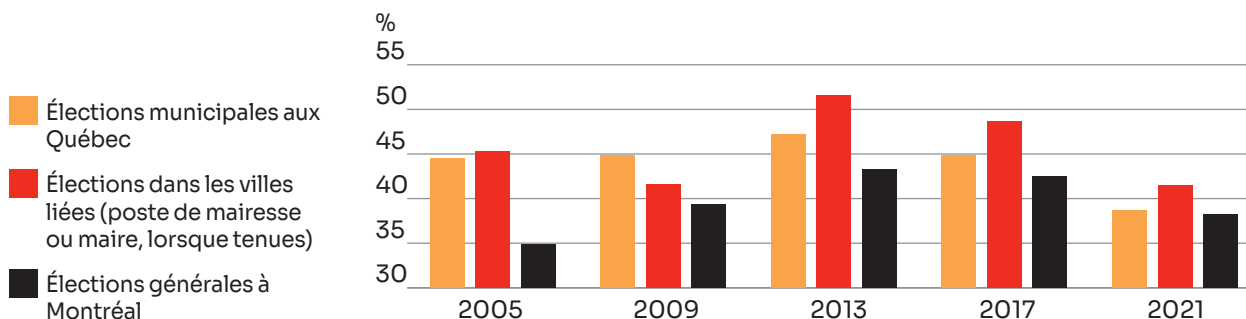
Il serait imprudent d'attribuer l'entièreté du recul de la participation des Montréalais-es à la pandémie. En contrepartie, il est possible d'affirmer que la situation sanitaire a complexifié la tenue du scrutin de 2021 et fait augmenter considérablement la quantité d'informations destinées aux électrices et aux électeurs en prévision du vote. Cette situation n'est pas optimale pour des personnes moins habituées à exercer leur droit de vote ou qui portent un faible intérêt envers la représentation municipale.

Portrait général de la participation électorale des Montréalais-es

L'histoire électorale montréalaise est marquée à la fois de variations et de continuités. D'une part, l'admissibilité au vote, le territoire de la Ville, la taille de la population électorale, mais aussi la participation ont varié dans le temps. En dépit de variations parfois marquées, notamment au niveau de la participation électorale, certaines tendances se sont aussi créées. Par exemple, depuis 1940, le ratio de participation d'une personne sur deux n'a été atteint qu'à six occasions, soit en 1954, 1957, 1970, 1978, 1982 et 1998. Par ailleurs, le niveau de participation des Montréalais-es aux scrutins municipaux est toujours demeuré sous leur niveau de participation aux élections fédérales et provinciales.

Lors des élections municipales organisées depuis 2005, les Montréalais-es se sont aussi présenté-es aux urnes dans une plus faible proportion que les électrices et électeurs de bien d'autres municipalités au Québec. Si cette situation a été de nouveau observée en 2021, un évènement important s'est produit : le recul de la participation générale dans la province s'est accéléré de manière plus importante qu'à Montréal, réduisant ainsi l'écart de la participation entre la métropole et les autres municipalités québécoises, incluant celle des villes liées de l'agglomération. Partout, les données sur la participation montrent l'élément de variation de la participation dans le temps, mais aussi une tendance à la baisse depuis 2013.

LE TAUX DE PARTICIPATION AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES AU QUÉBEC, DANS LES VILLES LIÉES ET À MONTRÉAL
2005-2021

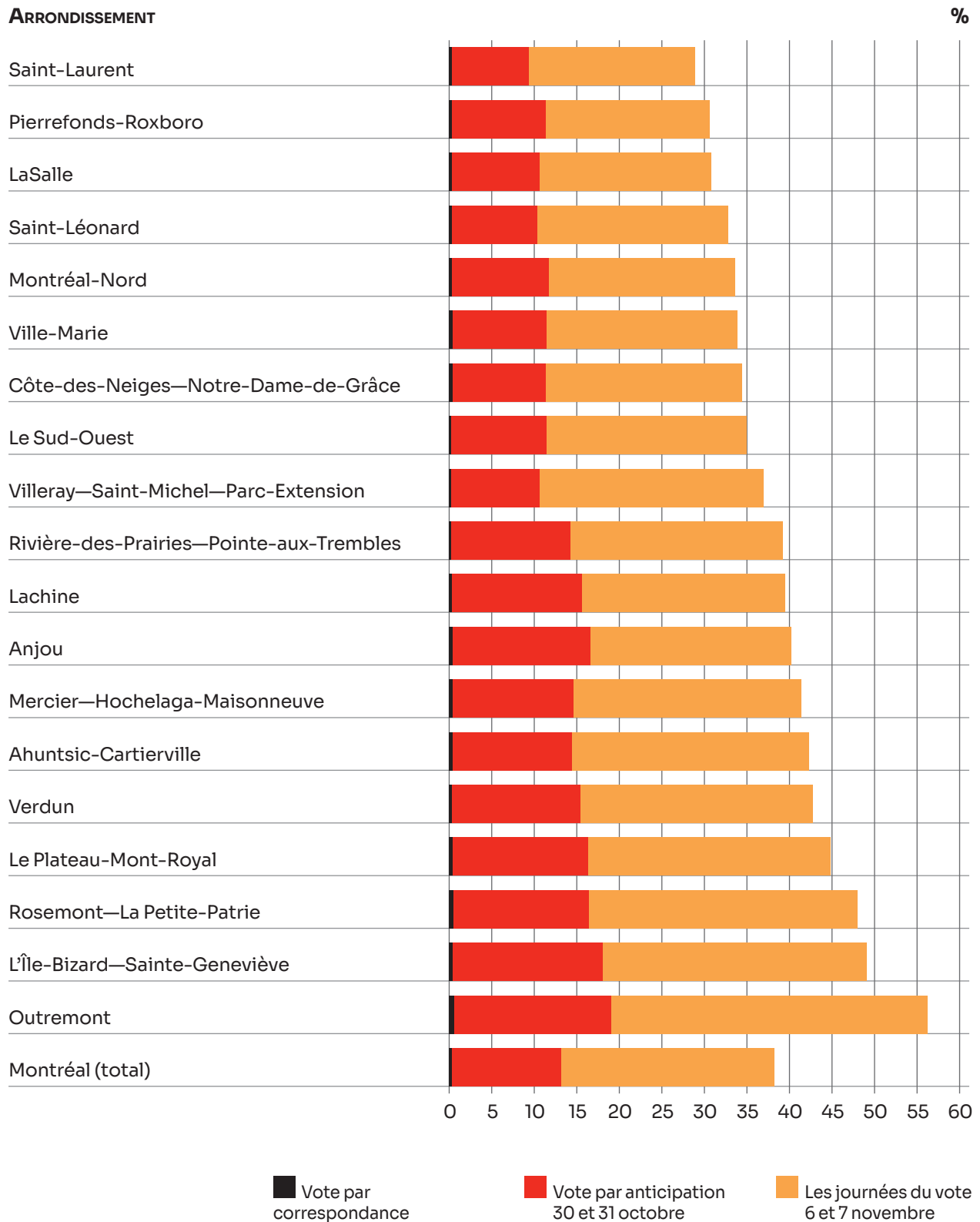


À l'échelle de la ville, une des particularités de la participation électorale est qu'elle varie largement d'un endroit à un autre. Derrière un chiffre de participation globale (38,3% en 2021) se cache une variation fort importante entre les quartiers de la ville. Par exemple, en 2021, avec une participation de 56,3%, les électrices et les électeurs d'Outremont se sont présenté-es aux urnes dans une proportion presque deux fois plus grande que celle enregistrée dans l'arrondissement de Saint-Laurent, où la participation a atteint 28,9%. La comparaison entre les districts dévoile des écarts encore plus considérables. Dans le district de Joseph-Beaubien (Outremont), 61,7% des personnes inscrites ont voté en 2021. Cette proportion est 2,5 fois supérieure à la participation de 24,3% relevée dans le district de Saint-Michel (Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension).

La variation du taux de participation observée à l'intérieur de la ville s'inscrit dans une certaine continuité. En 2021, quatre des cinq arrondissements où on enregistrait la plus faible participation de la ville étaient aussi parmi les arrondissements les moins participatifs lors de l'élection générale de 2017. À l'inverse, quatre des cinq arrondissements les plus participatifs en 2021 figuraient aussi parmi les endroits où la participation a été la plus marquée en 2017. Mais le recul de la participation en 2021 n'a pas été uniforme pour autant. Alors que la baisse globale entre 2017 et 2021 a été de 4,2 points, les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro (-5,9 points), Lachine (-7,6 points), LaSalle (-8,2 points) et Anjou (-8,4 points) ont connu le recul le plus important. Les arrondissements de Montréal-Nord (-1,7 point), Outremont (-2 points), Rosemont—La Petite-Patrie (-2,3 points) et Saint-Laurent (-3,3 points) ont enregistré des baisses plus limitées.

Entre 2017 et 2021, le nombre de districts où le ratio de participation était d'au plus une personne sur trois est passé de 4 à 12. En 2021, l'abstention prononcée s'est invitée dans des quartiers des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Léonard. Soulignons qu'en 2021, le choix de s'abstenir a été plus populaire que celui de participer dans 48 des 58 districts électoraux de la ville. Les nombreuses cartes géographiques préparées par Élections Montréal illustrent à la fois la variation marquée de la participation entre les arrondissements (et leurs districts) et le recul de celle-ci.

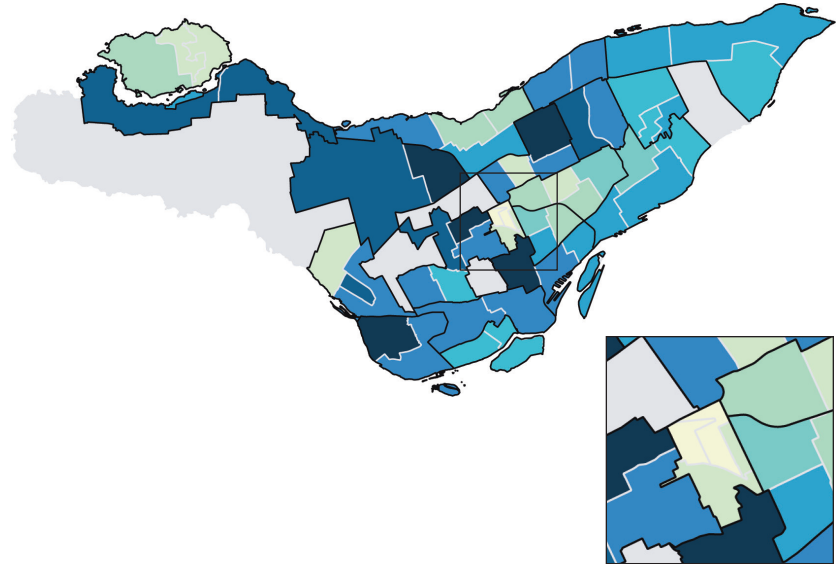
LE TAUX DE PARTICIPATION ÉLECTORALE DANS LES ARRONDISSEMENTS PAR TYPE DE BUREAU DE VOTE 2021



**TAUX D'ABSTENTION
DANS LES DISTRICTS
2021**

- 40,8 - 44,7%
- 44,8 - 49,9%
- 50 - 53,2%
- 53,3 - 55,6%
- 55,7 - 59,9%
- 60 - 63,6%
- 63,7 - 67,4%
- 67,5 - 71,1%
- 71,2 - 75,7%

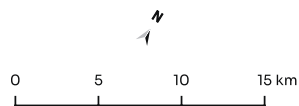
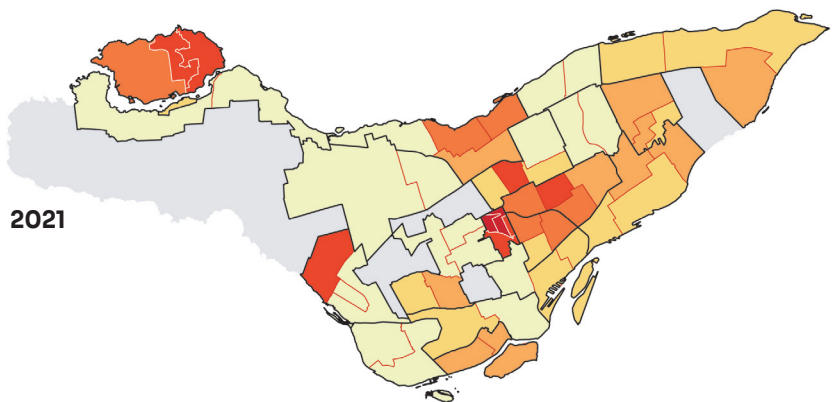
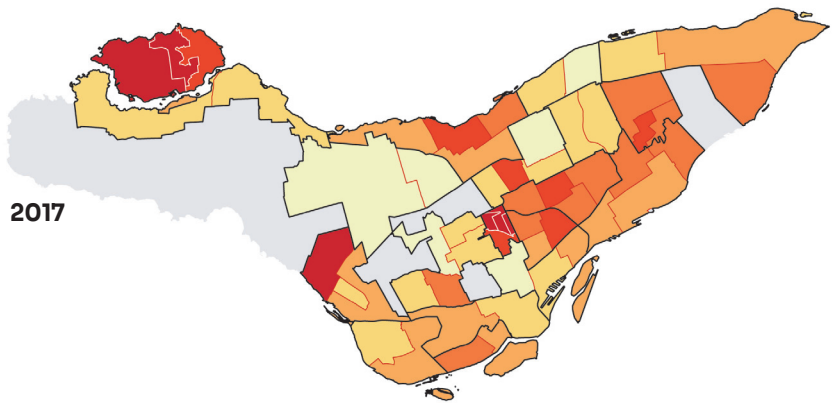
- ▭ Limite des arrondissements
- ▭ Limite des districts



**LA PARTICIPATION
ÉLECTORALE DANS
LES DISTRICTS ÉLECTORAUX
MONTRÉALAIS
2017 ET 2021**

- 20 - 34,9%
- 35 - 39,9%
- 40 - 44,9%
- 45 - 49,9%
- 50 - 54,9%
- 55 - 70%

- ▭ Limite des arrondissements
- ▭ Limite des districts



NOTE MÉTHODOLOGIQUE

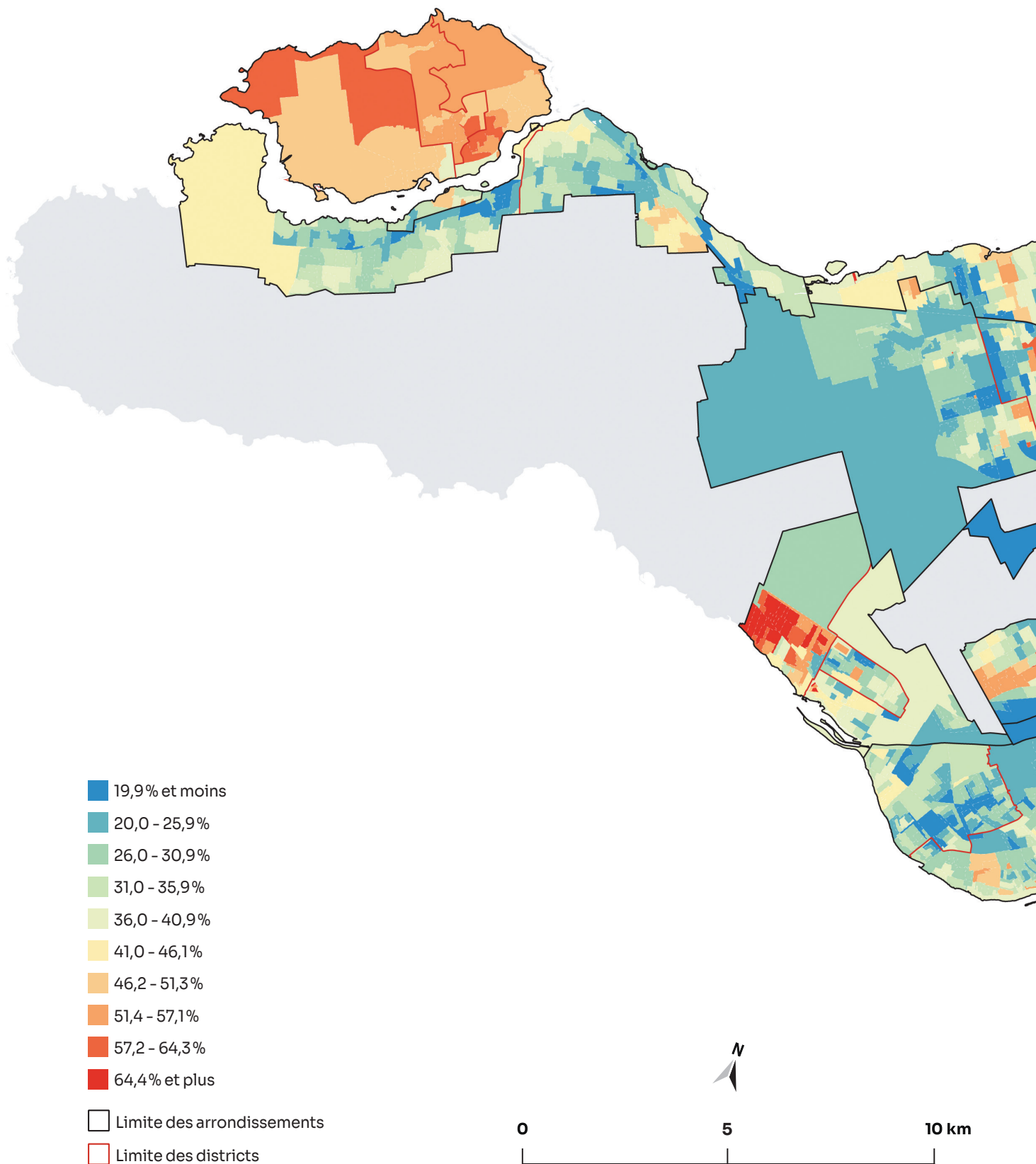
Plusieurs des données analysées dans ce bilan proviennent des relevés de participation qui ont été récupérés des secrétaires de bureau de vote. Ces données représentent plus de 98 % du nombre total de votant-es à l'élection générale. La saisie des données sur le vote a été réalisée par une équipe de quelque 30 personnes durant les dix jours suivant le scrutin.

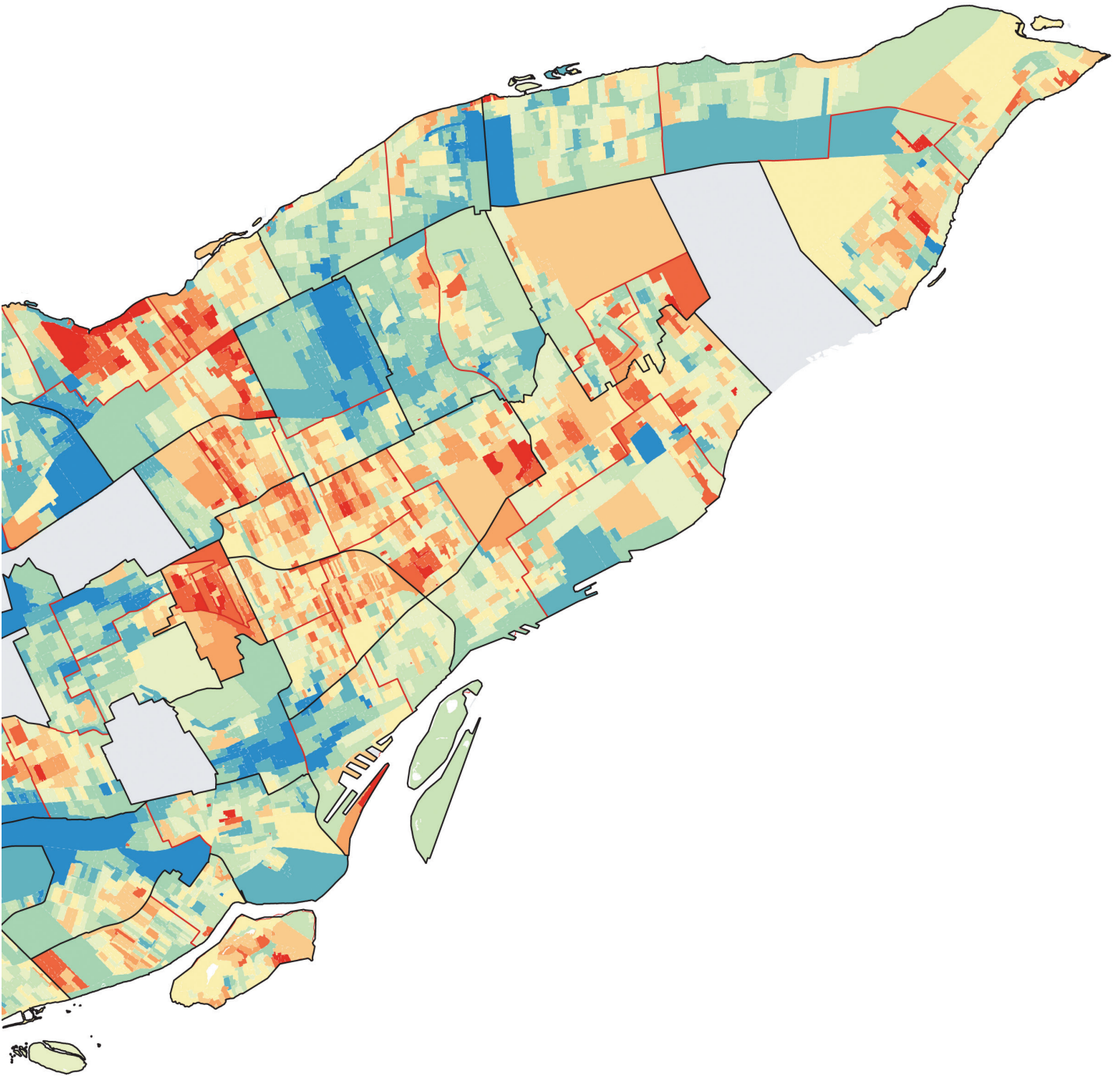
En 2021, le recul de la participation s'est aussi fait de manière parallèle à une forme de concentration du vote. L'examen de la participation à l'échelle des sections de vote montre que l'exercice du droit de vote dans un ratio d'au moins une personne sur deux s'est concentré sur les axes est-ouest et nord-sud constitués de quartiers des arrondissements d'Outremont, du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont—La Petite-Patrie, de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, d'Anjou, mais aussi de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension et d'Ahuñtsic—Cartierville. Des bassins de participation plus circonscrits existent aussi à l'extérieur de ces axes, soit dans les arrondissements de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève, Lachine, Verdun, Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles. Ailleurs, la participation atteignant un ratio d'une personne sur deux reste limitée à quelques sections de vote.

La variation de la participation des Montréalais-es est observée dans une ville où les réalités sociodémographiques diffèrent largement d'un endroit à un autre. D'ailleurs, en utilisant les données du recensement de la population de 2016¹⁴ et celles sur la participation lors de l'élection de 2017, on note que **la participation dans les districts tend à varier positivement avec le revenu moyen des ménages et, dans une moindre mesure, la proportion de diplômé-es d'études postsecondaires qu'on y trouve de même que la part de logements et maisons habités par des Montréalais-es qui en sont propriétaires.**

Des informations contenues dans la liste électorale nous permettent aussi d'examiner l'effet de certaines variables démographiques. En 2021, alors que 38,7 % des femmes ont pris part à l'élection générale, 36,6 % des hommes ont fait la même chose. Bien que la différence de participation entre les hommes et les femmes soit relativement faible, elle est observée dans presque tous les arrondissements avec un écart de 0,4 à 5,4 points en faveur des femmes. Des 19 arrondissements, c'est uniquement dans celui de Ville-Marie que la participation des hommes (33,5 %) a dépassé celle des femmes (32,3 %). L'écart global entre les deux sexes qui est relevé à l'échelle de la ville est notamment attribuable à la participation un peu plus soutenue des femmes presque à tout âge entre 18 et 75 ans.

TAUX DE PARTICIPATION PAR SECTION DE VOTE 2021





De manière encore plus forte, la participation électorale à travers la Ville fluctue étroitement en fonction de l'âge. Tel que démontrée en 2017, la relation entre ces deux variables n'est toutefois pas linéaire mais plutôt curvilinéaire (ou en forme de « U » inversé). Concrètement, la participation électorale tend à croître progressivement avec l'âge mais fléchit quand les électrices et les électeurs atteignent environ l'âge de 70 ans. Cette courbe a été observée en 2017 et 2021, bien qu'elle se soit quelque peu atténuée en raison du recul de la participation de Montréalais-es de 18 à 70 ans. Malgré une situation sanitaire difficile, la participation des aînés s'est plutôt maintenue lors de l'élection générale de 2021.

L'association entre l'âge et la participation électorale révèle aussi des particularités intéressantes lorsqu'elle est examinée à l'intérieur des arrondissements. Par exemple, presque partout la participation suit une courbe décrite plus haut : plutôt ascendante qui fléchit ensuite très rapidement chez les personnes aînées les plus avancées en âge. **Par ailleurs, si l'intensité de la participation varie largement d'un endroit à un autre, c'est généralement chez les électrices et les électeurs de 50 à 70 ans où elle est la plus marquée à l'échelle des arrondissements.** De plus, les trois arrondissements montréalais où la participation globale a été plus marquée affichent aussi une variation plus modérée en fonction de l'âge. Le même phénomène est aussi observé dans l'arrondissement de Saint-Laurent, où le vote est demeuré faible à tout âge. L'intensité de la participation montréalaise repose sur des comportements plutôt homogènes d'un âge à un autre mais aussi sur des réalités sociodémographiques particulières.

PROPORTION DE LA PARTICIPATION MAJORITAIRE PAR SEXE 2021

Participation majoritaire des hommes (H)

- 50,6 - 51,7%
- 51,8 - 52%

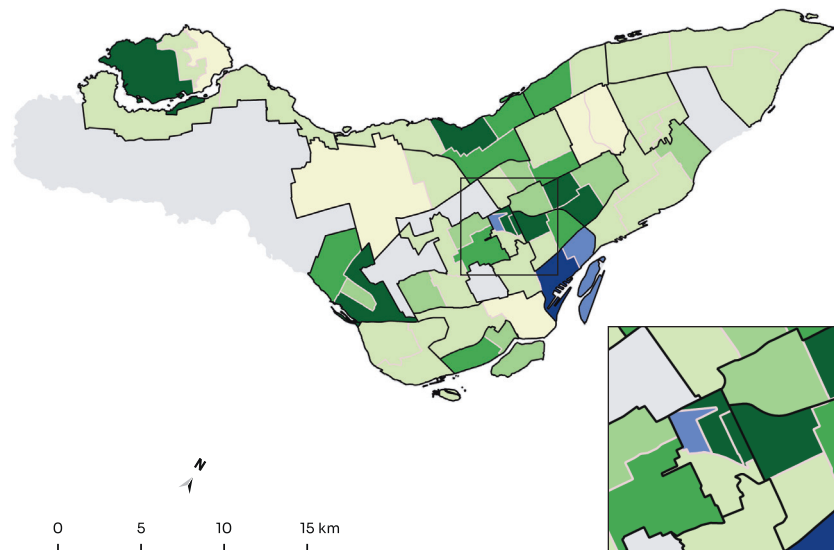
Tranche de participation paritaire

- 50,6% H > 50/50 < 50,6% F

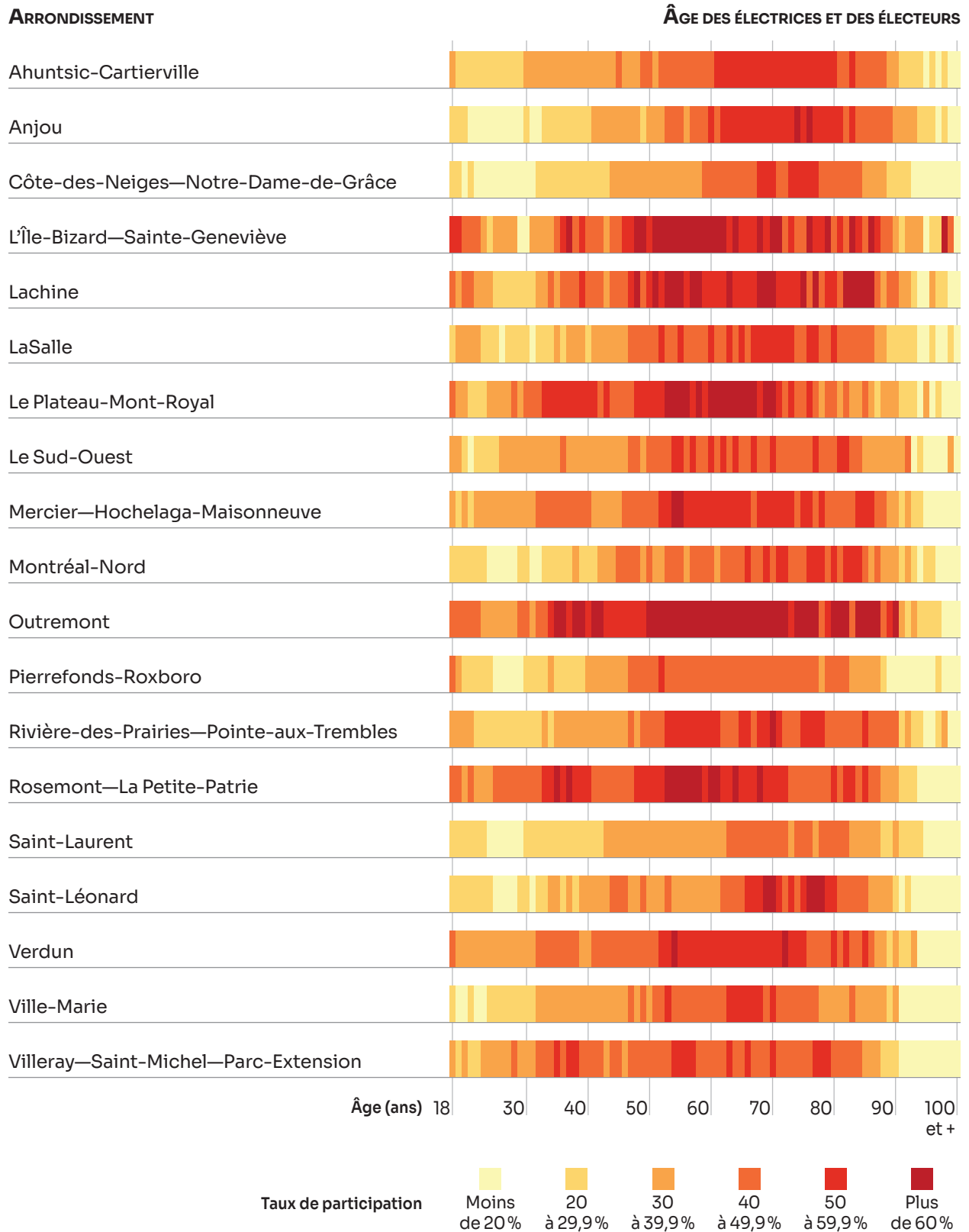
Participation majoritaire des femmes (F)

- 50,6 - 52,3%
- 52,4 - 52,7%
- 52,8 - 53,2%
- 53,3 - 62,8%

- Limite des arrondissements
- Limite des districts

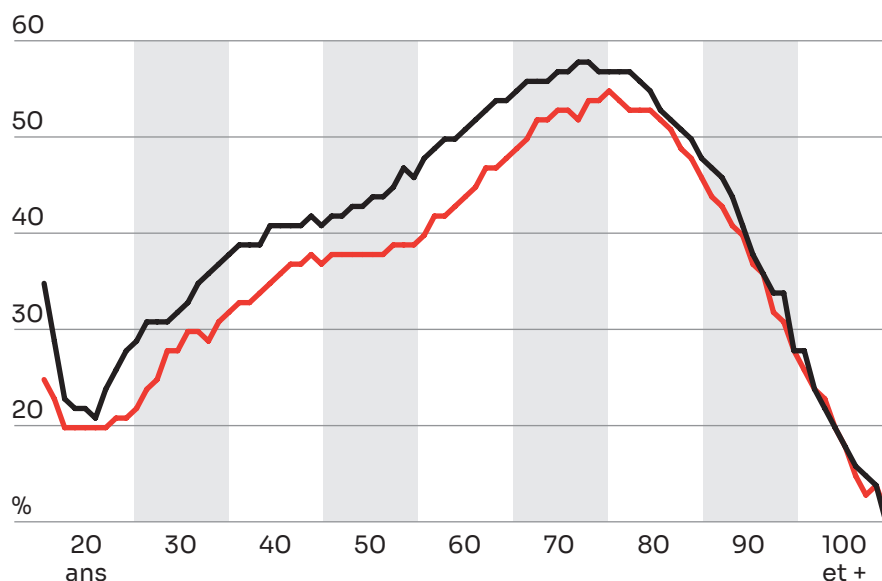


LE TAUX DE PARTICIPATION PAR ÂGE DANS LES ARRONDISSEMENTS 2021



**TAUX DE PARTICIPATION
PAR ÂGE AUX ÉLECTIONS
GÉNÉRALES
2017 ET 2021**

■ 2017
■ 2021



Le bilan d'Élections Montréal de 2017 présentait quelques-uns des effets de la variation de la participation par tranche d'âge. L'analyse démontrait notamment l'écart existant entre le profil de l'électorat (la population électorale) et celui des votant-es (les personnes ayant pris part à l'élection). Cet écart se traduisait notamment par une surreprésentation des votant-es plus avancé-es en âge par rapport à leur poids démographique (ou poids électoral théorique). À l'inverse, en participant dans une plus faible proportion, il a été démontré que les jeunes électrices et électeurs voient leur poids électoral réel diminuer par rapport à leur poids démographique. En 2021, ce phénomène s'est non seulement poursuivi, mais il s'est même accentué. **En 2021, l'écart entre l'âge moyen de toutes les personnes inscrites (50,1 ans) et celui des votant-es (54,3 ans) s'est ainsi un peu plus creusé par rapport à quatre ans auparavant.**

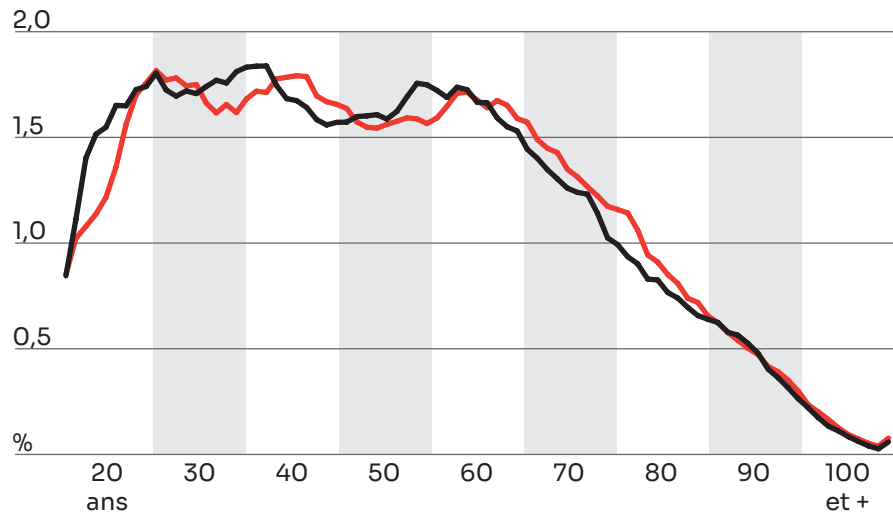
**POIDS ÉLECTORAL DES JEUNES DE 18 À 35 ANS
2017-2021**

	Nombre de personnes inscrites	Taux participation	Poids démographique ou poids électoral théorique	Poids électoral réel
2017	330 708	28,6%	28,9%	20%
2021	301 284	24,7%	27,1%	17,8%
Écart 2017-21	-29 424	- 3,9 points	-1,8 point	-2,2 points

Les données recueillies par Élections Montréal au cours des dernières années permettent aussi d'en apprendre sur la propension des électrices et des électeurs à revenir (ou pas) aux urnes. Plus de 915 000 personnes inscrites pour voter en 2021 figuraient aussi sur la liste électorale montréalaise quatre ans auparavant. Alors que 45,3% de ces personnes ont voté en 2017, 40,4% ont exercé leur droit de vote quatre ans plus tard. Seulement 30,1% des personnes qui figuraient sur la liste électorale lors de ces deux élections générales ont voté à chaque occasion. Paradoxalement, bien que l'assiduité dans la participation aux élections municipales soit faible, elle demeure non moins importante. **Les personnes inscrites qui ont voté aux deux dernières élections municipales ont représenté en 2021 deux tiers de tous les votant-es.** Cette constance dans le vote – notamment chez les personnes âgées – fait en sorte de maintenir la participation électorale à un certain niveau.

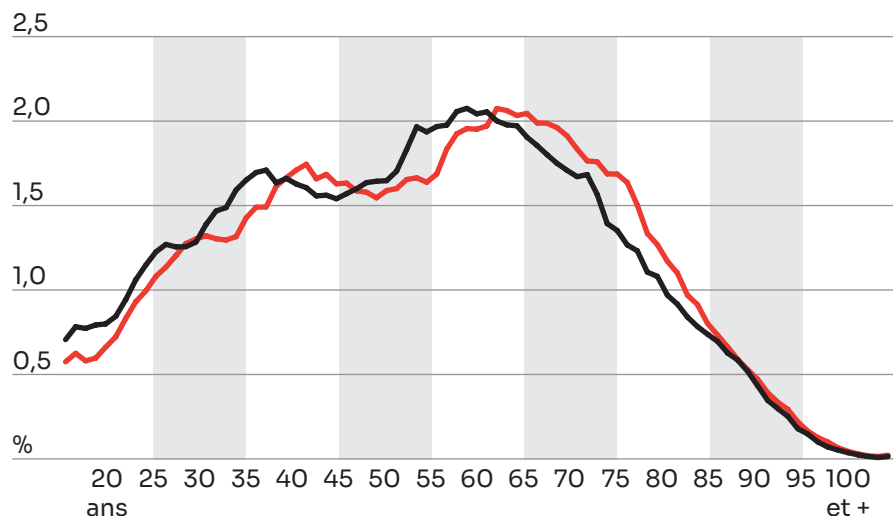
PART DES PERSONNES INSCRITES SUR LA LISTE ÉLECTORALE PAR ÂGE PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DE LA POPULATION ÉLECTORALE 2017 ET 2021

■ 2017
■ 2021



PART DES VOTANT-ES PAR ÂGE PAR RAPPORT AU TOTAL DES PERSONNES QUI ONT VOTÉ 2017 ET 2021

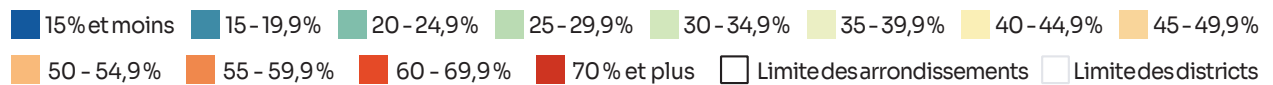
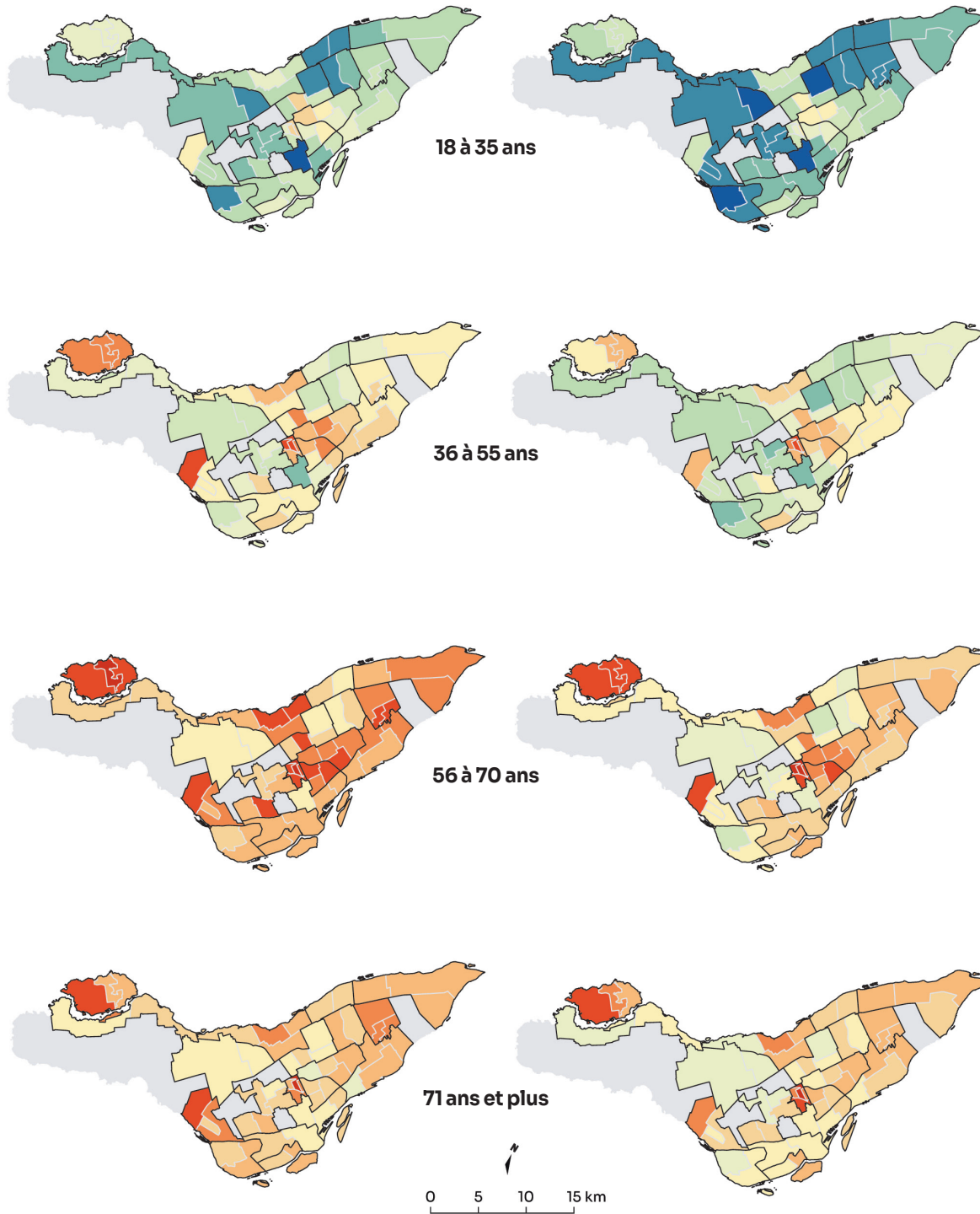
■ 2017
■ 2021



ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION ÉLECTORALE PAR TRANCHE D'ÂGE ENTRE 2017 ET 2021

2017

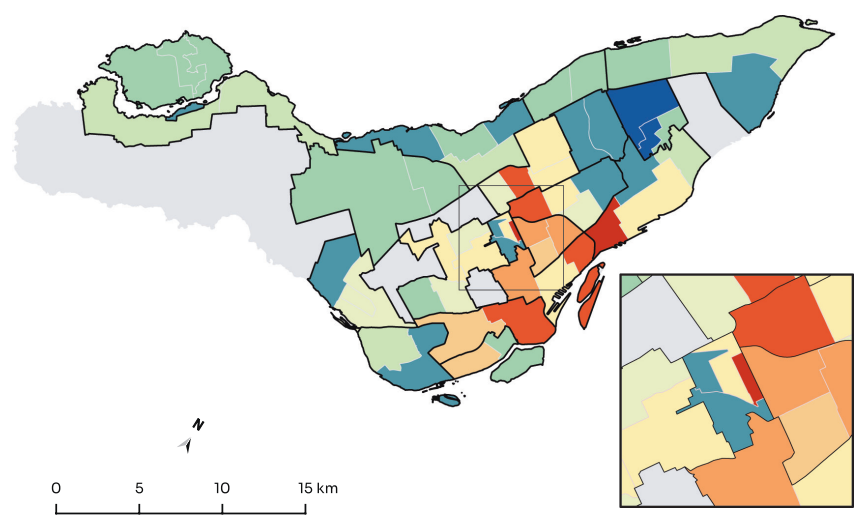
2021



**PROPORTION DES PERSONNES ÂGÉES ENTRE 18 ET 35 ANS QUI ONT VOTÉ
PAR RAPPORT AU TOTAL DES INSCRIT-ES PAR DISTRICT
2021**

- moins de 3,8
- 3,8 - 4,4 %
- 4,5 - 5,3 %
- 5,4 - 6,2 %
- 6,3 - 7 %
- 7,1 - 7,9 %
- 8,0 - 9,5 %
- 9,6 - 10,5 %
- 10,6 - 14,4 %
- 14,5 % et plus

- Limite des arrondissements
- Limite des districts



Le vote par correspondance: une nouveauté dans le paysage montréalais

Le vote par correspondance a été l'une des plus importantes nouveautés de l'élection générale de 2021. Cette forme de participation à distance (ou à domicile) a été introduite dans un contexte de distanciation physique, d'isolement et de prévention de la propagation de la COVID-19. En vertu de modifications circonstanciées à la Loi, le vote par correspondance a été offert aux électrices et électeurs qui étaient **1)** domicilié-es dans une résidence ou un autre établissement montréalais normalement desservi par le vote itinérant, **2)** domicilié-es à Montréal et incapables de se déplacer pour une raison de santé, **3)** proches aidant-es d'une personne incapable de se déplacer, ou **4)** domicilié-es ou non et pour qui l'isolement était recommandé par les autorités de santé publique en raison de la pandémie de COVID-19. Ce dernier groupe correspondait aux personnes qui étaient de retour de voyage de l'étranger depuis moins de 14 jours, qui avaient reçu un diagnostic de COVID-19 et étaient considérées comme porteuses de la maladie, présentaient des symptômes de COVID-19, avaient été en contact avec un cas probable, soupçonné ou confirmé de COVID-19 dans les 14 jours précédents ou étaient en attente du résultat d'un test de COVID-19.

L'admissibilité au vote par correspondance a été établie pour l'ensemble des municipalités et ne relevait donc pas du président d'élection. En vertu de différentes considérations, le conseil municipal a décidé quelques mois avant l'élection de ne pas élargir l'admissibilité au vote par correspondance aux électrices et électeurs de 70 ans et plus. Ainsi, en 2021, le vote à distance a été offert à toute personne admissible selon la réglementation et qui en a fait la demande par téléphone ou par écrit au président d'élection avant le 27 octobre. Une personne qui demandait le vote par correspondance et qui n'exerçait pas son droit de vote à distance pouvait quand même décider de se déplacer et voter en personne. La demande de vote par correspondance ne contraignait pas légalement une personne à voter à distance.

Durant la période désignée, Élections Montréal a reçu 6 137 demandes d'électrices et d'électeurs se qualifiant pour le vote à distance. Parmi ce nombre appréciable, 61% des demandes ont été faites par des électrices et des électeurs affirmant être incapables de se déplacer pour un motif de santé. **La demande de vote à domicile a été plus de dix fois supérieure à celle de 2017 par la même clientèle afin de recevoir la visite d'une équipe de scrutin à domicile. Les proches aidant-es de personnes incapables de se déplacer ont, pour leur part, présenté 10% des demandes de vote par correspondance.** Ce volume est aussi largement supérieur aux demandes pour le vote à domicile en 2017. Pour leur part, les électrices et électeurs domicilié-es dans des résidences admissibles au vote par correspondance ont présenté (27%) de toutes les demandes. Ce volume s'avère toutefois inférieur au nombre d'électrices et d'électeurs qui ont voté en 2017 lors du bureau de vote itinérant destiné à cette même clientèle. Enfin, seulement 2% des demandes de vote par correspondance ont été présentées par des personnes se trouvant en isolement en raison de la COVID-19.

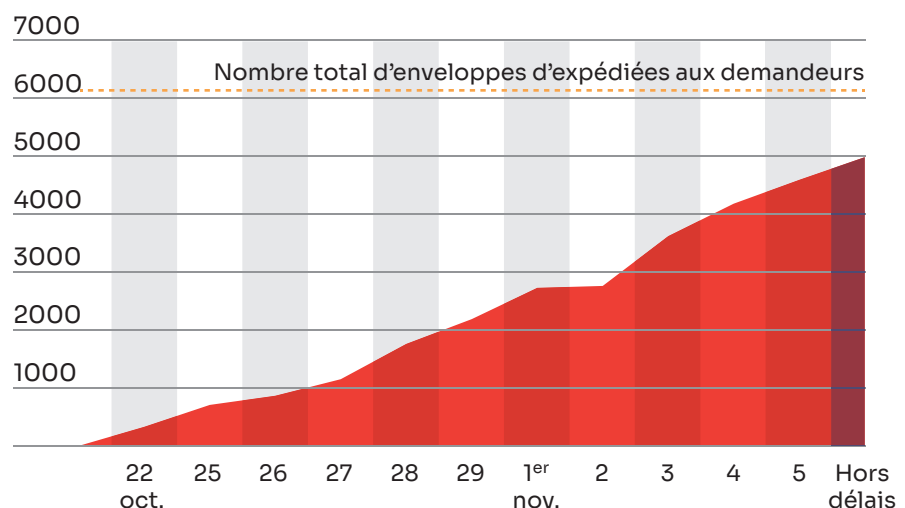
Les demandes recevables de vote par correspondance ont mené à l'expédition rapide d'une trousse de vote à chacun des demandeurs. Au total, ce sont 6 137 électrices et électeurs qui se sont vu-es expédier le matériel nécessaire pour voter à domicile. Ces envois ont été réalisés par Postes Canada ainsi que par l'équipe de messagerie d'Élections Montréal. Au terme de la période du vote par correspondance le 5 novembre 2021 à 16 h 30, 4 572 personnes ont finalement retourné leur bulletin de vote. De ces enveloppes, 3 866 ont pu être déposées dans les urnes puisque leur contenu était conforme à la Loi.

Ainsi, 706 enveloppes n'ont pas pu être déposées dans les urnes puisque des pièces justificatives ou des informations y étaient manquantes (69% des rejets) ou encore parce que les électrices et les électeurs avaient procédé ou fait l'objet de modifications à la liste électorale après avoir demandé le vote par correspondance, avaient voté à un autre bureau de vote, ou d'autres raisons. Par ailleurs, 301 enveloppes ont été reçues après la date limite, voire après l'élection.

La participation au vote par correspondance en 2021 a finalement représenté 0,35% de l'électorat. Cette participation est appréciable dans la mesure où elle dépasse largement celle enregistrée en 2017 dans le cadre des bureaux de vote itinérants et à domicile, auxquels 0,2% de l'électorat avait pris part. C'est dans l'arrondissement d'Outremont que la participation par correspondance a été la plus importante en termes relatifs. Dans les arrondissements de Rosemont—La Petite-Patrie, de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve et d'Ahuntsic-Cartierville, plus de 400 personnes ont voté à distance.

L'analyse de la participation électorale faite par Élections Montréal démontre notamment que les femmes et les personnes âgées votent dans une plus grande proportion que les hommes et les personnes plus jeunes. Le profil des personnes qui ont voté par correspondance est encore plus marqué en ce sens. En effet, **60% des personnes qui ont voté par correspondance en 2021 étaient des femmes.** D'ailleurs, dans les 19 arrondissements, le nombre de femmes qui ont voté par correspondance a été plus élevé que celui des hommes.

**NOMBRE CUMULATIF
D'ENVELOPPES VPC
RETOURNÉES
À ÉLECTIONS MONTRÉAL
2021**



Pour sa part, l'âge moyen des personnes qui ont voté par correspondance a été de 72,5 ans, comparativement à 54,1 ans chez les gens qui ont voté en personne. En fait, selon les données recueillies, **la moitié de tous les votant-es par correspondance avaient 75 ans ou plus. À l'inverse, les personnes de moins de 60 ans représentaient à peine un sixième de tous les votant-es par correspondance.** L'examen du profil des personnes qui ont voté par correspondance démontre aussi un niveau élevé d'assiduité. En effet, près de deux tiers des votant-es à distance avaient aussi exercé – mais autrement – leur droit de vote en 2017. À l'inverse, 30 % des votant-es par correspondance ont participé à l'élection de 2021 mais ne l'avaient pas fait quatre ans auparavant bien qu'ils étaient inscrits sur la liste électorale.

Si le vote par correspondance s'est avéré plus populaire que le vote itinérant et le vote à domicile de 2017 réunis et qu'il ait permis l'exercice du droit de vote à des personnes qui n'auraient autrement pas pu prendre part à l'élection, il soulève des questionnements nécessaires. D'abord, le nombre de rejets des enveloppes retournées par les électrices et les électeurs constitue un élément de discussion. Le vote par correspondance tel que prévu par les encadrements laisse peu ou aucune marge d'erreur aux électrices et aux électeurs. **En vertu de la réglementation, les scrutatrices et scrutateurs sont effectivement tenus d'écarter des enveloppes contenant des bulletins de vote lorsque l'électeur a, par exemple, omis de compléter un champ sur un formulaire, de joindre une photocopie claire de sa pièce d'identité ou encore de bien classer le contenu à l'intérieur de l'enveloppe de retour.**

Le recul du vote des électrices et des électeurs domicilié-es dans des CHSLD et autres établissements admissibles par rapport à 2021 amène aussi à s'interroger sur les modalités de vote (et les règles) les plus susceptibles de favoriser la participation de personnes vulnérables. Cette observation ne sert aucunement à alimenter un positionnement négatif à l'égard du vote par correspondance mais plutôt à entrevoir des pistes de modification afin que les procédures entourant ce vote deviennent de plus en plus adaptées aux différentes clientèles.

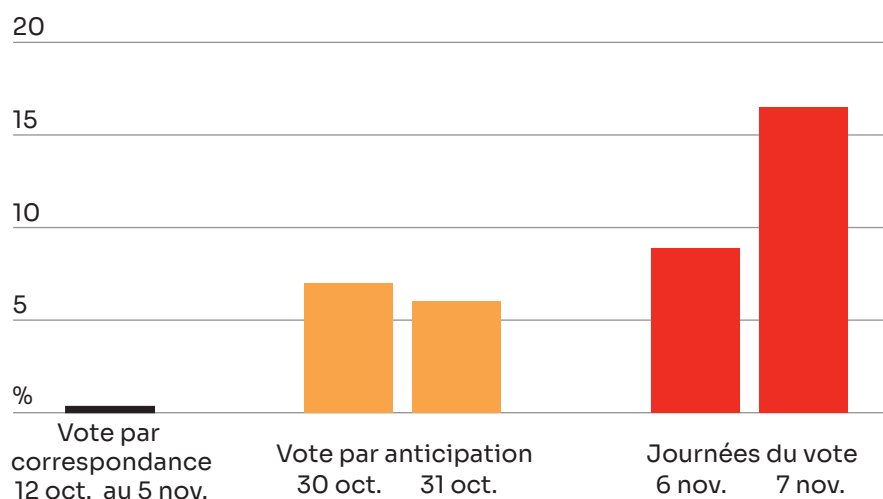
Le vote par anticipation: un intérêt indéniable

La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) prévoit que le scrutin se déroule à chaque quatre ans, le premier dimanche du mois de novembre. La LERM établit qu'un vote par anticipation doit être tenu le dimanche précédant le jour officiel de l'élection. La Loi offre aussi la possibilité aux président-es d'élection de prolonger jusqu'au lendemain (lundi) le vote par anticipation. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, un règlement modifiant certaines dispositions afin de faciliter le déroulement des élections est venu ajouter la possibilité d'offrir un vote anticipé les huitième et premier jours précédant le scrutin. Afin d'encourager la participation et de favoriser une plus grande distanciation, le président d'élection montréalais s'est prévalu de cette disposition en planifiant le vote sur deux week-ends complets, soit ceux des 30 et 31 octobre et 6 et 7 novembre 2021. En vertu de la Loi, le vote par anticipation a donc eu lieu sur trois jours complets, soit les 30 et 31 octobre et le 6 novembre.

Cette section porte spécifiquement sur le vote exercé les samedi et dimanche 30 et 31 octobre 2021. Ce vote s'est déroulé de 9 h 30 à 20 h dans 242 endroits à travers la ville de Montréal. Outre la durée prolongée de ce vote par rapport aux élections précédentes, le scrutin a été tenu dans un nombre accru d'endroits, soit 138 de plus qu'en 2017. Dans 97 endroits, le vote s'est déroulé dans des milieux de vie (dans des résidences privées ou des habitations modestes, par exemple) où seul-es les électrices et les électeurs résidant sur place ont pu voter. Au total, 690 bureaux de vote ont été en opération durant ces deux journées de vote anticipé. Afin de servir les électrices et les électeurs dans les endroits de vote, Élections Montréal avait estimé ses besoins en effectifs à quelque 2 750 employé-es.

Près de 13 % des électrices et électeurs inscrit-es se sont rendu-es aux urnes lors du week-end de vote par anticipation des 30 et 31 octobre 2021. Cette proportion est plus de deux fois supérieure à celle observée quatre ans auparavant, où 5,6 % des électrices et des électeurs avaient voté lors de la seule journée de vote par anticipation. En 2021, un tiers de toutes les personnes qui ont voté l'ont fait les 30 et 31 octobre. L'engouement pour le vote avant le jour du scrutin s'est davantage accentué après qu'une tendance à la hausse aient été observée et documentée en 2013 et 2017.

**TAUX DE PARTICIPATION
DURANT LA PÉRIODE
ÉLECTORALE
2021**



À l'échelle des arrondissements, le vote par anticipation sur deux jours a connu une popularité notable. Par exemple, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, où les électrices et les électeurs ont voté dans une plus faible proportion qu'ailleurs, le taux de participation de 9% s'est avéré largement supérieur à celui enregistré en 2017. À l'inverse, l'arrondissement d'Outremont s'est démarqué comme étant le plus participatif, une tendance en quelque sorte annoncée dès le vote par anticipation auquel 18,4% des électrices et électeurs ont pris part. Dans deux des quatre districts outremontais, une personne inscrite sur la liste électorale sur cinq avait déjà voté le 31 octobre en fin de soirée. En termes absolus, **la participation au vote par anticipation dans tous les arrondissements a minimalement doublé par rapport à 2017. L'intérêt pour le vote dès le premier samedi du vote par anticipation de 2021 a dépassé l'affluence de celle du seul jour par anticipation le 29 octobre 2017.**

L'affluence durant les deux journées de vote par anticipation a reposé en grande partie sur la participation des votant-es dit-es constant-es. En effet, 72% de tous les votant-es par anticipation avaient aussi exercé leur droit de vote en 2017. Cette proportion dépasse de 11 points le pourcentage d'électrices et d'électeurs qui se sont rendu-es aux urnes les 6 et 7 novembre 2021 et qui avaient aussi pris part au scrutin de 2017. En contrepartie, la proportion des personnes qui ont voté par anticipation en 2021 mais qui s'étaient abstenues en 2017 ne représentent que 17% des tous les votant-es des 30 et 31 octobre 2021. L'examen des données démontre aussi que les personnes qui ont pris part au vote par anticipation étaient généralement plus âgées que celles qui ont voté le week-end suivant.

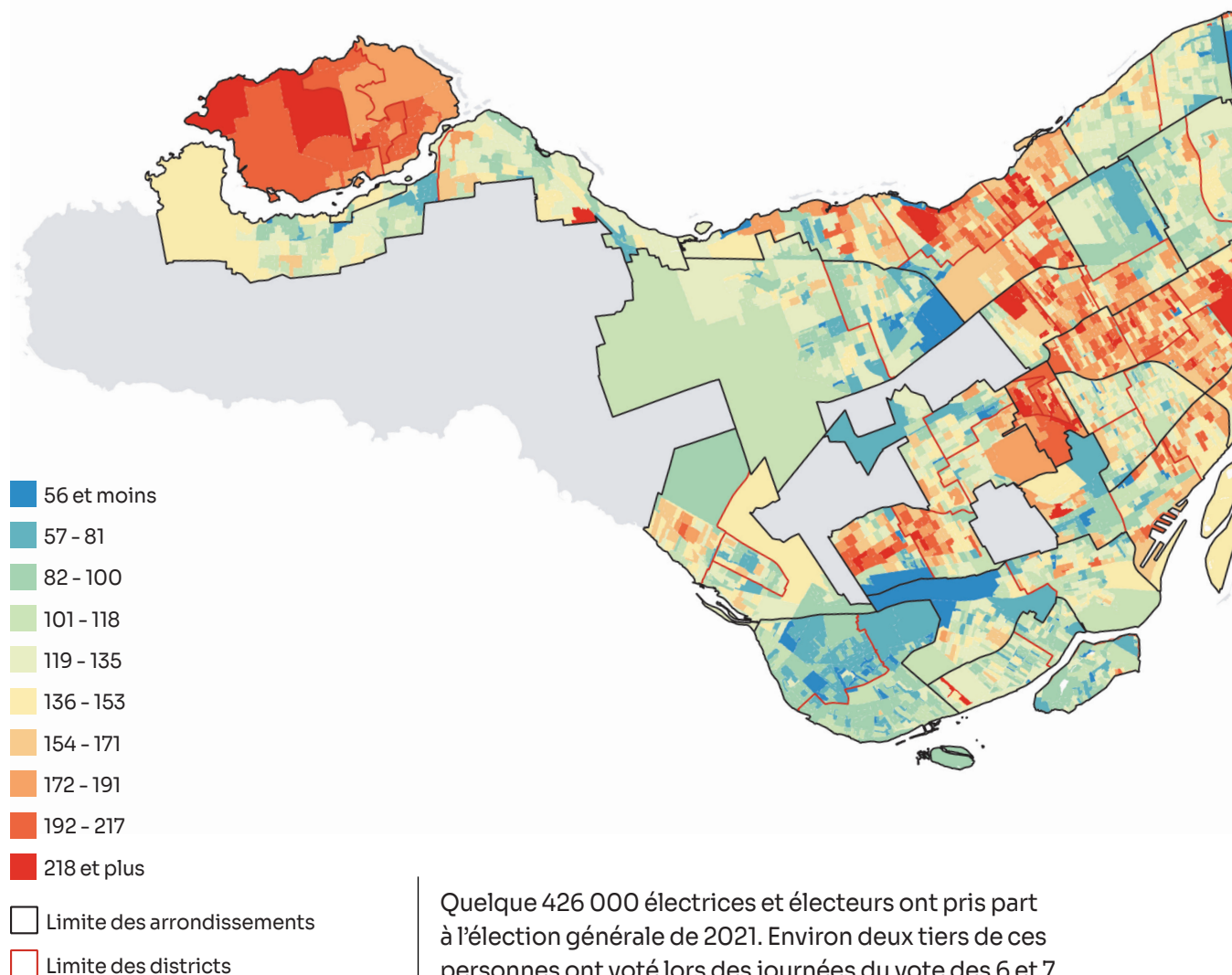
Deux journées complètes de vote dans les quartiers : une première montréalaise

L'âge moyen des votant-es par anticipation était de 59,6 ans, soit 5,5 ans de plus que celui des votant-es qui se sont rendu-es aux urnes les 6 et 7 novembre 2021. En résumé, le vote par anticipation de 2021 a attiré très majoritairement des électrices et électeurs constant-es et souvent plus avancé-es en âge.

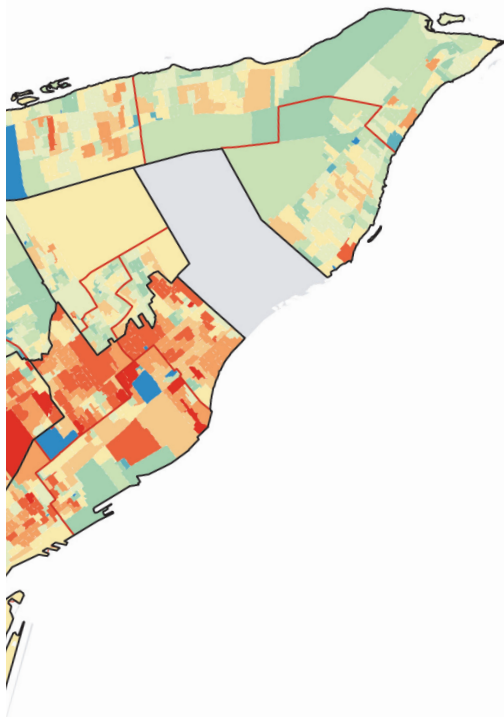
En vertu de la LERM, le jour du scrutin a été le 7 novembre 2021. Lors de cette journée, il relevait du président d'élection d'établir un bureau de vote pour chaque section de vote où sont inscrit-es les électrices et électeurs de la ville. Afin de favoriser la participation et faciliter l'application de plusieurs des mesures sanitaires, Élections Montréal a planifié la tenue de ce vote sur deux jours. Cette possibilité d'organiser le vote sur deux jours dans un grand nombre d'endroits de vote découle d'une autorisation particulière obtenue du Directeur général des élections du Québec. Ainsi, le nombre et l'organisation des bureaux de vote sont demeurés les mêmes lors du jour du scrutin et la journée qui l'a précédé. Cette section porte spécifiquement sur le vote lors du week-end des 6 et 7 novembre 2021. **La tenue d'un scrutin sur deux jours offert à si large échelle a constitué une première dans les élections montréalaises.**

Tout comme lors du vote par anticipation, les électrices et électeurs ont été accueillis dans des endroits de vote universellement accessibles entre 9 h 30 et 20 h les 6 et 7 novembre 2021. Dans les 19 arrondissements, ce sont 463 endroits de vote et quelque 3 133 bureaux de vote qui ont été en opération. Les besoins minimaux en effectifs pour la tenue de ces deux journées de vote avaient été établis à quelque 9 400 employé-es. Près de deux tiers des personnes ont été embauchées pour agir à titre de secrétaire ou scrutatrice. Le reste des employé-es ont agi à titre de préposé-e à l'accueil, de préposé-e à l'information ou de superviseuse ou superviseur. Tout comme en 2017, l'apport des femmes dans la tenue de l'élection s'est avéré très important : plus de 58% de tout le personnel a indiqué être une femme. Par ailleurs, selon un formulaire d'autodéclaration complété par quelque 3 800 employé-es, près de 41% des personnes embauchées pour la tenue de l'élection se sont identifiées comme faisant partie d'une minorité visible ou ethnique.

NOMBRE DE PERSONNES QUI ONT VOTÉ PAR SECTION DE VOTE 2021



Quelque 426 000 électrices et électeurs ont pris part à l'élection générale de 2021. Environ deux tiers de ces personnes ont voté lors des journées du vote des 6 et 7 novembre. Le vote des Montréalais-es dans le cadre de ces deux journées représente une participation de 25,1%. Bien que la plus forte affluence de toutes les journées de l'élection ait été enregistrée le dimanche 7 novembre, **il demeure qu'en 2021, la majorité des électrices et électeurs ont choisi d'exercer leur droit de vote avant le jour officiel du scrutin.** Il s'agit d'une particularité importante de l'élection de 2021, mais aussi d'un phénomène semblant traduire une propension à vouloir voter à différents moments plutôt qu'uniquement la toute dernière journée de la période électorale.



Les arrondissements qui ont observé une faible participation lors du vote par anticipation ont généralement conservé une faible tendance participative les 6 et 7 novembre. L'inverse est aussi vrai. La variation du taux de participation lors des deux journées de vote a été de 19,3% (arrondissement de Pierrefonds-Roxboro) à 37,2% (arrondissement d'Outremont). En termes absolus, c'est dans l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie où le nombre de votant-es a été le plus important. Dans cet arrondissement, ce sont plus de 30 000 personnes qui se sont rendues aux urnes lors de ces deux journées. La plus forte propension à prendre part au scrutin, le nombre de personnes inscrites dans les sections de vote et la densité de la population font en sorte qu'au final, une concentration des votant-es s'est trouvée dans ce même arrondissement, mais aussi à l'ouest de celui-ci, dans des arrondissements voisins tels Outremont et Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, mais aussi dans ceux de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève et, en partie, de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

Les données recueillies permettent de dresser un profil des personnes qui ont voté les 6 et 7 novembre 2021. Comparativement au vote par anticipation et au vote par correspondance, le profil des votant-es est plus proche du profil général de la population que lors des autres modalités de vote. Par exemple, la proportion d'hommes (48%) et de femmes (52%) qui ont voté lors du vote régulier ressemble à celle de toutes les personnes inscrites. L'âge moyen des votant-es de 51,3 ans est aussi largement inférieur à celui enregistré lors des modalités de vote anticipé et donc plus proche de celui de l'électorat (50,1 ans). **L'analyse des données montrent que la moitié des votant-es des 6 et 7 novembre avaient moins de 52 ans. Alors que l'âge médian au vote par anticipation était de 62 ans, il était de 75 ans au vote par correspondance.**

Si les votant-es constant-es (ceux et celles qui avaient voté en 2017) ont représenté 61% de toutes les personnes qui ont voté les 6 et 7 novembre 2021, cette proportion demeure inférieure à ce qui a été enregistré au vote par anticipation. Dans les faits, **environ un quart des votant-es lors du vote régulier ont décidé de se rendre aux urnes alors qu'ils et elles ne l'avaient pas fait quatre ans auparavant. Le reste des votant-es (15,6%) qui ont pris part à l'élection les 6 et 7 novembre ont voté pour une première fois, notamment en raison de leur âge ou du fait que ces personnes sont nouvellement arrivées à Montréal ou sont devenues**

citoyennes canadiennes dans les dernières années. Par le nombre très important de lieux de scrutin, le vote régulier a attiré un profil plus diversifié d'électrices et d'électeurs. Cette diversification se traduit par une plus grande participation d'électrices et d'électeurs moins avancé-es en âge, mais aussi de personnes qui ne votent pas systématiquement. Durant la période électorale, le vote régulier est la toute dernière occasion d'exercer son droit de vote.

Participation électorale: une intermittence défavorable à la démocratie municipale

À chaque quatre ans, les électrices et les électeurs de la ville de Montréal sont appelé-es à choisir les 103 personnes élues qui les représenteront, notamment au conseil municipal et dans les 19 conseils d'arrondissement. Une fois assermentées, les personnes élues jouent un rôle de représentation d'une très grande pertinence: elles étudient des questions complexes, proposent des projets et solutions afin d'améliorer la Ville et ses services, débattent pour obtenir le plus grand consensus et prennent des décisions qui touchent directement le budget de la Ville, les quelque 1,8 million de Montréalais-es. Malgré la portée du travail des personnes élues et les attentes quant aux projets et visions qu'elles proposent, le taux de participation aux élections municipales à Montréal est particulièrement faible. Bien que le recul de la participation observé lors de l'élection générale de 2021 ne soit aucunement spécifique à la métropole québécoise, il doit mener à une réflexion. Cette section met en évidence le phénomène de l'intermittence par lequel un nombre appréciable d'électrices et d'électeurs votent lors de scrutins provinciaux ou fédéraux, mais s'abstiennent lors d'élections municipales.

En 2021, les périodes électorales fédérales et municipales se sont chevauchées. L'élection fédérale, réalisée partout au pays, a eu lieu le 20 septembre, soit trois jours après le début de la période électorale municipale. Dans le cadre de l'élection au pays, 62,3% des électrices et électeurs ont voté. Dans les 18 circonscriptions fédérales de l'agglomération montréalaise, le taux moyen de participation a été de 57%. Moins de cinquante jours plus tard, sensiblement les mêmes électrices et électeurs de l'agglomération étaient appelé-es à choisir leurs représentants municipaux. Si l'on tient compte des circonscriptions comprenant des municipalités où une élection au poste de mairesse ou de maire a eu lieu, le taux de participation a été de 39,1%. **Bien que la qualité d'électeur varie quelque peu entre les deux types d'élections, il est possible d'affirmer que plusieurs personnes inscrites sur la liste électorale ont voté lors du scrutin fédéral mais ont toutefois choisi de s'abstenir lors de l'élection municipale.**

L'intermittence se manifeste alors qu'une personne choisit d'exercer son droit de vote lors d'une élection, mais de s'abstenir lors d'une élection suivante, peu importe le niveau de gouvernement. Les intermittent-es se distinguent des votant-es constant-es, qui prennent part à chaque élection, et des abstentionnistes systématiques, qui ne prennent part à aucune élection. Par leur comportement, les intermittent-es peuvent largement contribuer à une variation du taux de participation à des scrutins d'un même niveau de gouvernement (dans le temps) mais aussi aux écarts importants de la participation à des scrutins différents qui ont même parfois lieu de manière très rapprochée dans le temps. Ce phénomène courant dans plusieurs démocraties est étudié par les politologues mais demeure intrigant. Pourquoi une personne qui croit dans l'exercice du droit de vote comme moyen d'influencer les décisions d'un gouvernement s'abstient-elle complètement lors de certaines élections ?

La différence de participation entre les scrutins nationaux (ou provinciaux) et municipaux amène à s'intéresser à leur dynamique particulière. Il est documenté que les personnes sont plus susceptibles d'être exposées aux enjeux électoraux et aux candidat-es lors d'élections nationales que lors de scrutins municipaux¹⁵. Cette plus grande exposition faciliterait en quelque sorte la prise d'information et ultimement la décision de voter. Le fait de reconnaître les principales personnes candidates a été établi, dans le contexte européen, comme un facteur contribuant directement à la participation électorale¹⁶. À l'inverse, lors d'une l'élection moins courue, comme les primaires américaines, l'abstention serait alimentée par la difficulté qu'ont les électrices et électeurs à se positionner par rapport à une personne candidate et établir l'incidence de leur vote¹⁷. L'élément de personnalisation du vote pèserait dans le choix de voter. La connaissance des acteurs et l'intérêt pour la politique municipale stimuleraient la participation électorale dans le cadre municipal québécois¹⁸.

Il est toutefois intéressant de noter que l'intermittence du vote n'a toutefois pas un effet égal chez tous les groupes. L'âge et les générations sont particulièrement mis en cause dans la décision de s'abstenir ou plutôt de voter avec une assiduité variable. Selon une étude française, les générations plus jeunes compteraient davantage d'intermittent-es que les générations plus âgées¹⁹. **Chez les jeunes, voter serait ainsi moins perçu comme un devoir et plus associé à une manière de se positionner par rapport à des enjeux**

contextuels que cela n'est le cas chez les personnes âgées²⁰. Il ne faudrait pas pour autant déduire que les jeunes accordent nécessairement une valeur moins grande à la démocratie sinon y voir une propension de percevoir le vote comme un moyen d'expression ou d'influence parmi d'autres. Lorsque les enjeux ne leur suscitent pas un intérêt, les jeunes préféreraient s'abstenir que de prendre part à un débat « sans conviction²¹ ». Au Québec, les jeunes déclarent d'ailleurs avoir un intérêt moins grand pour la politique municipale que les personnes plus avancées en âge²².

La recherche en science politique détermine des dizaines de variables influençant le choix de voter ou de s'abstenir. Elle discerne des variables lourdes, souvent socioéconomique et démographiques, pour expliquer la participation électorale²³. Celles-ci permettent de mieux comprendre des phénomènes et même d'expliquer la variation de la participation dans le temps, dans l'espace et même d'une élection à l'autre. Nous avons vu d'ailleurs dans ce chapitre que, à Montréal, les personnes âgées votent dans une proportion bien plus grande que celles issues de générations plus jeunes. Nous avons également vu que la participation électorale s'inscrit dans un cadre où la composition sociodémographique des arrondissements varie tout autant. L'intérêt envers l'intermittence du vote permet de cerner une première piste de réflexion sur la manière d'augmenter la participation électorale. **Convaincre des votant-es intermittent-es d'élargir leur rayon d'action aux scrutin municipaux figure parmi des actions intéressantes. Dans tous les cas, la recherche de solutions facilitant la prise de position et l'exercice du droit de vote et rappelant les retombées du vote n'est pas vaine.**

Principaux constats sur la participation et renouvellement générationnel

En 2021, Élections Montréal a fait des efforts accrus afin de promouvoir la participation. Elle a notamment bonifié sa campagne de promotion du vote; elle a offert de nouveaux outils de participation aux personnes qui ont des limitations fonctionnelles; elle a produit différentes vidéos destinées aux électrices et électeurs qui peuvent faire face à des défis en matière de participation. **Malgré ces efforts, la participation électorale a connu un nouveau recul. La faiblesse de la participation s'inscrit dans une tendance observée depuis plusieurs années, mais aussi dans un contexte pandémique où l'effort pour voter a peut-être été perçu comme dépassant les retombées. Dans le cadre budgétaire prescrit, Élections Montréal a un rôle à jouer afin de réduire l'effort nécessaire pour voter. Or, l'administration électorale ne peut agir seule.**

Les règles d'élections fixées par la législation, les contextes de réalisation d'un scrutin, les enjeux du scrutin et sans doute les actrices et acteurs peuvent aussi influencer le choix des personnes de voter ou de s'abstenir.

Les données recueillies et analysées dans ce bilan permettent de dresser un état des lieux de la participation électorale à Montréal. Cet exercice est utile afin d'engager une réflexion sur la manière de hausser la participation électorale. Bien que plusieurs observations puissent être faites sur la participation électorale, trois constats semblent se dégager. Dans un premier temps, **le poids important que représentent les votant-es « assidu-es » (ce qui comprend plusieurs personnes âgées) et leur propension à voter dans une grande proportion à un autre moment que lors du vote régulier impliquent le maintien d'une certaine offre de services liée au vote anticipé.** En 2021, cette offre a pris la forme d'un vote par anticipation sur deux jours dans un nombre considérable d'endroits, souvent même au sein des milieux de vie des électrices et des électeurs.

Dans un deuxième temps, **l'augmentation générale du taux de participation à tout âge est souhaitable. L'atteinte de cet objectif passe notamment par des mesures qui sauront amener le plus grand nombre d'électrices et d'électeurs à prendre part aux scrutins municipaux. La mise en place de mesures ciblant les personnes qui votent lors de scrutins fédéraux ou provinciaux, mais qui s'abstiennent lors d'élections municipales semble pertinente.** En 2021, des efforts promotionnels visant à rappeler l'importance de la Ville autant dans les transports, la culture, l'environnement et la qualité de vie ont été notamment faits en ce sens. Les données recueillies en 2021 montrent que des efforts similaires pourraient être accrus à l'approche du vote régulier, où la proportion de votant-es moins constant-es est plus appréciable que lors du vote par anticipation. Si cela est jugé nécessaire, l'ajout de nouvelles modalités de vote dans le futur devra se faire en pensant aux manières qui inciteront les votant-es intermittent-es à prendre part aux scrutins municipaux.

Dans un troisième temps, **l'augmentation de la participation de manière à ce que les différents groupes (les jeunes et les personnes domiciliées dans certains secteurs de la ville, entre autres) soient davantage représentés est nécessaire.** En 2021, Élections Montréal a traduit son *Manuel d'élection* en davantage de langues, a offert de nouveaux outils afin de

faciliter l'accessibilité universelle, a investi davantage dans son programme de relations avec le milieu, etc. Ces efforts ont été faits alors que certains groupes peuvent faire face à des défis en matière de participation et maintiennent une certaine distance par rapport aux élections et au mode de représentation qu'elles sous-tendent. Élections Montréal doit redoubler ses efforts afin de simplifier ses communications avec les électrices et les électeurs en dépit de règles d'élections qui sont souvent complexes et plus restrictives qu'à d'autres niveaux de gouvernement. **L'augmentation de la participation requiert toutefois un effort à de multiples égards, dépassant l'administration des scrutins et même la durée de la période électorale.**

Afin de préparer et susciter l'intérêt pour la démocratie municipale auprès des électrices et électeurs de demain, Élections Montréal a invité les jeunes de 12 à 17 ans à s'exprimer dans le cadre d'une activité intitulée *À toi de voter!* Les 205 futur-es électrices et électeurs ont indiqué leurs préférences pour l'élection de Valérie Plante (46%), pour voter en personne (63%) ou par Internet (22%) à l'âge de la majorité et pour la transition écologique (20%) ainsi que l'accès à des logements abordables (18%). La participation des générations futures dans les élections se prépare sans doute bien avant le premier scrutin où elles seront appelées à exercer leur droit de vote. Sans un renversement de la tendance participative des jeunes, le renouvellement générationnel risque d'entraîner de nouveaux reculs de la participation et ainsi des effets négatifs sur la vie démocratique municipale.

La promotion de la participation électorale

Quelques-unes des actions menées par Élections Montréal en 2021

- Tenue du vote sur quatre jours offrant ainsi aux électrices et aux électeurs une période de 42 heures pour voter.
- La production de vidéos en français et en anglais expliquant les étapes du vote par correspondance.
- La distribution de deux modèles distincts de l'avis d'inscription et de la carte de rappel de manière à mieux répondre aux besoins des différents destinataires.
- Le déploiement d'une campagne de promotion de la participation bonifiée s'invitant à la télévision et de manière accrue dans les réseaux sociaux.
- L'installation de bureaux de vote par anticipation dans près d'une centaine de milieux de vie de manière à rapprocher les urnes des votant-es, mais aussi à réduire les risques de propagation de la COVID-19.
- Le déploiement d'une équipe d'agent-es de relation travaillant auprès de jeunes et d'ainé-es, de personnes racisées, d'électrices et d'électeurs autochtones et de personnes en situation d'itinérance afin de partager toute l'information nécessaire à la participation.
- Mise en œuvre d'un bureau de vote virtuel où les futur-es électrices et électeurs étaient invité-es à choisir la mairesse ou le maire de la Ville.

Notes

- 5 Institut national de santé publique du Québec (2022, 30 mars). *Données COVID-19 par région sociosanitaire*. <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/par-region>
- 6 Voir notamment Loewen J. P. et Merkley E. (2022, 16 mars). *Les attitudes des Canadiens à l'égard du vote pendant la pandémie de COVID-19 – Vague 5*. <https://www.elections.ca/content.aspx?section=med&dir=cor/cat5&document=index&lang=f> et Persily N. et Stewart III C. (2022, 1^{er} mars 2022). *The Miracle and Tragedy of the 2020 U.S. Election*. <https://www.journalofdemocracy.org/articles/the-miracle-and-tragedy-of-the-2020-u-s-election/>
- 7 Voir Landman T. et Di Gennaro Splendore L. (2020). Pandemic Democracy: elections and COVID-19. *Journal of Risk Research*, 23 (7-8), 1060-1066. <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/13669877.2020.1765003>
- 8 Voir notamment Rosanti R. (2022, 5 mars). *Pandemic at The Polls: How to prepare Elections Post COVID-19*. <http://ejournal.fisip.unjani.ac.id/index.php/jurnal-academia-praja/article/view/181/140>
- 9 International IDEA. (2022, 24 mars). *Global overview of COVID-19: Impact on elections*. <https://www.idea.int/news-media/multimedia-reports/global-overview-covid-19-impact-elections>
- 10 Voir notamment Brouard S. et McAvay H. (2022, 2 avril). *Participation aux élections municipales 2020 en métropole: L'effet du COVID-19*. https://www.sciencespo.fr/cevipof/uploads/2020/06/Note10_BROUARD_McAVAY_Abstention_18juin-vf.pdf et Fernandez-Navia T., Polo-Muro E et Tercero-Lucas D. (2021). Too afraid to vote? The effect of COVID-19 on voting behaviour. *European Journal of Political Economy*, 69 (102012), 1-21. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0176268021000136>
- 11 Voir Fernandez-Navia T., Polo-Muro E. et Tercero-Lucas D. (2021). Too afraid to vote? The effect of COVID-19 on voting behaviour. *European Journal of Political Economy*, 69 (102012), 1-21. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0176268021000136>
- 12 Voir Merkley E. et al. (2022). Communicating safety precautions can maintain in-person voter turnout during a pandemic. *Electoral Studies*, 75 (102421), 1-12. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0261379421001335#bib29>
- 13 Mattila M. et al. (2013) Healthy voting: The effect of self-reported health on turnout in 30 countries. *Electoral Studies*, 32, 886-891. et Pacheco J. et Fletcher J. (2015). Incorporating Health into Studies of Political Behavior: Evidence for Turnout and Partisanship. *Political Research Quarterly*, 68 (1), 104-116.
- 14 Les données du recensement de la population de 2021 n'étaient pas encore disponibles au moment de la parution de ce bilan.
- 15 Blais A. (2000). *To Vote or Not to Vote? The merits and Limits of Rational Choice Theory*. University of Pittsburgh Press.
- 16 Schmitt H. et al. (2015) Does personalization increase turnout? *Spitzenkandidaten in the 2014 European Parliament elections*. *European Union Politics*, 16 (3), 347-368.
- 17 Gerber A.S. et al. (2017) Why don't people vote in U.S. primary elections? Assessing theoretical explanations for reduced participation. *Electoral Studies*, 45, 119-129.
- 18 Voir Dubois P. et Gélinau F. Les motifs de la participation électorale aux élections municipales québécoises. Le cas de 2017 (2021). *Cahier de recherche électorale et parlementaire*, 20. Par ailleurs, l'intérêt à l'égard de la politique figure, dans son ensemble, une des grandes variables explicatives de la participation pour d'autres politologues. Voir aussi Blais A. et Daoust J.-F. (2020). *The Motivation Vote: Explaining Electoral Participation*. UBC Press, 156 p.
- 19 Voir Tiberj V. (2022) Électeurs d'hier, citoyens d'aujourd'hui : comment le renouvellement générationnel transforme le lien au vote. Dans Haute T. et Tiberj V. (dir.) *Extinction du vote ? Presses universitaires de France*, p. 51-65.
- 20 Voir Muxel A. (2011). Conclusion : La politique au fil de l'âge. Dans Muxel A. (dir.). *La politique au fil de l'âge*. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 301-307.
- 21 Voir Bréchon (2011). De puissants effets de génération ? Muxel A. (dir.). *La politique au fil de l'âge*. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 91-111.
- 22 Dubois P. et Gélinau F. Les motifs de la participation électorale aux élections municipales québécoises. Le cas de 2017 (2021). *Cahier de recherche électorale et parlementaire*, 20, p. 38.
- 23 Dans un contexte français, Vincent Tiberj résume bien ce phénomène en rappelant que votant-es sont aisé-es, diplômé-es et âgé-es. Voir Tiberj V. (2022) Électeurs d'hier, citoyens d'aujourd'hui : comment le renouvellement générationnel transforme le lien au vote. Dans Haute T. et Tiberj V. (dir.) *Extinction du vote ? Presses universitaires de France*, p. 51-65.

05

La compilation et la diffusion des résultats

- 105 Le dépouillement des votes :
une opération à grande échelle
- 106 La compilation et la diffusion
de milliers de résultats
- 110 Le recensement des votes :
vers l'officialisation des résultats
- 111 Six nouveaux dépouillements
et la confirmation des résultats
en suspens
- 114 La COVID-19, la compilation
des résultats et l'avenir
des dépouillements montréalais

LA COMPILATION DES RÉSULTATS EN CHIFFRES

3 800

Équipes de dépouillement

14 238

Relevés du scrutin produits

250

Personnes affectées à
la transmission téléphonique
et la saisie des résultats

90%

Proportion des résultats
de l'élection diffusés à minuit
le soir de l'élection

3 minutes

Fréquence des mises
à jour des résultats le soir
de l'élection

6

Nouveaux dépouillements
à la Cour du Québec

Ce chapitre porte sur les phases déterminantes du scrutin que sont le décompte, la compilation et la diffusion des résultats. Il met en évidence un processus de dépouillement rigoureux réalisé par des milliers de personnes qui, au meilleur de leurs compétences, comptent et comptabilisent une quantité impressionnante de votes. Ce chapitre aborde aussi les distinctions importantes entre les résultats provisoires et finaux qui sont dévoilés après une élection. La diffusion des résultats est abordée sous un angle opérationnel en décrivant les étapes réalisées afin d'informer la population de l'issue du scrutin. En 2021, six nouveaux dépouillements ont été effectués à la suite de l'élection générale. Réalisés par la Cour du Québec, ces dépouillements ont confirmé l'élection des personnes candidates qui avaient initialement obtenu la majorité des voix au terme du scrutin. Ce chapitre revient sur ces nouveaux décomptes.

Le dépouillement des votes: une opération à grande échelle

La crédibilité des scrutins repose en grande partie sur l'application uniforme de la Loi ainsi que l'impartialité et l'indépendance des personnes qui veillent à la tenue des scrutins. La confiance envers les élections repose aussi sur l'implication de milliers de personnes issues de différents horizons dans la tenue du scrutin. **Dans le respect de procédures et au meilleur de leurs capacités, ces employé-es travaillent de longues heures oubliant souvent les enjeux politiques et leurs issues. Sans être des expert-es, ces employé-es s'approprient les règles d'élection au fur et à mesure, les appliquent et apportent des correctifs lorsque cela est nécessaire. La démocratie électorale est citoyenne dans la représentation qu'elle permet mais aussi dans son fonctionnement même.**

Le dépouillement des votes est l'une des opérations les plus sensibles réalisées par le personnel d'élection. Le dépouillement consiste en l'examen de chacun des bulletins de vote qui ont été déposés dans les urnes au cours de l'élection. Prescrit par la Loi, le dépouillement est dirigé par une personne scrutatrice qui est assistée d'un-e secrétaire. Ensemble, ces deux personnes doivent établir avec exactitude combien de votes ont été marqués en faveur des différents candidat-es à chaque poste électif. En comptant les bulletins de vote déposés dans l'urne – mais aussi ceux qui n'ont pas été utilisés – les employé-es du scrutin sont en mesure de dresser un relevé des résultats. Le dépouillement sert en quelque sorte à réaliser un compte rendu du vote et de l'utilisation des bulletins de vote. En additionnant les résultats provenant des différents bureaux de vote, il est ensuite possible de connaître la personne candidate qui obtient la majorité des voix et, ainsi, celle qui sera nommée élue.

Le soir du 7 novembre 2021, quelque 3 800 équipes réparties dans les 19 arrondissements ont compté des centaines de milliers de bulletins de vote, un à un. Pour les personnes scrutatrices et secrétaires du vote par correspondance et par anticipation, ce travail a débuté à 18 h. L'autorisation de débiter le dépouillement des votes anticipés alors que le scrutin était toujours en cours provient du Directeur général des élections du Québec. Dès 20 h, les opérations de clôture du vote ont été entamées dans les lieux du scrutin, lançant ainsi le dépouillement des votes recueillis les 6 et 7 novembre. Chaque équipe avait reçu comme consigne de débiter par le dépouillement des votes à l'intention des personnes candidates au poste de mairesse ou maire de la Ville et de poursuivre ensuite avec, le cas échéant, ceux des élections de la mairesse ou maire d'arrondissement, de la conseillère ou du conseiller de la Ville et de la conseillère ou du conseiller d'arrondissement. Un relevé du scrutin pour chaque poste électif a été complété. Au total, ce sont 14 238 relevés qui ont été dressés afin de compiler les résultats de l'élection générale de 2021.

Dans cette opération, le rôle du président est de voir à l'application des règles. Afin de l'assister, il s'appuie sur les directrices et directeurs du scrutin dans les arrondissements et sur les préposé-es présent-es lors du dépouillement. **Une fois qu'un relevé du scrutin a été complété et signé par une équipe de dépouillement, personne ne peut en modifier le contenu, pas même le ou la président-e d'élection. Peu connue par certain-es intervenant-es, cette règle fait en sorte que l'intégrité du processus repose sur des milliers de personnes à la fois.**

Depuis 2006, un moratoire sur l'utilisation des technologies fait en sorte que le dépouillement des votes doit être réalisé entièrement de manière manuelle, soit en comptant sur la disponibilité et l'engagement des personnes qui y prennent part. Si l'utilisation de la technologie dans la phase de dépouillement n'est pas autorisée, la technologie est pourtant très largement employée dans la comptabilisation et la diffusion des résultats.

La compilation et la diffusion de milliers de résultats

D'un point de vue organisationnel, une élection est comparable à une chaîne et à ses maillons. Les différentes étapes d'une élection doivent être parfaitement liées entre elles pour assurer le succès des opérations. La fin du dépouillement des votes et la compilation des résultats sont d'excellents exemples où les opérations doivent se dérouler de manière intégrée. Dans les minutes suivant la fin d'un dépouillement

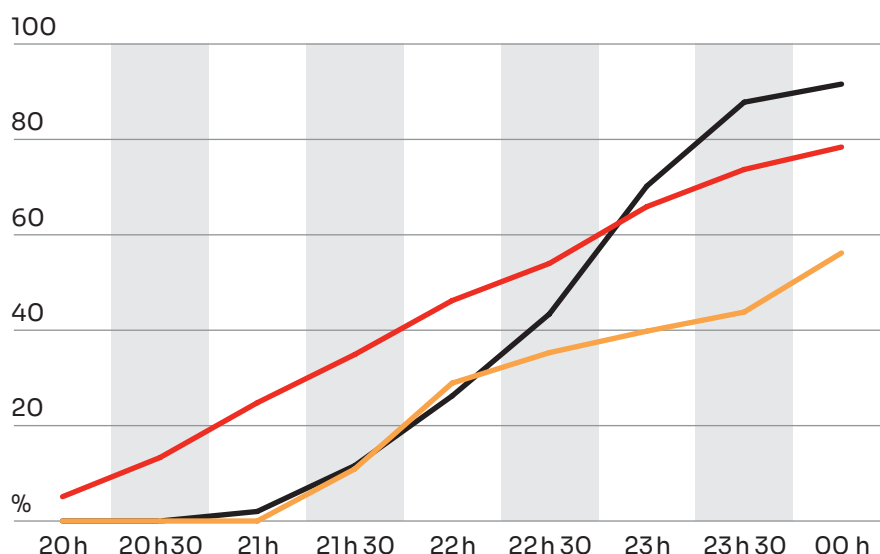
des votes d'un poste électif dans un lieu du scrutin, les résultats du vote doivent être rapidement communiqués afin que le public soit informé. Pour s'assurer que la diffusion des résultats soit rapide, l'équipe de la compilation des résultats met en place une logistique complexe.

En 2021, quelque 250 personnes ont été nécessaires à la compilation des résultats le soir d'une élection générale. Ces effectifs importants étaient assignés aux trois grandes étapes de la compilation des résultats. D'abord, une équipe de plusieurs téléphonistes assurait les communications avec chaque endroit où un dépouillement était en cours le soir du scrutin. Alors qu'un groupe de téléphonistes était assigné aux communications des votes anticipés, un autre assurait des liens avec les endroits de vote où avait lieu le dépouillement des votes recueillis les 6 et 7 novembre 2021. Il relevait de ces téléphonistes de maintenir un contact étroit avec les endroits de vote et de dépouillement afin de savoir si des résultats de l'élection étaient disponibles. Ces téléphonistes travaillaient en collaboration avec des coordonnateurs et coordonnatrices qui veillaient au bon déroulement des opérations. Dans cette première étape de la compilation des résultats, les téléphonistes maintenaient un lien avec une liste préalable de préposé-es sur le terrain. Lorsque des résultats étaient disponibles, les préposé-es communiquaient verbalement les résultats aux téléphonistes, qui les transcrivaient à la main sur un formulaire prévu à cet effet.

Dans une seconde étape, les formulaires où figuraient les résultats annotés par les téléphonistes étaient remis à une équipe d'opérateurs chargés de la saisie informatique. Le soir de l'élection, des opératrices et opérateurs étaient à pied d'œuvre afin d'assurer la saisie des résultats dans les meilleurs délais. L'entrée de données dans un système informatique sécurisé a été réalisée par cette équipe de manière continue entre 19 h 10 et minuit le 7 novembre. Les premiers résultats saisis informatiquement provenaient du dépouillement des votes par anticipation, opération qui avait débuté à 18 h. Le volume de saisie s'est accéléré progressivement dans les heures suivantes alors que les téléphonistes commençaient à recevoir des résultats provenant d'endroits de vote ayant recueilli des bulletins de vote les 6 et 7 novembre 2021. Malgré l'importance de procéder rapidement, les opérateurs devaient aussi travailler avec minutie afin de s'assurer que les résultats saisis informatiquement étaient fidèles à ceux communiqués par téléphone mais aussi ceux apparaissant sur les relevés du scrutin dressés par les équipes de dépouillement.

**PROGRESSION DE LA
DIFFUSION DES RÉSULTATS
DE L'ÉLECTION GÉNÉRALE
PAR TYPE DE BUREAUX
DE VOTE LE SOIR
DU 7 NOVEMBRE 2021**

- Vote par correspondance
- Vote par anticipation
- Journées du vote



Dans une troisième étape, les résultats saisis informatiquement étaient dévoilés au public au fur et à mesure. Cette diffusion a débuté à 20 h, moment de la clôture des endroits de vote dans les 19 arrondissements. La diffusion des résultats s'est faite à l'aide d'un site web où il était possible de connaître les résultats et l'avancement de la saisie par arrondissement et par poste électif. Le site présentant les résultats provisoires de l'élection a été alimenté jusqu'à tard dans la nuit du 7 novembre. La saisie des résultats qui n'avait pas été faite le soir du scrutin s'est poursuivie dès 7 h 30 le lendemain matin. Ainsi, les résultats de l'élection diffusés en ligne ont continué à évoluer le 8 novembre.

Tout au long de la soirée électorale, la diffusion des résultats s'est faite de manière progressive, mais en s'accélégrant. Les premiers résultats à apparaître sur le site web prévu à cet effet étaient ceux provenant des relevés du scrutin dressés dans le cadre du vote par anticipation, dont le dépouillement avait débuté deux heures avant la clôture du scrutin. Le volume considérable de votes recueillis les 30 et 31 octobre a notamment contribué à augmenter le temps nécessaire au décompte et ainsi fait en sorte que la saisie de ces résultats s'est prolongée tout au long de la soirée, et même au-delà. De manière similaire, la complexité du dépouillement des votes par correspondance a fait en sorte que la diffusion des résultats de cette modalité soit aussi étirée dans le temps.

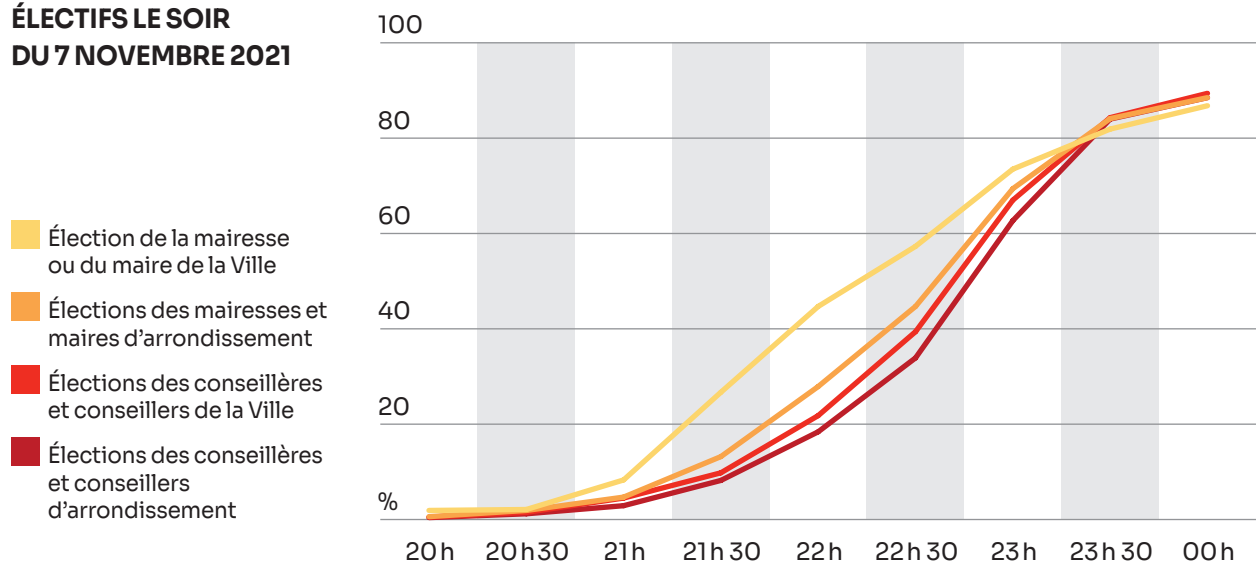
En contrepartie, la diffusion des résultats du vote tenu les 6 et 7 novembre s'est faite normalement, atteignant un niveau de saisie et diffusion de plus de 90% en fin de soirée.

À minuit, entre 71 et 95% des résultats provenant des différents arrondissements apparaissaient déjà en ligne pour leur consultation.

L'ordre dans lequel les bulletins de vote ont été dépouillés a aussi influencé le moment de la diffusion des résultats. À travers la ville, les équipes de dépouillement ont commencé en comptant les bulletins de vote de l'élection à la mairie de la Ville. Le dévoilement plus rapide des résultats provisoires de cette élection amène d'ailleurs certains médias à se prononcer sur la personne remportant les postes électifs. À 21h04 le soir du scrutin, Radio-Canada estimait que Valérie Plante avait été réélue. Subséquemment, l'avance détenue par des personnes candidates aux postes de mairesses et maires d'arrondissement était, dans certains cas, aussi interprétée comme une victoire. Bien qu'ils soient d'un très grand intérêt, **les résultats mis en ligne dans les heures suivant le scrutin sont de nature provisoire et, donc, évolutive. C'est au lendemain de l'élection que se sont conclues la saisie et la vérification de chacun des résultats diffusés publiquement.**

L'intérêt que portent les médias d'information aux élections municipales contribue à l'effervescence entourant les élections ainsi qu'à la transparence de celles-ci. Afin de faciliter la diffusion et l'analyse des résultats, Élections Montréal a mis à la disposition des médias un fichier comportant les résultats compilés. Ce fichier spécialisé était mis à jour toutes les trois minutes à compter de l'heure de clôture du scrutin le 7 novembre 2021. Les résultats ainsi transmis permettaient aux médias de les diffuser sans délai. Radio-Canada, Global News, Rogers, TVA et Bell Média en ont fait usage. Montréal et la ville de Québec sont les deux seules municipalités dans la province à offrir ce type de diffusion.

**PROGRESSION DE LA
DIFFUSION DES RÉSULTATS
DE L'ÉLECTION GÉNÉRALE
PAR TYPE DE POSTES
ÉLECTIFS LE SOIR
DU 7 NOVEMBRE 2021**



Le soir de l'élection, les résultats sont accessibles sur différents sites de nouvelles mais aussi en temps réel sur le portail web d'Élections Montréal. Après la validation des résultats de l'élection, une diffusion complète et détaillée est réalisée à partir des Données ouvertes de la Ville de Montréal. Les fichiers qui y sont déposés contiennent les résultats finaux de l'élection comme ils ont été compilés par les équipes de dépouillement dans les endroits de vote. Ces données permettent de faire différents examens fort utiles afin de mieux comprendre le vote et la participation.

Le recensement des votes: vers l'officialisation des résultats

Dès le lendemain du scrutin de 2021, Élections Montréal a produit les rapports détaillés des résultats provisoires saisis lors de la transmission téléphonique. Ces rapports sont expédiés dans les 25 points de services afin que les directions du scrutin en arrondissement en fassent un examen minutieux. Une vérification a été faite en comparant les nombres de votes qui apparaissent sur les relevés du scrutin (complétés lors du dépouillement) à ceux qui figurent sur le rapport issu de la saisie téléphonique. Encadrée par la Loi, cette opération de recensement permet de s'assurer que les résultats compilés informatiquement correspondent en tout point à ceux qui apparaissent sur les relevés du scrutin. Il revient aux directrices et directeurs du scrutin de corriger sur le rapport toute erreur de saisie qu'elle ou il pourrait détecter. Après validation des résultats par la direction du scrutin, Élections Montréal a procédé, le cas échéant, à la correction des résultats diffusés en ligne.

L'intérêt entourant une élection fait en sorte que les résultats du scrutin sont souvent attendus dans les minutes suivant la clôture des bureaux de vote. Élections Montréal répond à cet intérêt en mettant en place un système de diffusion qui permet de connaître très rapidement le nombre de votes en faveur des personnes candidates. **Dans ce processus, un souci de rigueur et de très grande efficacité est de mise. Or, au lendemain de l'élection, il est nécessaire qu'une vérification de tous les résultats transmis la veille soit faite attentivement. Ce n'est qu'une fois cette vérification effectuée que le président d'élection est en mesure de publier le rapport officiel du recensement des votes. Cette publication se distingue des résultats provisoires, évolutifs et, dans certains cas plus rares, pouvant faire l'objet de corrections causées par une erreur de saisie.**

En 2021, le président d'élection a rendu public le rapport officiel du recensement le 9 novembre. Ce dernier contenait notamment le nombre de votes obtenus pour chacune des personnes candidates ainsi que le nom de la personne qui a obtenu la majorité des voix à chacun des 103 postes électifs de la Ville. En dépit des tendances annoncées dans les médias, c'est ce document qui confirme qui sont les personnes choisies pour siéger au conseil municipal et dans les conseils d'arrondissement. À partir du moment où le rapport officiel des résultats est émis, toute personne qui a des motifs de croire que des votes n'ont pas été comptés ou compilés convenablement peut présenter une demande de nouveau dépouillement. Cette demande doit être faite à un juge de la Cour du Québec dans un délai de quatre jours ouvrables. En 2021, la date limite pour présenter une telle demande était le 15 novembre 2021.

Six nouveaux dépouillements et la confirmation des résultats en suspens

Le processus de nouveau dépouillement consiste à l'ouverture des urnes faisant l'objet d'un recomptage. Au cours de cette opération réalisée sous l'étroite supervision d'un-e juge de la Cour du Québec, des équipes de personnes scrutatrices et secrétaires comptent les votes déposés dans les urnes de l'élection concernées par un nouveau dépouillement. Ces équipes dressent aussi de nouveaux relevés. Les résultats qui figurent sur ces relevés sont compilés par la Cour. Les résultats issus du nouveau dépouillement remplacent ceux qui figurent initialement dans le rapport officiel du président d'élection. **Dans cette opération importante, Élections Montréal se met au service de la Cour, apportant tout le matériel nécessaire au dépouillement, s'assurant également qu'il y a tout le personnel requis et partageant ses connaissances des procédés électoraux.**

Entre les 9 et 15 novembre 2021, six requêtes de nouveau dépouillement ont été déposées à la Cour du Québec. Celles-ci concernaient les élections des mairesses ou maires des arrondissements de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, d'Outremont et de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles ainsi que ceux des conseillères ou conseillers de la Ville des districts de Loyola (Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce), La Pointe-aux-Prairies (Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles) et de Tétreaultville (Mercier-Hochelaga-Maisonneuve). Les personnes qui ont demandé un nouveau dépouillement étaient respectivement celles arrivées au second rang dans ces élections. À la suite d'auditions à la Cour, les six requêtes ont été accordées.

Entre les 22 et 26 novembre 2021, des équipes de dépouillement ont recompté – un à un – les bulletins de vote des postes électifs concernés. Alors que le juge Sylvain Coutlée a présidé les dépouillements des postes des arrondissements de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et d’Outremont, le juge Éric Dufour a supervisé ceux de l’arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles. Les nouveaux dépouillements se sont conclus par le recomptage des bulletins de vote du poste de conseillère ou conseiller de la Ville du district de Tétéreaultville, dirigé par la juge Nathalie Dufour. Au terme de ces opérations où les bulletins de quelque 84 000 votant-es ont été ré-examinés et recomptés, les trois juges de la Cour du Québec ont certifié les résultats sans délai. Dans les six élections faisant l’objet d’un recomptage, les personnes ayant obtenu la majorité des voix lors du dépouillement initial ont pu officiellement être déclarées élues.

RÉSULTATS DE L'ÉLECTION À LA MAIRIE DE CÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Candidat-e	Parti	Résultat initial de l'élection (7 nov. 2021)	Nombre de votes au terme du nouveau dépouillement
Gracia Kasoki Katahwa (intimée)	Projet Montréal	12 013	11 964
Lionel Perez (demandeur)	Ensemble Montréal	11 801	11 803
Matthew Kerr	Mouvement Montréal	3 568	3 569
Sue Montgomery	Courage - Équipe Sue Montgomery	3 116	3 115
Alexander Montagano	Équipe CDN-NDG	1 143	1 135
Neal Mukherjee	Action Montréal	266	263

RÉSULTATS DE L'ÉLECTION À LA MAIRIE D'OUTREMONT

Candidat-e	Parti	Résultat initial de l'élection (7 nov. 2021)	Nombre de votes au terme du nouveau dépouillement
Laurent Desbois (intimé)	Ensemble Montréal	4 151	4 151
Philippe Tomlinson (demandeur)	Projet Montréal	4 128	4 120

RÉSULTATS DE L'ÉLECTION À LA MAIRIE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—POINTE-AUX-TREMBLES

Candidat-e	Parti	Résultat initial de l'élection (7 nov. 2021)	Nombre de votes au terme du nouveau dépouillement
Caroline Bourgeois (intimée)	Projet Montréal	14 330	14 259
Lyne Laperrière (demanderesse)	Ensemble Montréal	14 027	14 124
Charles Sounan	Mouvement Montréal	1 574	1 578

RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DE LA CONSEILLÈRE OU DU CONSEILLER DE LA VILLE DU DISTRICT DE LOYOLA

Candidat-e	Parti	Résultat initial de l'élection (7 nov. 2021)	Nombre de votes au terme du nouveau dépouillement
Despina Sourias (intimée)	Projet Montréal	2 205	2 205
Gabriel Retta (demandeur)	Ensemble Montréal	2 108	2 104
Joël Debellefeuille	Mouvement Montréal	1 125	1 123
Joe Ortona	Indépendant	707	708
Annalisa Harris	Courage - Équipe Sue Montgomery	700	700
Gianpaolo Trani	Équipe CDN - NDG	374	370
Caroline Orchard	Action Montréal	86	84

RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DE LA CONSEILLÈRE OU DU CONSEILLER DE LA VILLE DU DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

Candidat-e	Parti	Résultat initial de l'élection (7 nov. 2021)	Nombre de votes au terme du nouveau dépouillement
Lisa Christensen (intimée)	Projet Montréal	4 695	4 695
Vincent Girard (demandeur)	Ensemble Montréal	4 682	4 682
Paulo Saade	Mouvement Montréal	539	535

RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DE LA CONSEILLÈRE OU DU CONSEILLER DE LA VILLE DU DISTRICT DE TÉTREAULTVILLE

Candidat-e	Parti	Résultat initial de l'élection (7 nov. 2021)	Nombre de votes au terme du nouveau dépouillement
Julien Hénault-Ratelle (intimé)	Ensemble Montréal	5 149	5 153
Suzie Miron (demanderesse)	Projet Montréal	5 107	5 098
Priscille Dossouvi	Mouvement Montréal	421	421
Pierre Dakouo	Action Montréal	399	396

Au cours d'un nouveau dépouillement, il revient aux personnes scrutatrices, assistées de secrétaires, de compter les bulletins de vote. Ce décompte est fait en présence des procureur-es des différents partis présents ainsi que de représentant-es des formations politiques. En cas de désaccord sur l'intention exprimée sur un bulletin de vote, le juge qui préside le dépouillement est consulté et tranche. En 2021, ce processus a permis d'effectuer un examen des bulletins de vote en présence des parties prenantes et ainsi de dissiper des inquiétudes qui avaient été soulevées à la Cour.

COVID-19, la compilation des résultats et l'avenir des dépouillements montréalais

Le soir du scrutin, ce sont des milliers d'employé-es qui sont à pied d'œuvre pour compter des millions de bulletins de vote et dresser des milliers de relevés du scrutin. Avec 103 postes électifs, cette opération est bien plus complexe que le dépouillement réalisé dans le cadre de scrutins provinciaux ou fédéraux, où un seul poste électif est en jeu dans chacune des circonscriptions. Malgré cette complexité, les attentes demeurent élevées puisque les résultats doivent être diffusés le plus rapidement possible afin de connaître qui seront les prochaines personnes élues.

Dans les dernières années, Élections Montréal a réussi à diffuser les résultats des élections générales sans délai. En 2013, 2017 et 2021, cette même rapidité a d'ailleurs amené des médias de communication à déclarer élu-e le maire et la mairesse de la Ville entre une heure et une heure et quinze minutes suivant la clôture de bureaux de vote à 20 h. En 2021, de nouveaux défis sont toutefois apparus dans la diffusion des résultats. Le nombre réduit de personnes disponibles pour prendre part au décompte des votes fait en sorte que le processus de dépouillement s'est étiré dans le temps. Pour une ville comme Montréal, le maintien de règles interdisant le

recours à la technologie pour effectuer le dépouillement des votes pourrait contribuer à ce que les dépouillements futurs s'étirent au-delà de la soirée électorale.

La pandémie de COVID-19 a eu plusieurs impacts sur l'organisation de l'élection générale de 2021. Cependant, l'effet de la pandémie sur le dépouillement et la compilation des résultats s'est avéré plutôt limité. Bien entendu, l'application du protocole sanitaire a entraîné l'achat d'une quantité appréciable d'équipements de protection individuelle, la location d'espaces plus grands permettant la distanciation et l'embauche de personnes chargées de voir aux règles sanitaires, mais la pandémie n'a pas pour autant bouleversé le processus de dépouillement ni celui de recensement des votes. La modernisation des processus de dépouillement s'impose sans doute alors que la fiabilité des technologies électorales est grandissante et que le nombre de personnes disponibles pour prendre part aux efforts électoraux pourrait stagner, voire reculer.

Compilation et diffusion des résultats

Quelques-unes des actions menées par Élections Montréal en 2021

- Mise en place d'une équipe spécialisée coordonnant les efforts de quelque 250 personnes chargées de recevoir et compiler les résultats de l'élection dans les meilleurs temps possibles.
- Mise à la disposition des médias de communication un fichier des résultats provisoires permettant une diffusion rapide et des analyses diverses.
- Diffusion des résultats en formats variés (web, PDF et CSV) et sur différentes plateformes afin de favoriser la transparence et les connaissances sur les élections montréalaises.
- Disponibilité et accompagnement des médias afin d'expliquer le processus de compilation des résultats et les règles qui l'encadrent.

06

La représentation, les personnes élues et leur profil

- 119 Le soutien accordé
aux personnes candidates
à la mairie de la Ville
- 123 La représentation
au conseil municipal
et dans les arrondissements
- 126 Le profil des personnes
candidates et élues
- 129 L'assermentation : le début
d'un mandat de quatre années
- 130 COVID-19, représentation
et élections

LA REPRÉSENTATION EN CHIFFRES

46,6 ans

Âge moyen des personnes
candidates à l'élection générale
de 2021

47,3%

Proportion de candidates

57,5%

Proportion moyenne des votes
valides accordés
aux candidat-es élu-es

21,9%

Proportion moyenne
du soutien total de l'électorat
obtenu par les élu-es

59,2%

Des élu-es en 2021
sont des femmes

33%

Des personnes élues se sont
identifiées comme appartenant à
une minorité visible ou ethnique

Ce chapitre porte sur la question de la représentation. Il aborde les résultats de l'élection à la mairie de la Ville et examine la répartition des voix exprimées aux différents types de bureaux de vote ainsi que dans les districts. Il traite aussi la représentation au sein des arrondissements et du soutien accordé aux personnes élues. D'ailleurs, les candidat-es élu-es en 2021 ont obtenu, en moyenne, un pourcentage de votes valides supérieur aux personnes élues en 2017. En contrepartie, le soutien total des candidat-es accordé par l'ensemble de l'électorat a légèrement reculé, phénomène attribuable à la baisse de la participation. Ce chapitre souligne la diversité grandissante chez les personnes candidates et les élu-es. Dans ses dernières sections, il traite de l'assermentation des personnes élues et de l'importance de la participation électorale comme moyen d'alimenter le système de représentation.

Le soutien accordé aux personnes candidates à la mairie de la Ville

Le mode de scrutin employé au Québec fait en sorte qu'il y a une correspondance directe entre la pluralité des voix accordées à une personne candidate et l'élection de celle-ci. Ainsi, pour l'ensemble des postes électifs de la Ville, la personne qui obtient une majorité de votes (qu'elle soit simple ou absolue) est celle qui représentera la population pour une durée de quatre ans. En 2021, dix personnes candidates se sont disputées la faveur des Montréalaises et Montréalais en briguant le poste de mairesse ou maire de la Ville. Lors de ce scrutin, les votant-es ont appuyé à 52,14 % la candidate sortante au même poste, Valérie Plante. Le plus proche rival de cette dernière a été Denis Coderre (37,97 %), maire de la Ville de 2013 à 2017 et aussi candidat à sa propre succession en 2017. Pour leur part, Balarama Holness (7,23 %), Gilbert Thibodeau (1,03 %), Berverly Bernardo (0,42 %), Luc Ménard (0,4 %), Jean Duval (0,27 %), Fang Hu (0,25 %), Dimitri Mourkes (0,2 %) et Wildler Jules (0,08 %) ont obtenu le reste des votes. La proportion des votes rejetés lors du dépouillement de cette élection a été de 1,8 %. Cette proportion comprend les votes blancs, considérés comme rejetés.

La publication détaillée des résultats du vote permet d'en apprendre davantage sur la préférence des électrices et des électeurs. L'examen des résultats par type de bureau de vote permet notamment de connaître leur préférence lors du vote par anticipation, très couru en 2021. Un peu plus de la moitié des quelque 143 000 votant-es lors de cet événement ont choisi Valérie Plante, contre 39,6 % pour Denis Coderre. Si ce dernier n'a pas remporté la faveur populaire, une proportion appréciable de son soutien (36,6 %) ont été exprimés avant les journées du vote des 6 et 7 novembre.

D'ailleurs, au chapitre des votes par correspondance ayant été déposés dans les urnes, le candidat Denis Coderre a obtenu la faveur des électrices et des électeurs. Les 279 296 personnes qui se sont déplacées pour voter les 6 et 7 novembre ont exprimé leur soutien à 51,7% pour Valérie Plante.

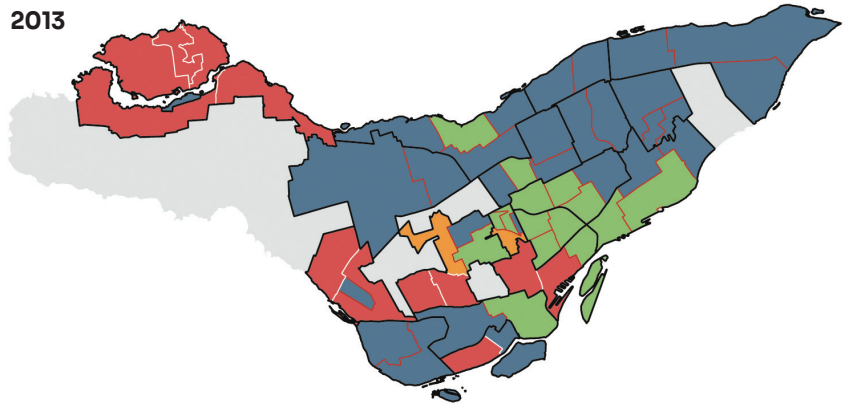
NOMBRE DE VOTES ACCORDÉS AUX PERSONNES CANDIDATES À LA MAIRIE DE LA VILLE PAR TYPE DE BUREAU DE VOTE 2021

Personne candidate	Vote par correspondance 19 oct. au 5 nov.	Vote par anticipation 30 et 31 oct.	Journées du vote 6 et 7 nov.	Total des votes	Pourcentage des votes valides
Valérie Plante	1 658	72 034	144 294	217 986	52,14%
Denis Coderre	1 746	56 441	100 564	158 751	37,97%
Balarama Holness	251	8 404	21 580	30 235	7,23%
Gilbert Thibodeau	43	1 261	3 023	4 327	1,03%
Berverly Bernardo	43	550	1 167	1 760	0,42%
Luc Ménard	15	504	1 147	1 666	0,4%
Jean Duval	9	326	794	1 129	0,27%
Fang Hu	13	264	758	1 035	0,25%
Dimitri Mourkes	4	341	496	841	0,2%
Widler Jules	4	73	272	349	0,08%
Votes rejetés	59	2 427	5 201	7 687	
Total	3 845	142 625	279 296	425 766	

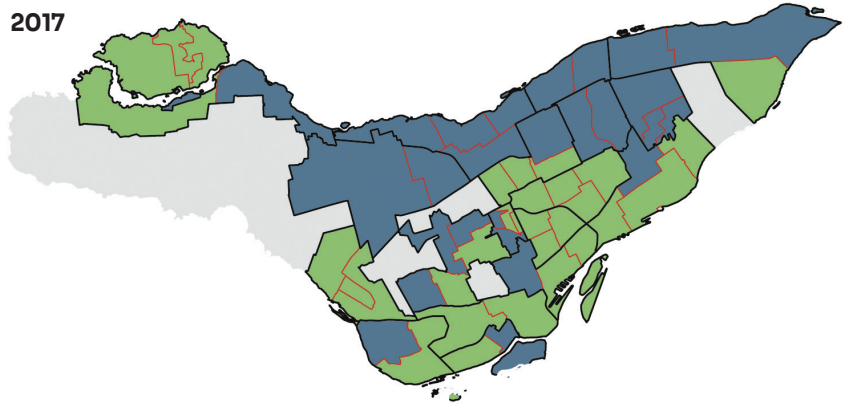
L'examen des résultats permet aussi de dresser des constats liés à l'expression du vote sur le territoire. En 2021, Valérie Plante a obtenu la majorité des suffrages dans 37 des 58 districts électoraux, soit six de plus qu'en 2017. Si la candidate a perdu la majorité obtenue quatre ans plus tôt dans deux districts, elle a obtenu la pluralité des voix dans huit nouveaux districts, incluant trois de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. À l'inverse, Denis Coderre a remporté la majorité dans 21 des 58 districts en 2021, contre 27 en 2017. Le candidat à la mairie pour la formation Ensemble Montréal a obtenu la pluralité des voix dans deux districts où cela n'avait pas été le cas en 2017, mais il a terminé au second rang dans huit districts où il avait pris les devants quatre ans plus tôt.

**PERSONNE CANDIDATE
AU POSTE DE MAIRESSE
OU MAIRE DE LA VILLE
AYANT OBTENU
LA MAJORITÉ DES VOIX
DANS LES DISTRICTS
ÉLECTORAUX**
ÉLECTIONS DE 2013, 2017
ET 2021

2013



2017



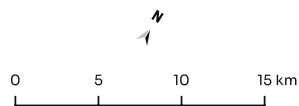
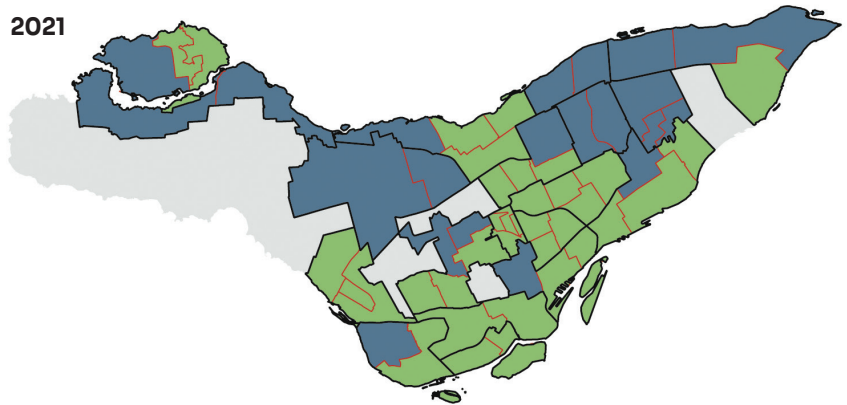
District remporté
en 2013 par:

- Denis Coderre
- Marcel Côté
- Mélanie Joly
- Richard Bergeron

District remporté
en 2017 et 2021 par:

- Denis Coderre
- Valérie Plante
- Limite des arrondissements
- Limite des districts

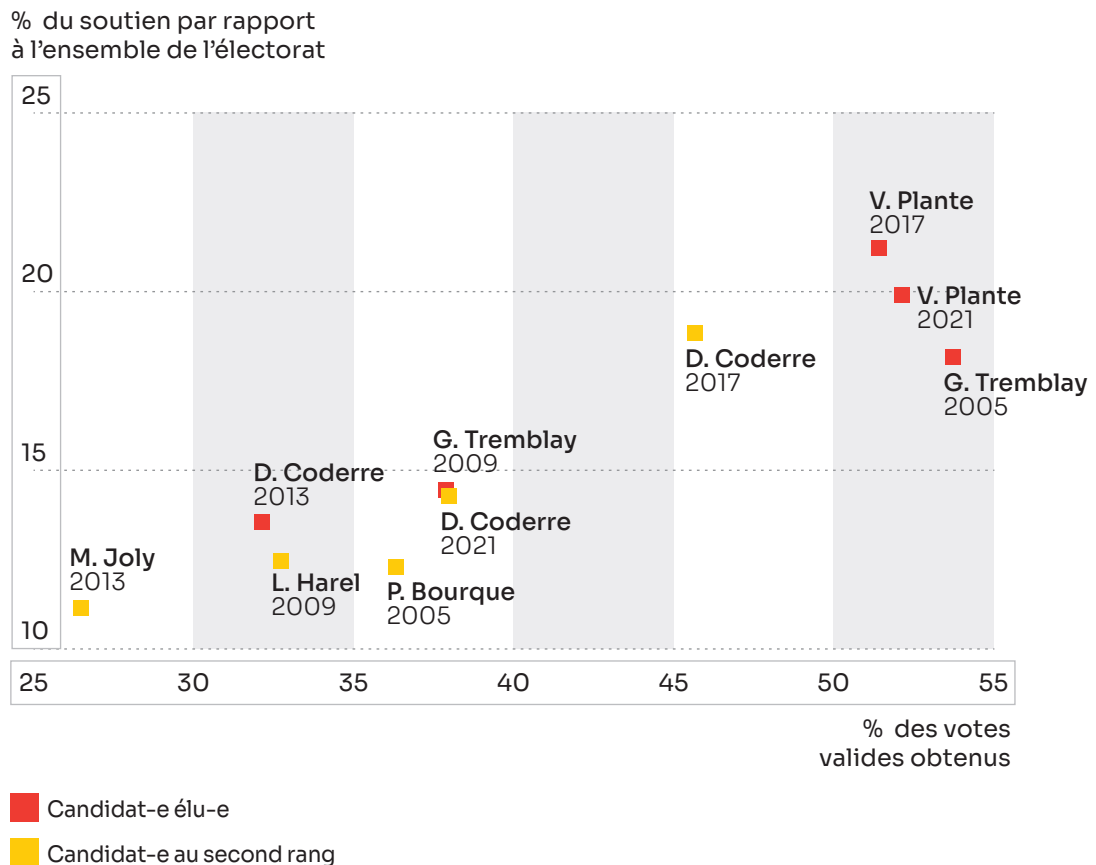
2021



Comme cela a été observé dans plusieurs élections ailleurs au pays et même dans le monde, le taux de participation à l'élection générale montréalaise a reculé ces dernières années. La baisse de la participation soulève parfois des interrogations sur l'effet de ce recul. Concrètement, la réduction de la participation peut être associée à une diminution de la part d'électorales et d'électeurs qui accordent leur soutien aux personnes élues. S'il est vrai que la baisse de la participation peut entraîner une telle diminution, cela n'est pas automatique puisque la manière dont le vote est distribué entre les personnes candidates pèse aussi dans la balance.

Depuis 2005, les maires et la mairesse de la Ville qui ont été élu-es sont arrivé-es en poste après avoir obtenu entre 13,6% et 21,2% des votes de l'électorat. Un soutien inférieur à 15% a été enregistré dans des courses à la mairie où le troisième candidat le plus populaire avait obtenu le quart des votes valides.

PROPORTION DU SOUTIEN ACCORDÉ AUX DEUX PRINCIPALES PERSONNES CANDIDATES À LA MAIRIE DE LA VILLE 2005-2021



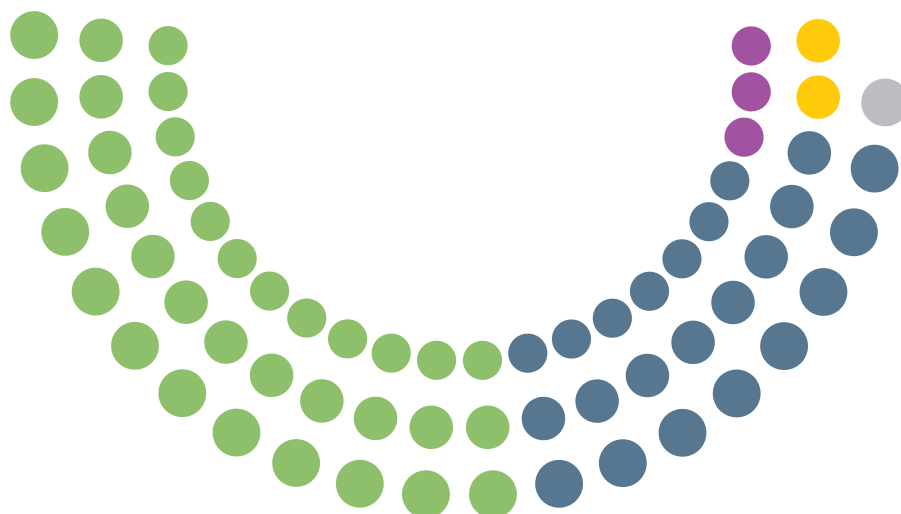
La représentation au conseil municipal et dans les arrondissements

Le conseil municipal est constitué de 65 personnes élues, soit la mairesse de la Ville, les 18 mairesses et maire d'arrondissement et les 46 conseillères et conseillers de la Ville. Lors de l'élection générale de 2021, ce sont des personnes candidates appartenant au parti Projet Montréal (56,9%), à Ensemble Montréal (35,4%), à l'Équipe LaSalle Team (4,6%) et à l'Équipe Anjou (3,1%) qui ont été élues pour y siéger. Au moment de la première séance du conseil à la suite des élections, l'instance décisionnelle était composée de 36 personnes associées à Projet Montréal, de 23 appartenant à Ensemble Montréal, de trois à l'Équipe LaSalle Team, de deux à l'Équipe Anjou et d'une personne indépendante²⁴.

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SA PREMIÈRE SÉANCE À LA SUITE DE L'ÉLECTION GÉNÉRALE DE 2021

29 Novembre 2021

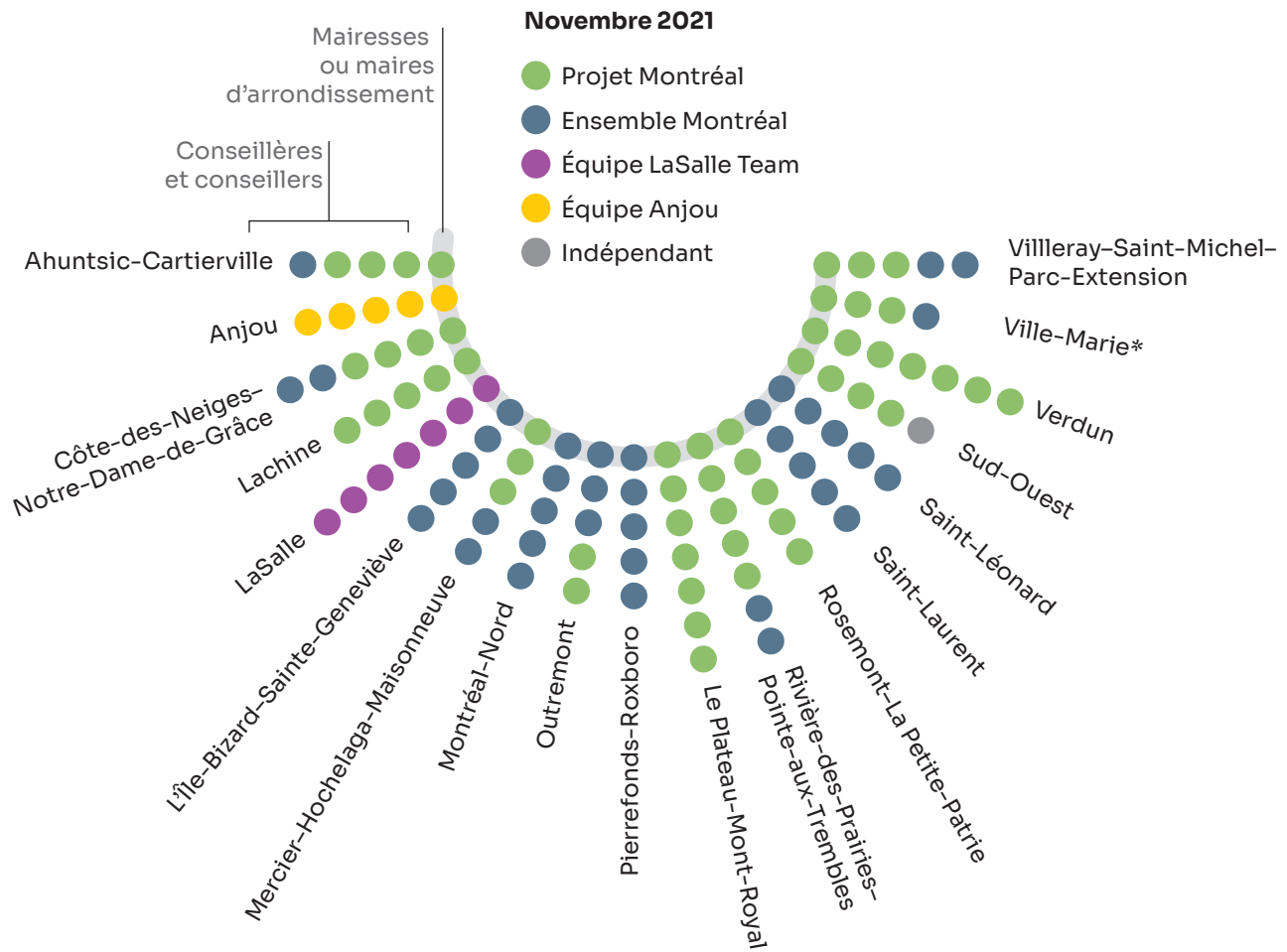
- Projet Montréal
- Ensemble Montréal
- Équipe LaSalle Team
- Équipe Anjou
- Indépendant



La répartition des sièges en fonction des formations politiques dans les conseils d'arrondissement est bien souvent différente de celle observée au conseil municipal. À la suite de l'élection générale de 2021, 12 des 19 conseils d'arrondissement étaient composés exclusivement de personnes ayant fait campagne sous une même bannière. Dans dix arrondissements, les conseils d'arrondissement étaient composés entièrement de personnes élues qui ont fait campagne sous les couleurs de Projet Montréal ou d'Ensemble Montréal. Dans les arrondissements d'Anjou et de LaSalle, tous les sièges des conseils ont été remportés respectivement par les candidat-es des formations Équipe Anjou et Équipe LaSalle Team. Dans les sept autres arrondissements, les conseils ont été formés de personnes issues à la fois des partis Projet Montréal et Ensemble Montréal. Autant au conseil municipal que dans les conseils d'arrondissement, les personnes élues sous une bannière peuvent décider de changer d'allégeance politique.

COMPOSITION DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT À LA SUITE DE L'ÉLECTION GÉNÉRALE DE 2021

De 2017 à 2021, les conseils d'arrondissement sont demeurés plutôt similaires dans leur composition. Par exemple, alors que les personnes candidates de Projet Montréal ont remporté pour une seconde fois tous les sièges dans les conseils d'arrondissement de Lachine, du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont—La-Petite-Patrie, du Sud-Ouest, celles associées à Ensemble Montréal ont fait de même dans les arrondissements de Montréal-Nord, Pierrefonds-Roxboro, Saint-Laurent et Saint-Léonard. Partout ailleurs, sauf dans les arrondissements d'Anjou et de LaSalle, les deux principales formations politiques ont soit perdu ou obtenu des sièges comparativement à 2017. Les gains les plus importants de la formation Projet Montréal ont été faits au sein des conseils des arrondissements de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles et de Verdun, où le nombre d'électrices et d'électeurs est important. À l'inverse, Ensemble Montréal a notamment fait des gains dans les arrondissements de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève et d'Outremont.



*Ne comprend pas les membres désignés du conseil d'arrondissement.

Les résultats détaillés de l'élection nous permettent d'en apprendre davantage sur le soutien global des personnes élues aux postes de mairesse et maire d'arrondissement et de conseillère et conseiller. **En moyenne, les personnes élues en 2021 ont obtenu 57,5% des votes valides, soit 2,9 points de plus que la part des votes valides accordés aux candidat-es élu-es lors de l'élection de 2017. L'élection des concurrent-es du scrutin de 2021 s'est faite en obtenant le soutien moyen de 21,9% de l'électorat, ce qui représente une diminution d'un point par rapport à 2017 mais 4,1 de plus qu'en 2013.**

Des 103 personnes élues en 2021, 45 ont obtenu le soutien d'entre 9 et 19,9% de l'électorat. Le même nombre de personnes élues ont pour leur part obtenu entre 20 et 29,9% de l'appui de l'électorat. Treize des personnes élues ont quant à elles pu compter sur 30 à 36% du soutien de l'électorat. **Pour tous les postes en jeu, ce sont ceux de mairesse et maire d'arrondissement où les candidates-es élu-es ont obtenu, en moyenne, le niveau le plus élevé de votes valides et de soutien de l'électorat.**

Le taux de participation et la distribution des voix entre les personnes candidates déterminent le niveau de soutien global obtenu par les personnes élues. Différents cas de figures peuvent d'ailleurs être observés à travers la Ville. Par exemple, **dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont—La Petite-Patrie, la proportion généralement importante des voix obtenues par les personnes candidates jumelée à une participation électorale plus élevée que la moyenne font en sorte que le soutien de l'électorat accordé aux personnes élues dépasse le ratio d'un sur quatre. Par ailleurs, malgré l'obtention d'une majorité importante du vote, les personnes élues dans d'autres arrondissements ont obtenu un soutien global moindre en raison d'une participation électorale atténuée.** Dans une ville aussi vaste que Montréal, où la participation et le nombre de personnes candidates varient d'un arrondissement à un autre, la question de la représentation mérite une étude sous des angles différents.

Le profil des personnes candidates et élues

Au terme de la période de mise en candidature de 2021, Élections Montréal a publié des données préliminaires sur les personnes candidates au scrutin. Ces premières données démontraient notamment une diversité croissante de l'offre politique dans la métropole. Cette section revient sur le profil de personnes candidates, mais en examinant les données des personnes qui sont demeurées dans la course jusqu'au moment du vote. Rappelons qu'une personne candidate au terme de la période de déclaration de candidature peut tout de même se retirer de la course jusqu'au moment du vote.

Au cours des dernières élections, la Ville de Montréal observe des changements fort importants au niveau du profil des personnes qui se portent candidates aux 103 postes électifs. En effet, depuis au moins 2013, le profil de ces dernières est de plus en plus féminin. **Alors que les femmes représentaient 38 % des personnes candidates en 2013, elles ont pratiquement été aussi nombreuses que les candidatures masculines en 2021 (47 %).** Cette représentation féminine parmi les personnes candidates est supérieure à ce qui a été observé dans les municipalités québécoises (35,5 %) lors de l'élection, mais aussi lors des scrutins provincial de 2018 et fédéral de 2021, où les femmes représentaient respectivement autour de 40 % de l'offre politique.

Parmi les formations politiques qui ont présenté des candidat-es dans plus d'un arrondissement, c'est le parti Projet Montréal qui a présenté la plus grande proportion de candidatures féminines, soit 57 %. Au niveau des postes électifs, les candidatures féminines (52,3 %) étaient aussi plus nombreuses que celles des hommes dans les élections de conseillères et de conseillers d'arrondissement. Dans l'ordre, les candidatures féminines devenaient moins importantes aux élections de conseillères ou conseillers de la Ville (50 %), de mairesses ou maires d'arrondissement (36 %) et de mairesse ou maire de la Ville (20 %). **S'il existe toujours des écarts entre les proportions des candidatures féminines et masculines, la zone paritaire est atteinte de plus en plus fréquemment.**

PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DES PERSONNES CANDIDATES AUX ÉLECTIONS GÉNÉRALES 2013-2021

	2013	2017	2021
Homme (%)	62	56	53
Femme (%)	38	44	47
Âge moyen (années)	48,6	47,8	46,6
Âge médian (années)	50	47	47
18-35 ans (%)	18,8	19,7	21,5
36-55 ans (%)	46,8	50	52,6
56-70 ans (%)	31,2	26,9	21,8
71 ans et + (%)	2,7	3,4	4,1
Génération Y 1981-1996 (%)	11,1	22,8	33,2

Au cours des dernières années, le profil des personnes candidates a aussi évolué au niveau de l'âge. **Depuis 2013, alors que la moyenne d'âge a diminué, la proportion des personnes candidates âgées de 35 ans et moins et des personnes candidates appartenant à la génération Y (milléniaux) a progressé.** Des partis qui ont présenté des candidatures dans plus d'un arrondissement, c'est la formation Mouvement Montréal où la moyenne d'âge (40,2 ans) des personnes candidates a été la plus basse. Pour l'âge moyen, Mouvement Montréal était suivi de Projet Montréal (43,4 ans), Ensemble Montréal (49,6 ans) et Action Montréal (54,6 ans). Ainsi, alors que les candidatures du parti Mouvement Montréal ont contribué à faire diminuer l'âge moyen des personnes candidates, la proportion importante de femmes candidates associées à Projet Montréal a aussi contribué à changer le profil moyen des candidatures de l'élection générale de 2021.

Au moment de déposer leur déclaration de candidature, les personnes candidates ont été invitées à compléter – de façon volontaire – un formulaire d'auto-identification. Les données recueillies auprès de 283 candidat-es montrent une diversité grandissante chez les personnes qui ont aspiré à une fonction électorale. Par exemple, près de la moitié des personnes candidates (soit 73 femmes et 59 hommes) qui ont complété le formulaire ont indiqué appartenir à une minorité visible et/ou ethnique ou être handicapées²⁵. **La proportion de personnes candidates qui se sont identifiées à au moins un de ces groupes est grandissante par rapport à 2017, année où un peu moins d'un tiers des personnes candidates avaient affirmé la même chose.**

Les données recueillies à l'aide du formulaire d'auto-identification permettent aussi d'en apprendre un peu plus sur le profil des personnes en fonction de leur appartenance politique ou du poste électif visé. Alors que 40 personnes candidates associées à la formation Projet Montréal ont indiqué appartenir à l'un des groupes définis, une trentaine de personnes candidates sous les bannières Ensemble Montréal et Mouvement Montréal ont respectivement fait la même affirmation. Parmi les candidatures, la diversité a également été importante chez les personnes aspirant aux postes de conseillère ou conseiller de la Ville et d'arrondissement. Pour ces postes, ce sont les femmes qui ont déclaré, dans une plus grande proportion, appartenir aux groupes définis.

La plupart des personnes candidates qui ont aussi accepté de répondre aux questions sur la diversité ont indiqué leur dernier niveau d'études complétées. Trois-quarts des répondant-es ont indiqué avoir complété des études universitaires. **Parmi les personnes candidates, les femmes affichaient un niveau de scolarité un peu plus élevé que les hommes. Un total de 110 femmes ont indiqué avoir complété des études universitaires, comparativement à 98 hommes.**

La diversité des personnes candidates s'est reflétée au conseil municipal et dans les conseils d'arrondissement. Parmi les 97 personnes élues qui ont complété le formulaire d'auto-identification, 35 (36%) ont indiqué faire partie d'une minorité visible ou ethnique. **Une personne élue a indiqué être handicapée. Cette diversité s'est avérée plus importante chez les femmes, les répondant-es de 35 ans et moins ainsi que chez les personnes nouvellement élues que chez les autres groupes.** Par ailleurs, **parmi les différents postes électifs** (excluant celui de mairesse ou maire de la Ville où une seule personne est élue), **c'est au niveau des conseillères et des conseillers de la Ville que la diversité est la plus prononcée.** Tout aussi intéressant, selon les données du formulaire d'auto-identification, la diversité est aussi plus marquée chez les nouvelles personnes élues que chez celles qui ont été réélues en 2021.

Les données recueillies permettent aussi de connaître le niveau de scolarité des élu-es. Lors du dépôt de leur candidature, environ huit élu-es sur dix ont indiqué avoir complété des études universitaires. Fait notable, les femmes représentent près de trois quarts des répondant-es qui ont mené des études universitaires de cycle supérieur. Les annexes de ce bilan comportent plusieurs données ventilées sur la diversité des personnes candidates et élues.

Du point de vue de la représentation, le scrutin de 2021 a donné lieu à certaines avancées. La diversité grandissante des personnes candidates et de celles élues figure à ce tableau. À la suite de l'élection générale de 2021, les femmes occupent notamment huit des 18 postes de mairesse ou maire d'arrondissement (contre sept en 2017), 26 des 46 postes de conseillère ou conseiller de la Ville (contre 22 en 2017) et 26 des 38 postes de conseillère ou conseiller d'arrondissement (contre 23 en 2017). **Considérant cette progression, l'élection municipale montréalaise s'est avérée une plateforme où la représentation des femmes (à la fois comme candidates et élues) est plus importante que celle observée à d'autres niveaux de gouvernement. La diversité observée au sein de la démocratie municipale est sans doute une raison de plus d'évoquer la proximité entre celle-ci et les Montréalais-es.**

L'assermentation: le début d'un mandat de quatre années

La proclamation et l'assermentation des élu-es de la Ville est un moment qui revêt une importance à plusieurs égards. Pour les personnes assermentées, ce moment représente une sorte de passage où elles se voient confier des responsabilités de premier plan après avoir convaincu les électrices et les électeurs de leur engagement. Du point de vue de l'administration électorale, la proclamation et l'assermentation des élu-es marquent la fin du cycle électoral qui a débuté près de quatre ans auparavant. Pour les Montréalais-es, cet événement permet de prendre connaissance du serment des élu-es, s'engageant à accomplir leurs fonctions avec intégrité et dans le respect des lois.

La cérémonie d'assermentation de la mairesse et des élu-es municipaux de Montréal a eu lieu le 18 novembre 2022 au Palais des congrès de Montréal. Cet événement s'est déroulé en présence d'une garde d'honneur constituée de membres du service de police et service de sécurité incendie de Montréal. Des 103 personnes élues à l'élection générale, 97 ont été conviées à la cérémonie puisque l'élection de six candidat-es demeurait toujours en suspens en raison de demandes de nouveaux dépouillements.

Lors de cette cérémonie, le greffier de la Ville, aussi président d'élection, a proclamé élu-es et assermenté les membres du conseil municipal et des conseils d'arrondissement pour la période 2021-2025. Dans son allocution, le greffier de la Ville a félicité les élu-es et a souligné leur rôle dans la promotion de Montréal et de sa diversité. Dans les jours qui ont suivi, le greffier a pu procéder à la proclamation et l'assermentation des six candidat-es dont l'élection a finalement été

COVID-19, représentation et élections

confirmée par la Cour. Le 29 novembre, le 101^e conseil municipal entamait ses travaux lors d'une première séance tenue par Internet en raison de la pandémie de COVID-19.

Élections Montréal rappelle souvent que la complexité du cadre électoral montréalais entraîne des défis multiples. Cette complexité soulève d'ailleurs des questions de Montréalais-es cherchant à comprendre la structure des postes électifs et les responsabilités des différent-es élu-es de la Ville. Or, la complexité du cadre électoral peut aussi s'avérer un atout en matière de représentation citoyenne. **La population peut adresser ses inquiétudes et ses aspirations à différentes personnes élues qui, à leur tour, ont l'occasion de porter les messages aux instances et commissions de la Ville.**

Le cadre électoral montréalais et la représentation qui en découle sont en quelque sorte comparables à un moteur dont le potentiel est considérable. Pour fonctionner à plein régime, ce moteur doit, entre autres, être alimenté par la participation électorale. **Le vote exprimé permet aux élu-es de connaître les préférences des Montréalais-es et ainsi prendre les meilleures décisions pour la ville. Plus la participation électorale est importante, plus la diversité des voix est exprimée, entendue et portée. L'interaction des élu-es avec la population crée une connexion, facilite la prise de décisions et peut directement contribuer à la mise en œuvre des meilleures politiques. Cependant, sans une participation électorale et une interaction soutenue, le moteur que sont le cadre électoral et la représentation citoyenne offre un rendement inférieur à son potentiel.**

La baisse de la participation observée dans un contexte pandémique produit une situation paradoxale. Alors que les attentes de la population à l'égard des administrations municipales sont élevées et que les enjeux urbains demeurent nombreux, un nombre grandissant de personnes ne se présentent pas aux urnes. Cette situation est aussi problématique alors que les élu-es ont comme défi d'implanter les projets les plus susceptibles d'améliorer la qualité de vie de la population. Dans un contexte montréalais, **plus la participation électorale reculera, plus il sera difficile pour le système de représentation défini par le cadre électoral de porter ses fruits.**

Le tableau qui est brossé n'est toutefois pas entièrement sombre. Comme il a été démontré, le niveau de participation et de représentation varie considérablement d'un endroit à un autre de la ville mais aussi d'un groupe d'âge à un autre. Par ailleurs, en matière de représentation, l'élection générale de 2021 a donné lieu à l'arrivée d'élu-es issu-es d'horizons très différents. Cette diversité des voix portées au conseil municipal et dans les arrondissements est positive, que ce soit en rapprochant un nombre grandissant de personnes des instances de la Ville ou en favorisant la mise en œuvre de projets rappelant aux Montréalais-es la pertinence quotidienne des institutions municipales dans leur vie.

Représentation et personnes candidates

Quelques-unes des actions menées par Élections Montréal en 2021

- Conception d'un formulaire destiné aux personnes candidates afin d'évaluer la diversité des profils.
- Élaboration d'analyses sur le profil des personnes candidates et élu-es et publication des données ventilées sur ces dernières.
- Élaboration de contenus et d'outils afin de mieux faire connaître le cadre électoral auprès des personnes candidates, des employé-es du scrutin, des électrices et des électeurs.

Notes

24 Lors de la première séance du conseil municipal à la suite de l'élection générale de 2017, l'instance décisionnelle était composée de 34 membres appartenant à Projet Montréal, 24 membres d'Ensemble Montréal, trois membres de l'Équipe Barbe Team, deux membres de l'Équipe Anjou et de deux personnes indépendantes.

25 Parmi les personnes qui étaient toujours candidates au tout dernier moment du scrutin, aucune ne s'est identifiée comme étant Autochtone.

CONCLUSION

Avec plus de 1,1 million d'électrices et d'électeurs, des centaines de personnes candidates, des milliers d'employé-es et 103 postes électifs à combler, l'élection générale montréalaise est l'une des plus grandes opérations électorales au pays. En 2021, ce n'est toutefois pas que l'envergure du scrutin qui en a fait un événement particulier. Ce grand rendez-vous démocratique s'est déroulé durant la pandémie de COVID-19, un contexte de réalisation qui a engendré plusieurs défis et exigé autant d'adaptations. Dans chacun des chapitres de ce bilan, Élections Montréal a documenté les actions qui ont contribué à ce que le vote se déroule dans les meilleures conditions possibles.

La prévention entourant la COVID-19 a influencé plusieurs mesures adoptées dans le cadre de l'élection générale de 2021. Un exemple concret de cela est l'ajout de deux journées de vote dans les 58 districts de la Ville. En augmentant le nombre d'heures d'opération des bureaux de vote, Élections Montréal a souhaité garantir une plus grande distanciation physique entre les électrices et les électeurs et faciliter le vote. Cette bonification a été appréciée des Montréalais-es dans la mesure où davantage de votes ont été déposés dans les urnes de manière anticipée (soit les 30 et 31 octobre et le 6 novembre) que le jour même du scrutin (le 7 novembre). Il s'agit là d'une particularité importante de l'élection générale de 2021.

Par ailleurs, en conformité avec les règles sanitaires, de nombreux bureaux de vote par anticipation opérant dans des milieux de vie ont été réservés aux résident-es de ces lieux mêmes. Cette planification a ainsi évité à des milliers de personnes vulnérables de se déplacer dans des endroits de vote plus achalandés à l'extérieur de leur milieu de vie. En contrepartie, l'impossibilité de permettre l'accès aux électrices et aux électeurs des quartiers environnants à ces bureaux de vote a entraîné certaines modifications. En 2021, des électrices et électeurs ont été invité-es à voter à un nouvel endroit dû à cette situation ou encore en raison de la disponibilité plus limitée de lieux pouvant accueillir les bureaux de vote.

En 2021, les encadrements juridiques particuliers ont suspendu la tenue du vote itinérant et du vote à domicile. Ces modalités, majoritairement destinées à des personnes vulnérables, ont été remplacées par le vote par correspondance. Lors de l'élection générale, des centaines de personnes se sont prévaluées de leur droit de vote à distance. L'implantation du vote par correspondance et la quantité appréciable de demandes pour celui-ci figurent parmi les particularités du scrutin de 2021.

CONCLUSION

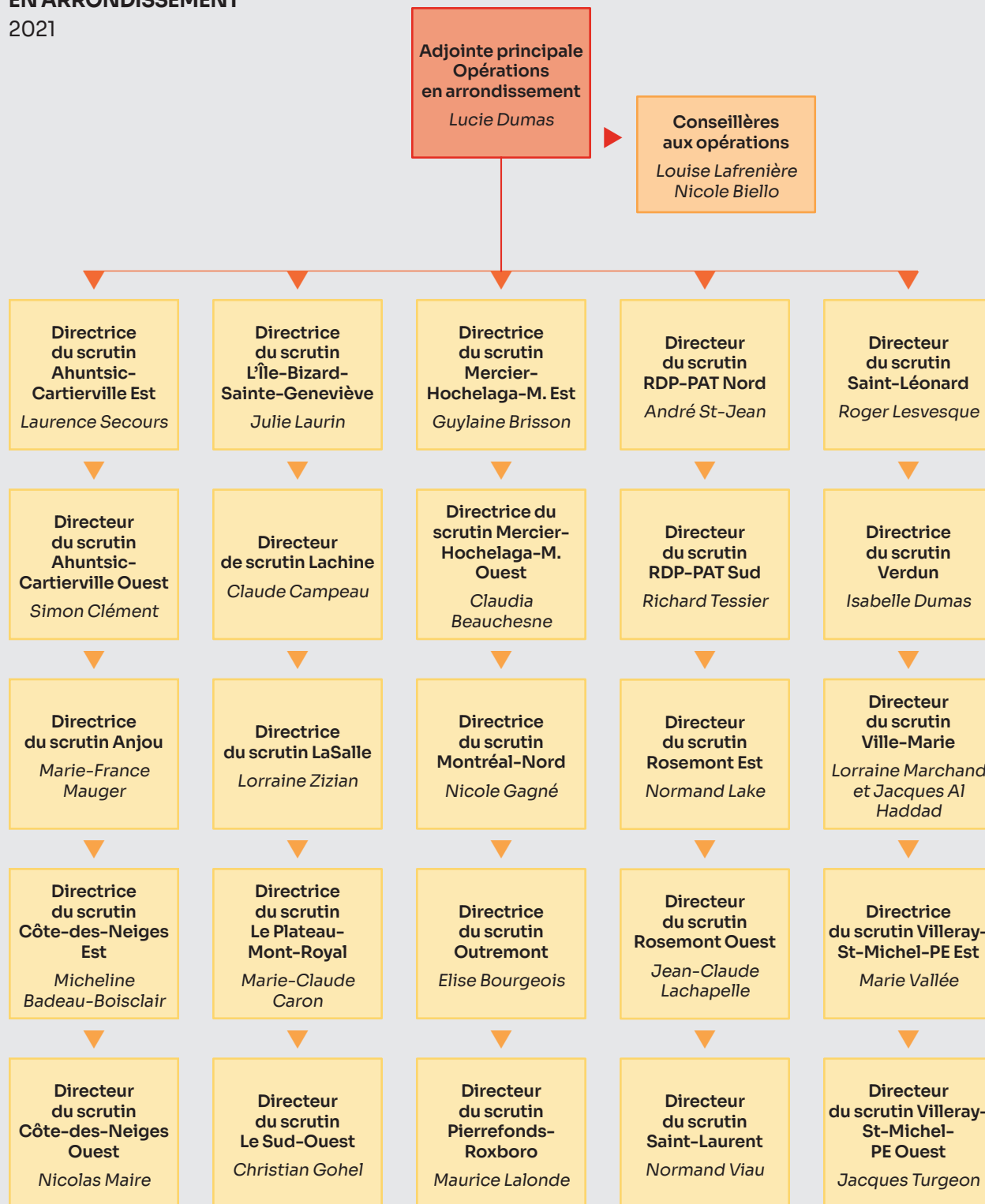
Les encadrements juridiques particuliers et les mesures sanitaires mises en œuvre ont nécessairement fait de l'élection générale de 2021 un événement différent par rapport aux scrutins précédents. Bien que la situation sanitaire liée à la COVID-19 ait complexifié la tenue de l'élection générale montréalaise, elle a été particulièrement riche en enseignements. Que ce soit à travers la demande accrue des électrices et des électeurs pour les services à distance, le défi grandissant lié à l'embauche de milliers de personnes disponibles pour travailler lors de l'élection ou le nouveau recul de la participation électorale se produisant dans un contexte de renouvellement générationnel, un tournant semble s'imposer en matière d'élection.

Ce bilan a notamment rappelé que les règles d'une élection municipale reposent sur des encadrements provinciaux et que le rôle premier du président d'élection est de voir à leur application. À travers sa collaboration continue avec les différents intervenant-es du milieu électoral, Élections Montréal verra à rappeler les particularités des scrutins montréalais et la volonté de voir le vote municipal se simplifier et gagner en popularité.

ANNEXES

Annexe 1

ORGANIGRAMME OPÉRATIONS EN ARRONDISSEMENT 2021



Équipe volante de direction du scrutin: *Claude d'Anjou, Hélienne De Block et Jean-Paul Vernier*

Annexe 2

NOMBRE, VARIATION ET PROPORTION DES PERSONNES INSCRITES SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Arrondissement / district	Électrices et électeurs inscrit-es		Variation 2017-2021		Nombre d'électrices et d'électeurs 2021		Part de l'électorat par rapport à l'ensemble de la Ville 2021
	2017*	2021	Absolue	Relative (%)	Domicilié -es	Non domicilié -es	
Ahuntsic-Cartierville	87 651	85 647	(2 004)	-2,3	85 440	207	7,7%
Sault-au-Récollet	20 676	19 863	(813)	-3,9	19 799	64	1,8%
Saint-Sulpice	23 313	23 353	40	0,2	23 288	65	2,1%
Ahuntsic	22 009	21 532	(477)	-2,2	21 484	48	1,9%
Bordeaux-Cartierville	21 653	20 899	(754)	-3,5	20 869	30	1,9%
Anjou	29 577	28 673	(904)	-3,1	28 633	40	2,6%
Ouest	9 753	9 507	(246)	-2,5	9 499	8	0,9%
Est	8 880	8 513	(367)	-4,1	8 498	15	0,8%
Centre	10 944	10 653	(291)	-2,7	10 636	17	0,9%
Côte-des-Neiges— Notre-Dame-de-Grâce	99 094	94 935	(4 159)	-4,2	94 704	231	8,5%
Darlington	18 076	16 846	(1 230)	-6,8	16 823	23	1,5%
Côte-des-Neiges	17 332	16 556	(776)	-4,5	16 510	46	1,5%
Snowdon	19 949	19 507	(442)	-2,2	19 461	46	1,8%
Notre-Dame-de-Grâce	21 987	21 074	(913)	-4,2	21 002	72	1,9%
Loyola	21 750	20 952	(798)	-3,7	20 908	44	1,9%
Lachine	32 351	31 168	(1 183)	-3,7	31 099	69	2,8%
du Canal	11 559	11 351	(208)	-1,8	11 315	36	1%
J.-Émery-Provost	10 430	9 743	(687)	-6,6	9 718	25	0,9%
Fort-Rolland	10 362	10 074	(288)	-2,8	10 066	8	0,9%
LaSalle	53 533	51 813	(1 720)	-3,2	51 714	99	4,7%
Sault-Saint-Louis	26 851	26 482	(369)	-1,4	26 425	57	2,4%
Cecil-P.-Newman	26 682	25 331	(1 351)	-5,1	25 289	42	2,3%
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	13 890	13 679	(211)	-1,5	13 662	17	1,2%
Pierre-Forêtier	4 162	4 191	29	0,7	4 190	1	0,4%
Denis-Benjamin-Viger	3 776	3 724	(52)	-1,4	3 722	2	0,3%
Jacques-Bizard	3 343	3 288	(55)	-1,6	3 281	7	0,3%
Sainte-Geneviève	2 609	2 476	(133)	-5,1	2 469	7	0,2%

Annexe 2

Arrondissement / district	Électrices et électeurs inscrit-es		Variation 2017-2021		Nombre d'électrices et d'électeurs 2021		Part de l'électorat par rapport à l'ensemble de la Ville 2021
	2017*	2021	Absolue	Relative (%)	Domicilié -es	Non domicilié -es	
Mercier—Hochelaga—Maisonneuve	99 948	96 141	(3 807)	-3,8	95 867	274	8,6%
Tétreaultville	26 620	26 636	16	0,1	26 567	69	2,4%
Maisonneuve—Longue-Pointe	25 647	24 649	(998)	-3,9	24 578	71	2,2%
Hochelaga	24 419	23 374	(1 045)	-4,3	23 288	86	2,1%
Louis-Riel	22 262	21 482	(780)	-3,5	21 434	48	1,9%
Montréal-Nord	53 662	51 140	(2 522)	-4,7	51 031	109	4,6%
Marie-Clarac	28 314	27 280	(1 034)	-3,7	27 212	68	2,5%
Ovide-Clermont	25 348	23 860	(1 488)	-5,9	23 819	41	2,1%
Outremont	15 371	15 328	(43)	-0,3	15 306	22	1,4%
Claude-Ryan	3 965	4 106	141	3,6	4 102	4	0,4%
Joseph-Beaubien	4 210	4 084	(126)	-3,0	4 077	7	0,4%
Robert-Bourassa	3 402	3 409	7	0,2	3 403	6	0,3%
Jeanne-Sauvé	3 794	3 729	(65)	-1,7	3 724	5	0,3%
Pierrefonds-Roxboro	48 154	47 706	(448)	-0,9	47 655	51	4,3%
Bois-de-Liesse	25 366	24 854	(512)	-2,0	24 827	27	2,2%
Cap-Saint-Jacques	22 788	22 852	64	0,3	22 828	24	2,1%
Le Plateau-Mont-Royal	65 538	62 495	(3 043)	-4,6	62 186	309	5,6%
Mile-End	21 380	20 557	(823)	-3,8	20 470	87	1,8%
De Lorimier	23 188	21 808	(1 380)	-6,0	21 680	128	2%
Jeanne-Mance	20 970	20 130	(840)	-4,0	20 036	94	1,8%
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	80 431	79 658	(773)	-1,0	79 574	84	7,1%
La Pointe-aux-Prairies**	31 018	26 644	(4 374)	-14,1	26 617	27	2,4%
Pointe-aux-Trembles**	24 317	25 987	1 670	6,9	25 943	44	2,3%
Rivière-des-Prairies**	25 096	27 027	1 931	7,7	27 014	13	2,4%
Rosemont—La Petite-Patrie	99 459	96 544	(2 915)	-2,9	96 196	348	8,7%
Saint-Édouard	25 683	24 466	(1 217)	-4,7	24 333	133	2,2%
Étienne-Desmarteau	23 307	22 309	(998)	-4,3	22 229	80	2%
Vieux-Rosemont	27 210	27 399	189	0,7	27 311	88	2,5%
Marie-Victorin	23 259	22 370	(889)	-3,8	22 323	47	2%

Annexe 2

Arrondissement / district	Électrices et électeurs inscrit-es		Variation 2017-2021		Nombre d'électrices et d'électeurs 2021		Part de l'électorat par rapport à l'ensemble de la Ville 2021
	2017*	2021	Absolue	Relative (%)	Domicilié -es	Non domicilié -es	
Saint-Laurent	61 623	60 381	(1 242)	-2,0	60 290	91	5,4%
Côte-de-Liesse	33 071	33 431	360	1,1	33 382	49	3%
Norman-McLaren	28 552	26 950	(1 602)	-5,6	26 908	42	2,4%
Saint-Léonard	50 595	49 574	(1 021)	-2,0	49 518	56	4,5%
Saint-Léonard-Est	21 692	21 180	(512)	-2,4	21 155	25	1,9%
Saint-Léonard-Ouest	28 901	28 394	(507)	-1,8	28 363	31	2,6%
Le Sud-Ouest	55 567	55 705	138	0,2	55 489	216	5%
Saint-Henri-Est—Petite-Bourgogne—Pointe-Saint-Charles—Griffintown	30 537	31 896	1 359	4,5	31 745	151	2,9%
Saint-Paul—Émard—Saint-Henri-Ouest	25 120	23 809	(1 311)	-5,2	23 744	65	2,1%
Verdun	49 529	48 147	(1 382)	-2,8	47 998	149	4,3%
Champlain—L'Île-des-Sœurs	27 348	27 001	(347)	-1,3	26 931	70	2,4%
Desmarchais-Crawford	22 181	21 146	(1 035)	-4,7	21 067	79	1,9%
Ville-Marie	58 296	57 818	(478)	-0,8	57 523	295	5,2%
Peter-McGill	18 591	19 004	413	2,2	18 906	98	1,7%
Saint-Jacques	21 320	21 511	191	0,9	21 375	136	1,9%
Sainte-Marie	18 385	17 303	(1 082)	-5,9	17 242	61	1,6%
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	89 591	84 458	(5 133)	-5,7	84 278	270	7,6%
Saint-Michel	21 856	20 803	(1 053)	-4,8	20 766	37	1,9%
François-Perrault	22 575	21 441	(1 134)	-5,0	21 378	63	1,9%
Villeray	24 385	23 179	(1 206)	-4,9	23 065	114	2,1%
Parc-Extension	20 775	19 125	(1 650)	-7,9	19 069	56	1,7%
Total	1 142 948	1 111 100	(31 848)	-2,8	1 108 163	2 937	100%

* Les données complètes sont disponibles dans le bilan de l'élection générale de 2017.

** Les limites des districts de 2017 et 2021 ne sont pas les mêmes.

Annexe 3

PROPORTION D'HOMMES ET DE FEMMES INSCRIT-ES SUR LA LISTE ÉLECTORALE 2017 ET 2021

Arrondissement	Électorat	Nombre d'électrices		Part d'électrices (%)	Nombre d'électeurs		Part d'électeurs (%)
		2017	2021		2017	2021	
Ahuntsic-Cartierville	85 647	46 233	45 143	52,7	41 418	40 504	47,3
Anjou	28 673	15 984	15 427	53,8	13 593	13 246	46,2
Côte-des-Neiges— Notre-Dame-de-Grâce	94 935	52 765	50 282	53,0	46 329	44 653	47,0
Lachine	31 168	16 864	16 325	52,4	15 487	14 843	47,6
LaSalle	51 813	28 711	27 608	53,3	24 822	24 205	46,7
L'Île-Bizard— Sainte-Geneviève	13 679	7 144	7 040	51,5	6 746	6 639	48,5
Mercier—Hochelaga- Maisonnette	96 141	50 077	48 493	50,4	48 871	47 648	49,6
Montréal-Nord	51 140	28 448	26 967	52,7	25 214	24 173	47,3
Outremont	15 328	8 544	8 505	55,5	6 827	6 823	44,5
Pierrefonds-Roxboro	47 706	24 875	24 461	51,3	23 279	23 245	48,7
Le Plateau-Mont-Royal	62 495	32 615	31 130	49,8	32 923	31 365	50,2
Rivière-des-Prairies— Pointe-aux-Trembles	79 658	42 523	41 939	52,6	37 908	37 719	47,4
Rosemont— La Petite-Patrie	96 544	52 542	50 724	52,5	56 917	45 820	47,5
Saint-Laurent	60 381	32 224	31 551	52,3	29 399	28 830	47,7
Saint-Léonard	49 574	26 884	26 210	52,9	23 709	23 364	47,1
Le Sud-Ouest	55 705	28 421	28 256	50,7	27 236	27 449	49,3
Verdun	48 147	26 017	25 346	52,6	23 512	22 801	47,4
Ville-Marie	57 818	26 118	25 931	44,8	32 178	31 887	55,2
Villeray—Saint-Michel— Parc-Extension	84 458	45 356	42 861	50,7	44 235	41 687	49,3
Total	1 111 100	592 345	574 199	51,7	550 603	536 901	48,3

Note : les données sur le sexe des personnes inscrites proviennent de la liste électorale.

Annexe 4

**ÂGE MOYEN ET PROPORTION DES PERSONNES INSCRITES SUR LA LISTE ÉLECTORALE
PAR TRANCHE D'ÂGE**

Arrondissement	Électorat	Âge moyen des électrices et électeurs (ans)		Part des personnes inscrites par tranche d'âge (%) 2021					
	2021	2017	2021	18-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 et +
Ahuntsic- Cartierville	85 647	51,2	52,8	7,9	14,4	16,4	16,4	16,9	28
Anjou	28 673	53,8	54,5	7,5	11,2	14	16,5	17,5	33,3
Côte-des-Neiges— Notre-Dame- de-Grâce	94 935	49,0	50,2	9,8	16,4	15,9	16,3	16	25,6
Lachine	31 168	49,9	50,8	8,0	15,8	16,7	16	18,3	25,2
LaSalle	51 813	51,3	52,3	7,9	14,2	15,2	15,9	17,6	29,2
L'Île-Bizard— Sainte-Geneviève	13 679	50,4	51,6	7,9	14,2	15,2	15,9	17,6	29,2
Mercier— Hochelaga- Maisonneuve	96 141	48,3	49,2	7,2	19,9	19,1	14,6	16,1	23,1
Montréal-Nord	51 140	51,5	52,5	9,2	14	14,1	15,4	17,2	30,1
Outremont	15 328	50,5	50,9	13,2	14,5	14,2	16,1	14,4	27,6
Pierrefonds- Roxboro	47 706	48,9	50,3	10,5	13,5	14,3	17,7	20,1	23,9
Le Plateau- Mont-Royal	62 495	45,7	46,5	8,4	22,8	20,2	15,9	14	18,7
Rivière-des- Prairies—Pointe- aux-Trembles	79 658	50,4	51,6	8,9	13,9	14,8	16,2	19,4	26,8
Rosemont— La Petite-Patrie	96 544	47,9	48,8	6,4	21,9	22,4	15,3	14,4	19,6
Saint-Laurent	60 381	50,3	51,4	9,2	13,2	16,3	18,5	16,3	26,5
Saint-Léonard	49 574	52,6	53,5	8,2	12	14,3	18	16,9	30,6
Le Sud-Ouest	55 705	45,9	46,5	7,4	24,7	20,5	13,9	15	18,5
Verdun	48 147	49,2	50,3	5,8	18,8	19,4	14,5	16,2	25,3
Ville-Marie	57 818	47,3	48,0	7,7	22,9	18,3	13,9	14,8	22,4
Villeray— Saint-Michel— Parc-Extension	84 458	47,2	48,1	8,8	20,1	18,8	15,5	15,2	21,6
Total	1 111 100	49,2	50,1	8,2	17,3	17,3	15,8	16,5	24,9

Annexe 5

STATISTIQUES SUR LE DÉCOUPAGE DU TERRITOIRE EN SECTIONS DE VOTE 2017 ET 2021

Arrondissement	Nombre de votes par personne	Nombre de secteurs de vote Vote par anticipation		Nombre de sections de vote Jour(s) du scrutin		Nombre moyen d'inscrit-es par section de vote
		2017	2021	2017	2021	
Ahuntsic-Cartierville	3	52	51	251	234	366
Anjou	4	21	22	103	91	315
Côte-des-Neiges— Notre-Dame-de-Grâce	3	54	52	247	241	394
Lachine	4	21	23	103	99	315
LaSalle	5	35	33	194	183	283
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	3	8	8	38	36	380
Mercier—Hochelega-Maisonneuve	3	55	54	263	240	401
Montréal-Nord	4	31	38	162	142	360
Outremont	3	10	9	50	46	333
Pierrefonds-Roxboro	4	27	25	131	123	388
Le Plateau-Mont-Royal	4	44	54	245	225	278
Rivière-des-Prairies— Pointe-aux-Trembles	4	47	50	252	236	338
Rosemont—La Petite-Patrie	3	60	51	288	271	356
Saint-Laurent	3	36	36	173	166	364
Saint-Léonard	4	27	34	148	138	359
Le Sud-Ouest	4	31	35	169	164	340
Verdun	5	36	41	189	188	256
Ville-Marie	2	27	30	138	137	422
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	3	46	44	229	217	390
Ville de Montréal	2 à 5	668	690	3373	3177	350

Annexe 6

POPULATION ÉLECTORALE ET PARTICIPATION ÉLECTORALE À MONTRÉAL 1940 À 2021

Date	Population électorale	Taux de participation (%)	Variation par rapport à l'élection précédente (points)
9 décembre 1940	219 045	30,3	-
14 décembre 1942	226 892	22,2	↓ 8,1
11 décembre 1944	233 732	47,6	↑ 25,4
9 décembre 1947	225 481	19	↓ 28,6
11 décembre 1950	266 857	33,7	↑ 14,7
25 octobre 1954	293 931	51,9	↑ 18,2
28 octobre 1957	323 646	50,2	↓ 1,7
24 octobre 1960	345 678	41,3	↓ 8,9
28 octobre 1962	348 654	42,5	↑ 1,2
23 octobre 1966	380 068	30,9	↓ 11,6
25 octobre 1970	698 733	53,2	↑ 22,3
10 novembre 1974	686 964	38	↓ 15,2
12 novembre 1978	665 276	53,8	↑ 15,8
14 novembre 1982	706 298	52,1	↓ 1,7
9 novembre 1986	695 845	49,9	↓ 2,2
4 novembre 1990	619 550	36,1	↓ 13,8
6 novembre 1994	613 425	47,5	↑ 11,4
1 ^{er} novembre 1998	629 932	50,9	↑ 3,4
4 novembre 2001	1 288 110	49,2	↓ 1,7
6 novembre 2005	1 113 059	34,9	↓ 14,3
1 ^{er} novembre 2009	1 100 206	39,4	↑ 4,5
3 novembre 2013	1 101 998	43,3	↑ 3,9
5 novembre 2017	1 142 948	42,5	↓ 0,8
7 novembre 2021	1 111 100	38,3	↓ 4,2

Annexe 7

PARTICIPATION ÉLECTORALE PAR DISTRICT ET MODALITÉ DE VOTE

2021

Arrondissement / district	Taux de participation (%)				Total
	Électorat	Vote par correspondance	Vote par anticipation	Journées du vote	
Ahuntsic-Cartierville	85 647	0,5	14,0	27,9	42,4
Sault-au-Récollet	19 863	0,5	15,0	32,5	48,0
Saint-Sulpice	23 353	0,4	14,2	25,9	40,5
Ahuntsic	21 532	0,5	17,6	30,4	48,5
Bordeaux-Cartierville	20 899	0,4	9,4	23,0	32,9
Anjou	28 673	0,4	16,2	23,6	40,2
Ouest	9 507	0,5	17,2	23,0	40,7
Est	8 513	0,5	12,2	26,0	38,7
Centre	10 653	0,3	18,6	22,2	41,0
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	94 935	0,4	10,9	23,1	34,3
Darlington	16 846	0,2	8,8	19,3	28,3
Côte-des-Neiges	16 556	0,5	11,2	22,9	34,6
Snowdon	19 507	0,3	9,7	19,9	29,9
Notre-Dame-de-Grâce	21 074	0,4	12,8	28,3	41,5
Loyola	20 952	0,5	11,4	23,8	35,6
Lachine	31 168	0,3	15,3	23,9	39,6
du Canal	11 351	0,2	15,4	19,1	34,7
J.-Émery-Provost	9 743	0,4	11,6	20,2	32,2
Fort-Rolland	10 074	0,3	18,8	33,0	52,1
LaSalle	51 813	0,3	10,3	20,2	30,8
Sault-Saint-Louis	26 482	0,4	12,9	20,8	34,2
Cecil-P.-Newman	25 331	0,2	7,6	19,5	27,3
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	13 679	0,4	17,6	31,1	49,0
Pierre-Foretier	4 191	0,6	16,3	35,4	52,4
Denis-Benjamin-Viger	3 724	0,1	19,4	34,5	53,9
Jacques-Bizard	3 288	0,1	16,8	31,8	48,7
Sainte-Geneviève	2 476	1,1	17,8	17,6	36,5
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	96 141	0,4	14,2	26,8	41,5
Tétreaultville	26 636	0,5	15,2	26,7	42,4
Maisonneuve—Longue-Pointe	24 649	0,4	13,2	25,9	39,6
Hochelaga	23 374	0,2	11,7	27,8	39,7
Louis-Riel	21 482	0,7	17,0	26,9	44,5

Annexe 7

Taux de participation (%)

Arrondissement / district	Électorat	Vote par correspondance	Vote par anticipation	Journées du vote	Total
Montréal-Nord	51 140	0,3	11,4	21,9	33,6
Marie-Clarak	27 280	0,3	11,4	22,5	34,2
Ovide-Clermont	23 860	0,3	11,4	21,2	32,9
Outremont	15 328	0,6	18,4	37,2	56,3
Claude-Ryan	4 106	0,2	12,3	41,0	53,5
Joseph-Beaubien	4 084	1,1	20,8	39,8	61,7
Robert-Bourassa	3 409	0,5	19,6	33,8	53,8
Jeanne-Sauvé	3 729	0,8	21,5	33,5	55,8
Pierrefonds-Roxboro	47 706	0,3	11,0	19,3	30,6
Bois-de-Liesse	24 854	0,3	10,5	20,3	31,0
Cap-Saint-Jacques	22 852	0,3	11,6	18,1	30,0
Le Plateau-Mont-Royal	62 495	0,4	15,9	28,5	44,8
Mile-End	20 557	0,3	15,0	30,5	45,8
De Lorimier	21 808	0,3	18,1	30,3	48,8
Jeanne-Mance	20 130	0,5	14,6	24,5	39,5
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	79 658	0,2	14,0	25,0	39,2
La Pointe-aux-Prairies	26 644	0,2	12,2	25,9	38,4
Pointe-aux-Prairies	25 987	0,2	14,7	26,6	41,6
Rivière-des-Prairies	27 027	0,3	15,0	22,4	37,6
Rosemont—La Petite-Patrie	96 544	0,5	15,9	31,6	48,0
Saint-Édouard	24 466	0,2	14,7	33,7	48,7
Étienne-Desmarteau	22 309	0,3	16,2	35,0	51,5
Vieux-Rosemont	27 399	0,5	17,8	29,1	47,4
Marie-Victorin	22 370	0,8	14,5	29,1	44,4
Saint-Laurent	60 381	0,3	9,0	19,6	28,9
Côte-de-Liesse	33 431	0,3	9,2	20,2	29,7
Norman-McLaren	26 950	0,3	8,7	19,0	27,9
Saint-Léonard	49 574	0,3	10,0	22,5	32,7
Saint-Léonard-Est	21 180	0,3	12,1	21,8	34,2
Saint-Léonard-Ouest	28 394	0,2	8,5	22,9	31,6

Annexe 7

Taux de participation (%)

Arrondissement / district	Électorat	Vote par correspondance	Vote par anticipation	Journées du vote	Total
Le Sud-Ouest	55 705	0,2	11,2	23,6	35,1
Saint-Henri-Est—Petite-Bourgogne—Pointe-Saint-Charles—Griffintown	31 896	0,2	10,9	23,6	34,8
Saint-Paul—Émard—Saint-Henri-Ouest	23 809	0,3	11,6	23,5	35,4
Verdun	48 147	0,3	15,1	27,3	42,7
Champlain—L'Île-des-Sœurs	27 001	0,4	17,0	25,6	43,0
Desmarchais-Crawford	21 146	0,2	12,7	29,3	42,3
Ville-Marie	57 818	0,4	11,0	22,5	34,0
Peter-McGill	19 004	0,5	8,6	17,7	26,7
Saint-Jacques	21 511	0,5	12,1	23,2	35,8
Sainte-Marie	17 303	0,3	12,4	26,9	39,7
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	84 458	0,2	10,4	26,4	37,0
Saint-Michel	20 803	0,1	5,8	18,5	24,3
François-Perrault	21 441	0,2	10,6	25,3	36,1
Villeray	23 179	0,2	14,8	35,2	50,3
Parc-Extension	19 125	0,4	9,8	25,3	35,5
Total (Ville de Montréal)	1 111 100	0,3	12,8	25,1	38,3

Note: le taux de participation est calculé à partir du nombre de personnes qui ont voté pour l'élection de la mairie de la Ville.

Annexe 8

TAUX DE PARTICIPATION PAR SEXE

2021

Arrondissement	Nombre total de votant-es	Âge moyen des votant-es	Participation globale (%)	Taux de participation (%)	
				Femmes	Hommes
Ahuntsic-Cartierville	36 299	55,7	42,4	42,9	40,2
Anjou	11 535	60,1	40,2	40,8	39,2
Côte-des-Neiges— Notre-Dame-de-Grâce	32 527	55,6	34,3	34,3	31,8
Lachine	12 327	55,6	39,6	40,8	37,2
LaSalle	15 980	58,1	30,8	30,4	28,9
L'Île-Bizard— Sainte-Geneviève	6 707	55,5	49	49,4	47,6
Mercier— Hochelaga-Maisonneuve	39 894	53,2	41,5	42,2	39,9
Montréal-Nord	17 178	59,1	33,6	34,2	32
Outremont	8 631	53,7	56,3	57,4	52
Pierrefonds-Roxboro	14 575	56,2	30,6	30,6	29,7
Le Plateau-Mont-Royal	28 000	49,5	44,8	45,9	42,3
Rivière-des-Prairies— Pointe-aux-Trembles	31 198	57,2	39,2	38,7	37,1
Rosemont—La Petite-Patrie	46 313	51,1	48	49,1	45,7
Saint-Laurent	17 431	56,7	28,9	29	27,8
Saint-Léonard	16 221	59,6	32,7	32,6	32,2
Le Sud-Ouest	19 526	50,3	35,1	35,1	34,3
Verdun	20 548	53,8	42,7	43	40
Ville-Marie	19 644	53,4	34	32,3	33,5
Villeray—Saint-Michel— Parc-Extension	31 232	50,6	37	37,8	35,5
Total	425 766	54,3	38,3	38,7	36,6

Note: les chiffres sur la participation par groupe ont été compilés à partir de 98% des données disponibles.

Annexe 9

TAUX DE PARTICIPATION PAR TRANCHE D'ÂGE 2021

Arrondissement	18-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et +
Ahuntsic-Cartierville	26,2	27,9	36,7	40,7	48,9	51,7
Anjou	19,3	20,4	30,4	38	46,9	53,3
Côte-des-Neiges— Notre-Dame-de-Grâce	19,4	18,9	26,4	34,5	41,3	45,5
Lachine	22,4	20,3	34,8	41,8	48,4	50,6
LaSalle	15,6	15,7	22,3	29,3	36,1	40,6
L'Île-Bizard— Sainte-Geneviève	31,7	27,2	39,4	50,2	65,2	53,9
Mercier— Hochelaga-Maisonneuve	20,8	28,8	40,6	42	48	52,9
Montréal-Nord	15,3	17,1	25	36,2	38,3	46,7
Outremont	36,7	36,9	53,1	61,5	65,4	65
Pierrefonds-Roxboro	17,2	15	21,7	29,7	38,6	42,9
Le Plateau-Mont-Royal	28,6	33,6	43,9	48,5	55,4	53,6
Rivière-des-Prairies— Pointe-aux-Trembles	18,8	19,9	31	37,4	46	52,1
Rosemont—La Petite-Patrie	38,5	45,6	44,8	52,9	61,4	49,8
Saint-Laurent	17,1	15,3	22,6	28,5	34,1	42,7
Saint-Léonard	18,2	16,1	21,9	31,2	37,9	45,2
Le Sud-Ouest	18	26,1	33,7	36,9	43,4	45,3
Verdun	22,8	29,6	39,2	42,9	47,6	50,9
Ville-Marie	12	18,2	34,9	30,2	39,6	46
Villeray—Saint-Michel— Parc-Extension	19,9	32,4	39	36,7	40,5	43
Total	21	25,8	34,5	38,3	44,7	48,5

Note: les chiffres sur la participation par groupe ont été compilés à partir de 98% des données disponibles.

Annexe 10

L'APPARTENANCE DES CANDIDAT-ES AUX GROUPES DÉFINIS PAR LE PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ ET D'ÉGALITÉ EN EMPLOI (PAÉE)

	Nombre de personnes s'étant identifiées sur 283 répondant-es	% des personnes s'étant identifiées	Nombre et % de femmes candidates	Nombre et % d'hommes candidats
Minorité visible	73	25,8%	42 57,5%	31 42,5%
Minorité ethnique	55	19,4%	29 52,7%	26 47,3%
Autochtone	-	-	-	-
Personne handicapée	4	1,4%	2 50%	2 50%
Total	132	46,6%	73 55,3%	59 44,7%

	Nombre de personnes s'étant identifiées sur 283 répondant-es	Tranche d'âge et groupes définis							
		18 - 35 ans		36 - 49 ans		50 - 64 ans		65 ans et plus	
		Nombre et % de femmes	Nombre et % d'hommes	Nombre et % de femmes	Nombre et % d'hommes	Nombre et % de femmes	Nombre et % d'hommes	Nombre et % de femmes	Nombre et % d'hommes
Minorité visible	73	14 56%	11 44%	19 52,8%	17 47,2%	4 36,4%	7 63,6%	1 100%	-
Minorité ethnique	55	8 53,3%	7 46,7%	16 72,7%	6 23,3%	6 35,3%	11 64,7%	-	1 100%
Autochtone	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Personne handicapée	4	-	-	2 100%	-	-	2 100%	-	-
Total		22 55%	18 45%	37 61,7%	23 38,3%	10 33,3%	20 66,7%	1 50%	1 50%
Total	132*	40 30%		60 45,5%		30 23%		2 1,5%	

* Quatre personnes qui ont complété le formulaire n'ont pas répondu à cette question.

Niveau de scolarité	Nombre de personnes s'étant identifiées sur 283 répondant-es	% de répondant-es par niveau de scolarité	Nombre et % de femmes	Nombre et % d'hommes
Primaire	-	-	-	-
Secondaire	28	10,1%	9 32,1%	19 67,9%
Collégial	41	14,8%	17 41,5%	24 58,5%
Université - 1 ^{er} cycle	117	42,2%	59 50,4%	58 49,6%
Université - Cycles supérieurs	91	32,9%	51 56%	40 44%
Total	277*	100%	136 49,1%	141 50,9%

* Deux personnes qui ont complété le formulaire n'ont pas répondu à cette question et quatre personnes ont indiqué qu'elles préféreraient ne pas y répondre.

Annexe 10

	Nombre de personnes s'étant identifiées sur 283 répondant-es	Tranche d'âge et niveau de scolarité							
		18 - 35 ans		36 - 49 ans		50 - 64 ans		65 ans et plus	
		Nombre et % de femmes	Nombre et % d'hommes	Nombre et % de femmes	Nombre et % d'hommes	Nombre et % de femmes	Nombre et % d'hommes	Nombre et % de femmes	Nombre et % d'hommes
Primaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Secondaire	28	1 50%	1 50%	3 50%	3 50%	5 29,4%	12 70,6%	-	3 100%
Collégial	41	5 41,7%	7 58,3%	5 41,7%	7 58,3%	5 41,7%	7 58,3%	2 40%	3 60%
Universitaire - 1 ^{er} cycle	117	17 56,7%	13 43,3%	23 48,9%	24 50,1%	16 48,5%	17 51,5%	3 42,9%	4 57,1%
Universitaire - Cycles supérieurs	91	10 58,8%	7 41,2%	29 74,4%	10 25,6%	9 30%	21 70%	3 60%	2 40%
Total		33 54,1%	28 45,9%	60 57,7%	44 42,3%	35 38%	57 62%	8 40%	12 60%
Total	277*	61 22%		104 38%		92 33%		20 7%	

* Deux personnes qui complété le formulaire n'ont pas répondu à cette question et quatre personnes ont indiqué qu'elles préféreraient ne pas y répondre.

	Nombre de personnes s'étant identifiées sur 283 répondant-es	Secondaire		Collégial		Universitaire - 1 ^{er} cycle		Universitaire - Cycles supérieurs	
		Nombre et % de femmes	Nombre et % d'hommes	Nombre et % de femmes	Nombre et % d'hommes	Nombre et % de femmes	Nombre et % d'hommes	Nombre et % de femmes	Nombre et % d'hommes
		Minorité visible	73	3 60%	2 40%	3 33,3%	6 66,7%	21 60%	14 40%
Minorité ethnique	54	1 33,3%	2 66,7%	1 14,3%	6 85,7%	18 69,2%	8 30,8%	9 50%	9 50%
Autochtone	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Personne handicapée	4	-	-	-	2 100%	1 100%	-	1 100%	-
Total		4 50%	4 50%	4 22,2%	14 77,8%	40 64,5%	22 35,5%	25 58,1%	18 41,9%
Total	131*	8 6%		18 14%		62 47%		43 33%	

* 132 personnes ont déclaré appartenir à au moins un des groupes et l'une d'entre elle a préféré ne pas répondre à la question sur le dernier niveau de scolarité.

	Nombre de personnes s'étant identifiées sur 283 répondant-es	Candidatures au poste de mairesse ou maire de la Ville		Candidatures aux postes de mairesses et maires d'arrondissement		Candidatures aux postes de conseillères et conseillers de la Ville		Candidatures aux postes de conseillères et conseillers d'arrondissement	
		Nombre et % de femmes	Nombre et % d'hommes	Nombre et % de femmes	Nombre et % d'hommes	Nombre et % de femmes	Nombre et % d'hommes	Nombre et % de femmes	Nombre et % d'hommes
		Minorité visible	73	-	1 100%	3 30%	7 70%	25 65,8%	13 34,2%
Minorité ethnique	55	-	-	3 37,5%	5 62,5%	21 60%	14 40%	5 41,7%	7 58,3%
Autochtone	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Personne handicapée	4	-	1 100%	-	-	-	1 100%	2 100%	-
Total		-	2 100%	6 33,3%	12 66,7%	46 62,2%	28 37,8%	21 55,3%	17 44,7%
Total	132	2 1,5%		18 13,6%		74 56,1%		38 28,8%	

Annexe 11

L'APPARTENANCE DES ÉLUS-ES AUX GROUPES DÉFINIS PAR LE PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ ET D'ÉGALITÉ EN EMPLOI (PAÉE)

	Nombre de personnes s'étant identifiées sur 97 répondant-es	% des personnes s'étant identifiées	Nombre de femmes élues	% de femmes élues	Nombre d'hommes élus	% d'hommes élus
Minorité visible	17	17,5%	12	70,6%	5	29,4%
Minorité ethnique	17	17,5%	10	58,8%	7	41,2%
Autochtone	-	-	-	-	-	-
Personne handicapée	1	1%	1	100%	-	-
Total	35	36%	23	65,7%	12	34,3%

	Nombre de personnes s'étant identifiées sur 97 répondant-es	Tranche d'âge et groupes définis							
		26 - 35 ans		36 - 49 ans		50 - 64 ans		65 ans et plus	
		Nombre et % de femmes	Nombre et % d'hommes	Nombre et % de femmes	Nombre et % d'hommes	Nombre et % de femmes	Nombre et % d'hommes	Nombre et % de femmes	Nombre et % d'hommes
Minorité visible	17	7 77,8%	2 22,2%	3 75%	1 25%	2 50%	2 50%	-	-
Minorité ethnique	17	5 71,4%	2 28,6%	2 100%	-	3 42,9%	4 54,1%	-	1 100%
Autochtone	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Personne handicapée	1	-	-	1 100%	-	-	-	-	-
Total		12 75%	4 25%	6 85,7%	1 14,3%	5 45,5%	6 54,5%	-	1 100%
Total	35	16 45,7%		7 20%		11 31,4%		1 2,9%	

Niveau de scolarité	Nombre de personnes s'étant identifiées sur 97 répondant-es	% de répondant-es par niveau de scolarité	Nombre de femmes élues	% de femmes élues	Nombre d'hommes élus	% d'hommes élus
Primaire	-	-	-	-	-	-
Secondaire	9	9,47%	2	22,2%	7	77,8%
Collégial	12	12,63%	8	66,7%	4	33,3%
Université - 1 ^{er} cycle	37	38,95%	19	51,4%	18	48,6%
Université - Cycles supérieurs	37	38,95%	27	73%	10	27%
Total	95*	100%	56	58,9%	39	41,1%

* Deux personnes ayant complété le formulaire n'ont pas donné de réponses à cette question.

Annexe 11

	Nombre de personnes s'étant identifiées sur 97 répondant-es	Tranche d'âge et niveau de scolarité							
		26 - 35 ans		36 - 49 ans		50 - 64 ans		65 ans et plus	
		Nombre et % de femmes	Nombre et % d'hommes	Nombre et % de femmes	Nombre et % d'hommes	Nombre et % de femmes	Nombre et % d'hommes	Nombre et % de femmes	Nombre et % d'hommes
Primaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Secondaire	9	-	-	-	1 100%	2 %	4 %	-	2 100%
Collégial	12	-	1 100%	2 100%	-	4 %	1 %	2 50%	2 50%
Universitaire - 1 ^{er} cycle	37	5 71,4%	2 28,6%	8 50%	8 50%	4 %	7 %	2 66,7%	1 33,3%
Universitaire - Cycles supérieurs	37	7 87,5%	1 12,5%	12 80%	3 20%	6 54,5%	5 45,5%	2 66,7%	1 33,3%
Total		12 75%	4 25%	22 64,7%	12 35,3%	16 48,5%	17 51,5%	6 50%	6 50%
Total	95*	16 16,9%		34 35,8%		33 34,7%		12 12,6%	

* Deux personnes ayant complété le formulaire n'ont pas donné de réponses à cette question.

	Nombre de personnes s'étant identifiées sur 97 répondant-es	Groupes définis et niveau de scolarité							
		Minorité visible		Minorité ethnique		Autochtone		Personne handicapée	
		Nombre et % de femmes	Nombre et % d'hommes	Nombre et % de femmes	Nombre et % d'hommes	Nombre et % de femmes	Nombre et % d'hommes	Nombre et % de femmes	Nombre et % d'hommes
Primaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Secondaire	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Collégial	2	-	-	-	2 100%	-	-	-	-
Universitaire - 1 ^{er} cycle	18	6 60%	4 40%	6 75%	2 25%	-	-	-	-
Universitaire - Cycles supérieurs	12	6 85,7%	1 14,3%	4 80%	1 20%	-	-	1 100%	-
Total		12 70,6%	5 29,4%	10 62,5%	6 37,5%	-	-	1 100%	100%
Total	34*	17 50%		16 47%		-		1 3%	

* Trente-cinq personnes parmi les répondant-es se sont identifiées comme appartenant à l'un ou l'autre des groupes et l'une d'entre elles n'a pas donné de réponses à cette question.

Annexe 11

	Nombre de personnes élues sortantes par appartenance*	Maireses et maires d'arrondissement			
		Nombre sur 18	% par rapport au total de mairesses et de maires d'arrondissement	Nombre et % de femmes	Nombre et % d'hommes
Minorité visible	17	2	11,8%	1 50%	1 50%
Minorité ethnique	17	2	11,8%	1 50%	1 50%
Autochtone	-	-	-	-	-
Personne handicapée	1	-	-	-	-
Total	35	4	22,20%	2 50%	2 50%

	Nombre de personnes élues sortantes par appartenance*	Conseillères et conseillers de la Ville			
		Nombre sur 46	% par rapport au total de conseillères et conseillers de la Ville	Nombre et % de femmes	Nombre et % d'hommes
Minorité visible	17	6	35,3%	5 83,3%	1 16,7%
Minorité ethnique	17	12	70,6%	8 66,7%	4 33,3%
Autochtone	-	-	-	-	-
Personne handicapée	1	-	-	-	-
Total	35	18	39,1%	13 72%	5 28%

	Nombre de personnes élues sortantes par appartenance*	Conseillères et conseillers d'arrondissement			
		Nombre sur 38	% par rapport au total de conseillères et de conseillers d'arrondissement	Nombre et % de femmes	Nombre et % d'hommes
Minorité visible	17	9	52,9%	6 66,7%	3 33,3%
Minorité ethnique	17	3	17,6%	1 33,3%	2 66,7%
Autochtone	-	-	-	-	-
Personne handicapée	1	1	100%	1 100%	-
Total	35	13	34,20%	8 61,5%	5 38,5%

Annexe 11

	Nombre de personnes s'étant identifiées sur 97 répondant-es	Parti politique et groupes définis					
		Ensemble Montréal		Projet Montréal		Équipe Anjou et Équipe LaSalle Team	
		Nombre et % de femmes	Nombre et % d'hommes	Nombre et % de femmes	Nombre et % d'hommes	Nombre et % de femmes	Nombre et % d'hommes
Minorité visible	17	4 57,1%	3 42,9%	8 80%	2 20%	-	-
Minorité ethnique	17	4 40%	6 60%	6 85,7%	1 14,3%	-	-
Autochtone	-	0 0%	-	-	-	-	-
Personne handicapée	1	0 0%	-	1 100%	-	-	-
Total		8 47%	9 53%	15 83,3%	3 16,7%	0 0%	0 0%
Total	35	17 48,6%		18 51,4%		0 0%	

	Nombre de personnes élues sortantes par appartenance*	Nombre de nouvelles personnes élues par appartenance	Personnes élues et groupes définis			
			Personnes élues sortantes		Nouvelles personnes élues	
			Nombre et % de femmes	Nombre et % d'hommes	Nombre et % de femmes	Nombre et % d'hommes
Minorité visible	4	13	1 25%	3 75%	11 84,6%	2 15,4%
Minorité ethnique	7	10	2 28,6%	5 71,4%	8 80%	2 20%
Autochtone	-	-	-	-	-	-
Personne handicapée	-	1	-	-	1 100%	-
Total	11	24	3 27,3%	8 72,7%	20 83,3%	4 16,7%

* Une personne élue sortante désigne à la fois un-e candidat-e qui est élu-e sortant-e du poste pour lequel elle ou il pose sa candidature ou d'un autre poste dans la même municipalité. Une nouvelle personne élue désigne un-e candidat-e qui, au moment de sa mise en candidature, n'occupe aucun poste au sein du conseil de la municipalité locale pour lequel elle ou il pose sa candidature.

LISTE DES RÉFÉRENCES

Blais A. (2000). *To Vote or Not to Vote? The merits and Limits of Rational Choice Theory*. University of Pittsburgh Press.

Blais A. et Daoust J-F (2020). *The Motivation Vote: Explaining Electoral Participation*. UBC Press.

Bréchon (2011). De puissants effets de génération ? Dans Muxel A (dir.). *La politique au fil de l'âge*. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

Brouard S. et McAvay H. (2022, 2 avril). *Participation aux élections municipales 2020 en métropole: L'effet du COVID-19*. https://www.sciencespo.fr/cevipof/attitudesoncovid19/wp-content/uploads/2020/06/Note10_BROUARD_McAVAY_Abstention_18juin-vf.pdf

Dubois P. et François Gélinau F. Les motifs de la participation électorale aux élections municipales québécoises. Le cas de 2017 (2021). *Cahier de recherche électorale et parlementaire*, 20.

Élections Canada. (2022, 10 mai). *Rapport sur la 44^e élection générale du 20 septembre 2021*. https://www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rep/off/sta_ge44&document=index&lang=f

Fernandez-Navia T., Polo-Muro E et Tercero-Lucas D. (2021). Too afraid to vote? The effect of COVID-19 on voting behaviour. *European Journal of Political Economy*, 69 (102012), 1-21. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0176268021000136>

Gerber A.S. et al. (2017). Why don't people vote in U.S. primary elections? Assessing theoretical explanations for reduced participation. *Electoral Studies*, 45, 119-129.

Institut national de santé publique du Québec (2022, 30 mars). *Données COVID-19 par région sociosanitaire*. <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/par-region>

International IDEA. (2022, 24 mars). *Global overview of COVID-19: Impact on elections*. <https://www.idea.int/news-media/multimedia-reports/global-overview-covid-19-impact-elections>

Ladman T. et Di Gennaro Splendore L. (2020). Pandemic Democracy: elections and COVID-19. *Journal of Risk Research*, 23 (7-8), 1060-1066. <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/13669877.2020.1765003>

LISTE DES RÉFÉRENCES

Loewen J. P. et Merkley E. (2022, 16 mars). *Les attitudes des Canadiens à l'égard du vote pendant la pandémie de COVID-19 – Vague 5*. <https://www.elections.ca/content.aspx?section=med&dir=cor/cat5&document=index&lang=f>

Mattila M et al. (2013). Healthy voting: The effect of self-reported health on turnout in 30 countries. *Electoral Studies*, 32, 886–891.

Merkley E. et al. (2022). Communicating safety precautions can maintain in-person voter turnout during a pandemic. *Electoral Studies*, 75 (102421), 1–12. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0261379421001335#bib29>

Muxel A. (2011). Conclusion : La politique au fil de l'âge. Dans Muxel A (dir.). *La politique au fil de l'âge*. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

Office des personnes handicapées du Québec. (2022, 20 avril). *Les personnes avec incapacité au Québec : Un portrait à partir des données de l'enquête canadienne sur l'incapacité de 2017*. https://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/centre_documentaire/Enquetes/Internes/V01_Portrait_incapacite_Qc_ECI2017.pdf

Pacheco J. et Fletcher J. (2015). Incorporating Health into Studies of Political Behavior: Evidence for Turnout and Partisanship. *Political Research Quarterly*, 68 (1), 104–116.

Persily N. et Stewart III C. (2022, 17 mars). *The Miracle and Tragedy of the 2020 U.S. Election*. <https://www.journalofdemocracy.org/articles/the-miracle-and-tragedy-of-the-2020-u-s-election/>

Rosanti R. (2022, 5 mars). *Pandemic at The Polls: How to prepare Elections Post COVID-19*. <http://ejournal.fisip.unjani.ac.id/index.php/jurnal-academia-praja/article/view/181/140>

Schmitt H et al. (2015). Does personalization increase turnout? *Spitzenkandidaten* in the 2014 European Parliament elections. *European Union Politics*, 16 (3).

Tiberj V. (2022). Électeurs d'hier, citoyens d'aujourd'hui : comment le renouvellement générationnel transforme le lien au vote. Dans Haute T. et Tiberj V. (dir.) *Extinction du vote ?* Presses universitaires de France.

PARTENARIATS ET COLLABORATIONS

Ville de Montréal

- Bureau des relations gouvernementales et municipales
- Bureau du cinéma et de la télévision de Montréal
- Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM)
- Centre de coordination des opérations d'urgence de l'agglomération de Montréal (CCMU)
- Commissaire aux personnes en situation d'itinérance
- Commissaire aux relations avec les peuples autochtones
- Conseil des Montréalaise (CM)
- Conseil interculturel de Montréal (CIM)
- Conseil jeunesse de Montréal (CjM)
- Espace pour la vie
- Les 19 arrondissements
- Réseau d'aide volontaire des employés interprètes (RAVEI)
- Service de la culture
- Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS)
- Service de la gestion et planification des immeubles (SGPI)
- Service de l'approvisionnement
- Service de l'expérience citoyenne et des communications (SECC)
- Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)
- Service des affaires juridiques (SAJ)
- Service des ressources humaines (SRH)
- Service des technologies de l'information (STI)
- Service du développement économique (SDÉ)
- Service du greffe
- Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)

Accessibilité universelle et milieu associatif

- Accueil aux immigrants de l'est de Montréal (AIEM)
- Accueil Bonneau
- Alliance pour l'accueil et l'intégration des immigrants (ALAC)
- Association pour la défense des droits sociaux du Montréal métropolitain (ADDS-MM)
- Centre Alpha-Sourd
- Centre communautaire de loisir de la Côte-des-Neiges (CELO)
- Centre communautaire Radisson
- Centre de la communauté sourde du Montréal métropolitain (CCSMM)
- Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM)
- Chinatown Working Group
- Comité régional pour l'autisme et la déficience intellectuelle (CRADI)
- DéPhy Montréal
- Ex aequo
- Interprétation signes et paroles
- L'ICI Montréal

PARTENARIATS ET COLLABORATIONS

- Maison des sourds
- Mamies immigrantes pour le développement et l'intégration (MIDI)
- Organisation d'Éducation & d'Information Logement de Côte-des-Neiges
- Point-par-point
- Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM)
- Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)
- Service d'interprète d'aide et de référence aux immigrants (SIARI)
- Service d'interprétation visuelle et tactile (SIVET)
- Simplicom
- Société Logique
- Vivre Saint-Michel en santé (comité PAAS-ACTION)
- Y des Femmes

Milieu de la jeunesse

- Associations étudiantes collégiales et universitaires de Montréal
- Carrefour jeunesse emploi de LaSalle
- Carrefour jeunesse emploi de Mercier
- Carrefour jeunesse emploi du Sud-Ouest
- Carrefour jeunesse emploi de Verdun
- Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJÎM)
- Institut du Nouveau Monde (INM)
- Les conseils jeunesse d'arrondissement

Milieu de l'enseignement et de la santé

- Alliance des communautés culturelle pour l'égalité dans la santé et les services sociaux (ACCÉSSS)
- Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI)
- Centre de services scolaires Marguerite-Bourgeoys (CSSMB)
- Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM)
- Centre intégré universitaire de santé et services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
- Commission scolaire English-Montréal (CSEM)
- Commission scolaire Lester-B.-Person (CSLBP)

Autorités provinciales

- Élections Québec
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Autre

- Concertation Montréal (CMTL)

Montréal 